

RAPPORT ANNUEL

**2021
2022**



Ordre des
hygiénistes dentaires
du Québec



Ordre des
hygiénistes dentaires
du Québec

Publication de l'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec

700-606, rue Cathcart
Montréal (Québec) H3B 1K9
Tél. : 514 284-7639
Sans frais : 1 800 361-2996
Téléc. : 514 284-3147

Courrier électronique : info@ohdq.com
Site Web : www.ohdq.com

Coordination, conception et révision

Direction générale et secrétariat
Service des communications
Interactif Cabinet-conseil en communication multimédia inc., Gilles Vilasco

Conception graphique

Z Communications

Impression

Imprimerie F.L. Chicoine

Ce document est disponible dans le site
Web de l'Ordre : www.ohdq.com.

Note: Le terme «hygiéniste dentaire» désigne autant
une femme qu'un homme.

Dépôt légal

3^e trimestre 2022
Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ)
Bibliothèque et Archives Canada (BAC)
ISSN: 1203-2573
ISSN: 2371-1205 (rapport annuel en ligne)
© Ordre des hygiénistes dentaires du Québec 2021



Seul l'imprimeur peut apposer
ce logo avec le code

Québec, septembre 2022

MONSIEUR FRANÇOIS PARADIS

Président de l'Assemblée nationale

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec (OHDQ) pour l'exercice terminé le 31 mars 2022.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

La ministre de l'Enseignement supérieur et ministre responsable de l'application des lois professionnelles,

Danielle McCann

Montréal, septembre 2022

MADAME DANIELLE MCCANN

Ministre de l'Enseignement supérieur et ministre responsable de l'application des lois professionnelles

Gouvernement du Québec

Madame la Ministre,

J'ai l'honneur de vous soumettre, en votre qualité de ministre de l'Enseignement supérieur et ministre responsable de l'application des lois professionnelles, le rapport annuel de l'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec (OHDQ) pour l'exercice terminé le 31 mars 2022.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'assurance de ma haute considération.

Le président,

Jean-François Lortie, H.D., B. Éd.

Montréal, septembre 2022

MADAME DIANE LEGAULT

Présidente

Office des professions du Québec

Madame la Présidente,

J'ai l'honneur de vous soumettre le rapport annuel de l'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec (OHDQ) pour l'exercice terminé le 31 mars 2022.

Veuillez agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le président,

Jean-François Lortie, H.D., B. Éd.

Les hygiénistes dentaires du Québec

Des professionnel(le)s de la santé
qui sensibilisent la population à
l'importance de la prévention en santé
buccodentaire et à ses effets bénéfiques
sur la santé générale des personnes,
une valeur ajoutée pour toutes et tous!

A decorative graphic in the bottom right corner consisting of two overlapping circles. The larger circle is a light, dusty rose color, and the smaller circle nested within it is a darker, muted blue color. Both circles are partially cut off by the right edge of the frame.

Mission, vision et valeurs

MISSION

Le mandat d'un ordre professionnel est, en vertu du Code des professions, d'assurer la protection du public.

L'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec protège le public en :

- en s'assurant que les hygiénistes dentaires offrent des services de haute qualité;
- en participant à l'amélioration de la santé buccodentaire des Québécois;
- en contribuant à l'accessibilité aux soins préventifs en hygiène dentaire.

Pour ce faire, il encadre et réglemente la pratique professionnelle et soutient le leadership de ses membres dans l'exercice de leur profession.

VISION

- Un acteur essentiel en matière de santé buccodentaire;
- Une pratique professionnelle rigoureusement encadrée;
- Une profession qui rayonne dans la société;
- Une confiance renouvelée du public envers les hygiénistes dentaires;
- Des membres fiers de leur ordre professionnel et de leur profession.

VALEURS

Les valeurs privilégiées par l'Ordre pour accomplir sa mission et réaliser sa vision :

LA RIGUEUR

L'Ordre souhaite rendre le meilleur service possible dans son mandat de protection du public. Il favorise la cohérence, le professionnalisme, la diligence et la constance dans ses actions.

L'ENGAGEMENT

La réalisation de la mission de l'Ordre repose sur une implication individuelle et collective permettant de mettre à profit les compétences de chacun. Le leadership de l'Ordre nourrit le sentiment d'appartenance de son équipe et de ses membres envers l'Ordre et la profession, et les mobilise vers un objectif commun.

LE RESPECT

La considération et l'ouverture envers les autres sont fondamentales pour l'Ordre. Ce dernier encourage les relations authentiques basées sur la courtoisie, l'équité et la confidentialité.

LA COLLABORATION

L'Ordre se distingue par son travail d'équipe. Il est proactif dans ses partenariats. Il privilégie les efforts collectifs ainsi que le partage d'idées et d'expériences dans le respect de la diversité.

L'INTÉGRITÉ

Fidèle à sa mission, l'Ordre fait preuve d'honnêteté, d'éthique et de transparence dans ses décisions et ses actions. Il a le souci constant d'être objectif, juste et impartial.

Faits saillants

RÉALISATIONS MAJEURES

• Modernisation de la profession

- o Travaux interordres en vue de la publication d'un guide explicatif.
- o Mise en ligne de webinaires sur le contexte réglementaire de l'exercice de la profession (autonomie professionnelle, publicité).
- o Adoption d'un plan de communication pour informer le grand public et les membres des changements survenus des suites de la modernisation de la profession.

• Contrôle de l'exercice

- o Négociation d'une entente de mobilité de la main-d'œuvre avec la Suisse pour la profession d'hygiéniste dentaire.
- o Création d'un nouveau questionnaire d'inspection professionnelle pour les cabinets d'hygiénistes dentaires.
- o Implantation d'un nouveau questionnaire d'autoévaluation pour les candidats à une équivalence du diplôme et de la formation.

Capacité organisationnelle

- o Implantation d'un nouvel organigramme interne.
- o Implantation d'un processus de gestion intégrée des risques.
- o Adoption d'une politique de télétravail.

TABLEAU DES MEMBRES

6 786
MEMBRES

286
Nouveaux membres

23
Décisions rendues

Demandes de reconnaissance d'équivalence

SYNDIC

43 ENQUÊTES OUVERTES

43 ENQUÊTES COMPLÉTÉES

EXERCICE ILLÉGAL ET USURPATION DU TITRE

14 ENQUÊTES OUVERTES

14 ENQUÊTES COMPLÉTÉES

DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL DES MEMBRES

2 953

PARTICIPANTS AUX ACTIVITÉS DE FORMATION VIRTUELLES OU EN PRÉSENCE

8

WEBINAIRES SYNCHRONES ET ASYNCHRONES OFFERTS PAR L'ORDRE

2 141

PARTICIPANT(E)S AUX WEBINAIRES

NOUVELLE POLITIQUE DE COMMUNICATION

CAMPAGNE DE COMMUNICATION

sous le thème des enfants ayant leurs premières dents d'adulte

ADOPTION D'UN PLAN DE COMMUNICATION

pour les étudiants en techniques d'hygiène dentaire

INSPECTION PROFESSIONNELLE

564

VISITES VIRTUELLES

Table des matières

02	Gouvernance	10
	Rapport du président.....	11
	ACTIVITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION.....	13
	ÉTHIQUE ET DÉONTOLOGIE.....	22
	ACTIVITÉS DES COMITÉS FORMÉS PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.....	24
	DIRECTION GÉNÉRALE ET SECRÉTARIAT	26
03	Activités du comité de la formation des hygiénistes dentaires	32
04	Activités relatives à la reconnaissance des équivalences	34
05	Activités relatives à la révision des décisions en matière de reconnaissance des équivalences	38
06	Activités relatives à l'assurance responsabilité professionnelle.....	40
07	Activités relatives à l'indemnisation.....	42
08	Activités relatives aux normes professionnelles et au soutien à l'exercice de la profession.....	44

09	Activités relatives à l'inspection professionnelle	48
10	Activités relatives à la formation continue.....	54
11	Activités relatives aux enquêtes disciplinaires du bureau du syndic	58
12	Activités relatives à la conciliation et à l'arbitrage des comptes	64
13	Activités du comité de révision des décisions du bureau du syndic.....	66
14	Activités du conseil de discipline	68
15	Activités relatives aux infractions pénales prévues au Code des professions ou aux lois professionnelles.....	70
16	Activités relatives au rôle sociétal de l'Ordre et aux communications	74
17	Renseignements généraux sur les membres	82
18	États financiers.....	88

Gouvernance



Rapport du président

L'année 2021-2022 a été marquée principalement par la poursuite de nombreux travaux en lien avec le nouveau champ d'exercice de l'hygiéniste dentaire et, pour une deuxième année consécutive, par la gestion de la crise sanitaire mondiale causée par la maladie COVID-19. Malgré cette dernière, l'Ordre a toujours été en mesure de poursuivre l'ensemble de ses activités liées à notre mission première de protection du public, et ce, sans bris de service auprès des citoyens et des membres. Il est important de souligner que l'ensemble des employés de la permanence de l'Ordre ont su s'adapter aux différentes situations tout au long de l'année tout en maintenant un travail de grande qualité.

Première année d'implantation de notre plan stratégique 2021-2025

La mise en œuvre du plan d'action stratégique 2021-2022 s'est très bien déroulée malgré les obstacles causés par les enjeux de main-d'œuvre à l'interne et à l'importance du temps consacré à la gestion de la pandémie de COVID-19. La presque totalité des actions, où le défi principal concerne la mise en œuvre de la modernisation de la profession, a été achevée. Alors que 2021-2022 était une année considérable de planification des différents travaux mettant notamment l'accent sur l'ensemble des aspects réglementaires de la modernisation et la diffusion de l'information afin de bien renseigner les membres et le public du nouveau champ d'exercice de l'hygiéniste dentaire et de leurs impacts dans la pratique, 2022-2023 en sera une de réalisation et tous nos indicateurs nous montrent que nous sommes sur la bonne voie pour atteindre nos objectifs.

Vers l'exercice d'une profession modernisée

Comme mentionné au paragraphe précédent, plusieurs travaux ont été réalisés afin de soutenir et d'encadrer les membres, ainsi que les candidats à l'exercice de la profession d'hygiéniste dentaire, quant aux récents changements du champ d'exercice de la profession. L'ensemble de ces nombreux travaux est reflété par la section 8 de ce présent rapport annuel, intitulée *Activités relatives aux normes professionnelles et au soutien à l'exercice de la profession*.

Les travaux interordres sur la modernisation qui regroupe l'Ordre des dentistes du Québec, l'Ordre des denturologistes du Québec, l'Ordre des technologues en prothèses et appareils dentaires du Québec et notre Ordre, se sont poursuivis en 2021-2022. Ceux-ci portent principalement sur un



glossaire de termes présents dans les champs d'exercices et les activités réservées aux différentes professions du domaine buccodentaire, certains concepts généraux liés aux professions de la santé et au système professionnel québécois, de même que sur la définition des processus d'évaluation ou de diagnostic propre à chaque profession. De plus, notons la création de la *Table des présidents en santé buccodentaire* qui s'est donné comme principaux mandats de faire avancer la Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions notamment dans le domaine buccodentaire et celui des sciences appliquées (Loi 15) dans un esprit de collaboration, maintenir une vigie de la Loi 15, échanger sur les enjeux de chaque profession, maintenir de bonnes relations entre les quatre ordres et veiller à ce que la population du Québec reçoive les meilleurs soins buccodentaires.

Afin de favoriser l'échange d'information entre l'Ordre et ses différentes parties prenantes, nous avons adopté notre toute première *Politique de communication* de l'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec. Cette politique, ainsi que les différents plans de communication qui en découlent, nous permettront de mettre en place ou de bonifier différents moyens de communication pour informer le public et toutes les personnes concernées par la modernisation de la profession d'hygiéniste dentaire et les retombées sur la pratique de l'hygiène dentaire au Québec.

Gouvernance de l'Ordre

La mise en place de bonnes pratiques recommandées dans les lignes directrices de l'Office des professions en matière de gouvernance s'est poursuivie cette année avec l'adoption d'une nouvelle [Politique de fonctionnement des comités](#) et de notre tout premier Programme d'accueil et de formation des membres du Conseil d'administration. Également, le profil de compétences de la présidente ou du président, ainsi que le processus d'évaluation annuelle de la présidente ou du président ont été élaborés, puis ajoutés respectivement au [Profil de compétences recherchées auprès des membres du Conseil d'administration](#) et à la [Politique de gouvernance](#). Ces derniers travaux nous approchent encore plus des objectifs que nous nous étions fixés lors de l'élaboration de notre plan d'action en matière de saine gouvernance.

Offre de soins en période de crise sanitaire

Il importe de souligner que les hygiénistes dentaires ont été extrêmement mobilisés pour effectuer des tests de dépistage et pour leur participation à la campagne de vaccination contre la COVID-19. Pour certaines, ces activités s'ajoutaient à leur semaine régulière de travail, alors que pour d'autres, c'était devenu leur emploi principal tant la demande de main-d'œuvre était forte dans leur région. En plus des membres de l'Ordre, il faut également ajouter toutes les étudiantes et les étudiants inscrits à partir du 4^e trimestre du programme de *Techniques d'hygiène dentaire* et, par autorisation spéciale délivrée par l'Ordre, les anciennes et anciens membres non-inscrits au Tableau, qui ont contribué activement à cet effort collectif. D'ailleurs, tous les professionnels impliqués par leur mobilisation exceptionnelle dans la campagne de vaccination ont reçu conjointement le Prix Profession Santé décerné par le jury de l'organisme EnsembleIQ le 15 octobre 2021. Bravo à toutes et à tous pour ce magnifique travail de collaboration interprofessionnelle qui souligne le succès de cette campagne!

Dans les cabinets dentaires et les cabinets d'hygiène dentaire, de nombreux ajustements ont été nécessaires pour veiller à respecter minutieusement les normes sanitaires mises en place par les autorités afin de protéger clients et employés. Notre contribution au groupe de travail dirigé par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) est redevenue très active à partir de la fin du mois d'août 2021. Nos travaux ont porté principalement sur la vaccination obligatoire des travailleurs de la santé, le suivi de l'impact des différents variants de la COVID-19 sur l'exercice des professions du domaine buccodentaire, le suivi des avancées scientifiques et technologiques pertinentes au domaine buccodentaire et le suivi des exigences de la santé publique quant aux mesures de protection et celles à appliquer lors d'une exposition à un cas confirmé de COVID-19. Les directives intérimaires du groupe de travail *Prestation des services buccodentaires en contexte de pandémie* ont fait l'objet de plusieurs mises à jour tout au long de l'année et auront permis à la population du Québec de recevoir leurs soins buccodentaires complets dans un environnement sécuritaire et bien encadré.

Conclusion

Cette année se termine et me fait réaliser à quel point j'ai le privilège de travailler avec une équipe extraordinaire qui est engagée et déterminée à la réalisation de notre mandat de protection du public. Les changements organisationnels mis en place cette année auront permis à notre organisation d'accomplir encore mieux cette mission, en ne tenant rien pour acquis, et en se disant que nous pouvons toujours mieux. Je tiens à remercier chaleureusement les membres du Conseil d'administration, le directeur général et secrétaire Jacques Gauthier, les membres des différents comités, ainsi que les employés de la permanence pour leur grande disponibilité et leur ouverture face à ce vaste chantier où nous devons réécrire et redéfinir la profession d'hygiéniste dentaire au Québec.

Le président,
Jean-François Lortie, H.D., B. Éd.



Activités du Conseil d'administration

2.1 Présidence



M. Jean-François Lortie, H.D., occupe le poste de président depuis le 19 juin 2020 (mandat d'une durée de quatre ans).

Rémunération globale du président pour l'exercice financier 2021-2022

Pour l'année se concluant au 31 mars 2022, la rémunération globale versée à M. Lortie à titre de président de l'Ordre a été de 148 940\$. Ce montant comprend :

- Le salaire;
- Les charges sociales de l'employeur (dont la portion de l'employeur versée à la Régie des rentes du Québec et au Régime québécois d'assurance parental);
- La contribution de l'employeur au RÉER du président;
- La contribution de l'employeur à l'assurance collective du président.

2.2 Conseil d'administration

Rémunération des administratrices et des administrateurs

Conformément à la [Politique sur la rémunération et le remboursement des dépenses des membres du Conseil d'administration et de la présidente ou du président](#) et au [Règlement sur l'organisation de l'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec et les élections à son conseil d'administration](#):

- Les administratrices et les administrateurs élus, autres que la présidente ou le président, qui participent à une assemblée générale des membres, à une séance du CA ou de l'un des comités constitués par le CA, ou qui assistent à une activité ou à une formation requise par l'Ordre, ont droit à un jeton de présence dont la valeur est fixée par le CA;
- La valeur du jeton de présence peut varier en fonction de la durée de la séance.

Selon les principes énoncés précédemment, les montants accordés à titre de jeton de présence pour l'année 2021-2022, approuvés par les membres réunis lors de l'assemblée générale annuelle du 7 novembre 2020, sont les suivants :

Jeton de présence – durée de plus de trois heures et demie (> 3,5)	300 \$
Jeton de présence – durée de trois heures et demie et moins (≤ 3,5)	150 \$
Conférence téléphonique de moins de 30 minutes	30 \$
Conférence téléphonique de plus de 30 minutes	Jeton de présence selon la durée [moins ou plus de trois heures et demie (3,5)]
Jeton de déplacement – distance à l'aller > 500 km	300 \$
Jeton de présidence de comité	75 \$

Pour assurer une équité de la rémunération entre les administratrices et les administrateurs de l'Ordre, les administratrices et les administrateurs nommés reçoivent un montant compensatoire qui comble l'écart entre la rémunération que leur accorde l'Office des professions du Québec (OPQ) et celle qu'accorde l'Ordre aux administratrices et administrateurs élus. Ainsi, ils reçoivent 100 \$ pour une séance de 3,5 h et plus et 50 \$ pour une séance de moins de 3,5 h. Le cas échéant, ils reçoivent également le jeton de déplacement ou le jeton de présidence de comité.

Activités du Conseil d'administration

	Nombre	Résolutions
Séances ordinaires	8	112
Séances extraordinaires	2	4

Au cours de l'année 2021-2022, le Conseil d'administration a adopté les principales résolutions présentées par sujet ci-après.

Au sujet de la **gouvernance**, les membres du CA ont notamment :

- Adopté le profil de compétences de la présidente ou du président et le questionnaire d'évaluation annuelle de la présidence;
- Adopté la *Politique de fonctionnement des comités*;
- Adopté des modifications apportées à la *Politique de gouvernance* pour y inclure le processus annuel d'évaluation pour la présidente ou le président de l'Ordre, ainsi que le comité des prix et des bourses;
- Adopté des modifications à la *Politique sur la rémunération des membres du CA et de la présidente ou du président*;
- Déterminé de tenir l'assemblée générale annuelle des membres de l'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec le samedi 23 octobre 2021, à 14 h, de manière virtuelle;

- Approuvé des modifications au programme annuel d'activités du Conseil d'administration;
- Adopté le programme d'accueil et de formation des nouveaux membres du CA;
- Adopté le budget provisoire 2022-2023 recommandé par le comité d'audit en vue de la consultation des membres sur les montants relatifs à la cotisation annuelle 2022-2023;
- Adopté le montant de la cotisation annuelle 2022-2023 à la suite de cette consultation et le principe de permettre le paiement de la cotisation annuelle en deux versements aux membres qui renouvellent leur inscription au Tableau au 31 mars;
- Adopté le projet d'ordre du jour de l'assemblée générale annuelle 2021 de l'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec;
- Approuvé la stratégie de consultation des membres sur le montant de la cotisation annuelle 2022-2023, préalable à la tenue de l'assemblée générale annuelle des membres 2021, et les documents afférents;
- Suspendu pour l'année 2021 le droit du public de participer à l'assemblée générale annuelle de l'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec;
- Résolu de prescrire que tous les votes tenus lors de l'assemblée générale annuelle (AGA) 2021 de l'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec s'effectuent de manière électronique, par scrutin secret;
- Autorisé la publication par la direction générale de la foire aux questions préparée en vue de répondre aux questions des membres transmise lors de l'AGA 2021;
- Résolu d'adopter la méthode de l'ordre du jour de consentement pour la planification de l'ordre du jour des séances du CA;
- Adopté le calendrier des séances du Conseil d'administration pour les exercices financiers 2022-2023, 2023-2024 et 2024-2025;
- Approuvé le programme de formation des membres du CA pour l'exercice financier 2022-2023;
- Adopté la modification de la *Politique de fonctionnement des comités* afin d'y intégrer la rémunération des membres des comités et les principes qui fixent cette rémunération;
- Adopté une hausse de l'échelle salariale de la présidence de l'Ordre de 2,3% pour l'exercice financier 2022-2023;
- Nommé Jean-François Lortie, H.D., président, à titre de délégué au Conseil interprofessionnel du Québec, et Josée Tessier, H.D., vice-présidente, à titre de déléguée substitue, pour l'année financière 2021-2022;
- Nommé une administratrice nommée par l'Office des professions du Québec, Renée Verville, au comité de gouvernance;
- Nommé un administrateur nommé par l'Office des professions du Québec, Jean-Louis Leblond, au comité d'audit;
- Nommé une administratrice nommée par l'Office des professions du Québec, Renée Verville, au comité des ressources humaines;

- Nommé les membres du comité des prix et des bourses (deux administratrices élues : Anne Prévost, H.D., et Thi Sopha Son, H.D., et deux administrateurs nommés, Jean-Louis Leblond et Cyriaque Sumu).

Au sujet des affaires **réglementaires**, les membres du CA ont notamment :

- Entériné les commentaires préparés par la direction générale en collaboration avec la présidence, à propos du projet de *Règlement sur les activités pouvant être exercées par un assistant* et les a transmis à l'Ordre des dentistes du Québec pour consultation;
- Autorisé des poursuites pénales pour exercice illégal de la profession d'hygiéniste dentaire ou l'usurpation du titre d'hygiéniste dentaire contre une personne;
- Approuvé le projet de *Règlement sur les conditions et les modalités permettant à l'hygiéniste dentaire d'effectuer un débridement parodontal non chirurgical sans ordonnance* et son document explicatif, tel que déposés;
- Adopté le projet de *Règlement sur les activités professionnelles qui peuvent être exercées par des personnes autres que des hygiénistes dentaires* en vue de sa transmission à l'Office des professions pour examen aux fins d'approbation par le gouvernement;
- Résolu de transmettre à la Fédération des cégeps, à la ministre de l'Enseignement supérieur et à l'Office des professions du Québec l'avis du comité de la formation des hygiénistes dentaires du besoin d'une révision diligente et complète du programme collégial de Techniques d'hygiène dentaire;
- Résolu de transmettre à la Fédération des cégeps, à la ministre de l'Enseignement supérieur et à l'Office des professions du Québec l'avis du comité de la formation des hygiénistes dentaires sur la formation collégiale des hygiénistes dentaires en matière d'éthique et de déontologie;
- Résolu de donner un appui favorable aux démarches du Cégep de Matane visant l'obtention provisoire du programme Techniques en hygiène dentaire;
- Autorisé Karine Gagné, H.D., syndique adjointe, à mandater une firme d'enquêteurs afin d'effectuer une enquête externe sur les activités professionnelles ou l'usurpation du titre par une personne ne possédant pas de permis d'exercice valide et approprié et n'étant pas inscrite au Tableau des membres de l'Ordre;
- Radié du Tableau des membres le nom des personnes n'ayant pas acquitté les frais relatifs à l'inscription des membres ni programmé de paiement postdaté pour acquitter ces frais, conformément aux instructions transmises par l'Ordre;
- Appuyé les orientations qui soutiennent le projet d'arrangement de reconnaissance mutuelle (ARM) des qualifications professionnelles entre le Québec et la Suisse, et autorisé le président de l'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec à signer cette entente;
- Autorisé le directeur général et secrétaire à transmettre une demande de subvention au Fonds d'appui à la

mobilité de la main-d'œuvre pour soutenir financièrement la participation du président et du directeur général et secrétaire à la mission québécoise qui se rendra en Suisse en juin 2022 pour la signature d'un ARM pour la profession d'hygiéniste dentaire;

- Adopté le programme de surveillance générale 2022-2023, tel qu'il est recommandé par le comité d'inspection professionnelle;
- Retenu les services de la firme In Fidem pour agir à titre d'expert indépendant chargé d'assurer la surveillance et le contrôle de la sécurité du processus de vote électronique pour l'élection des administratrices et des administrateurs des régions Sud, Sud-Est, et Nord-Est, tenue en 2022;
- Approuvé l'avis d'élection, le bulletin de présentation et la déclaration de candidature produits par le secrétariat général pour la tenue de l'élection 2022 dans les régions Sud, Sud-Est et Nord-Est;
- Mandaté la direction générale de préparer un projet de règlement de formation continue obligatoire pour encadrer la formation continue des hygiénistes dentaires.

Nomination et démission des membres des comités de l'Ordre

- Nommé Joëlle Mbanga, H.D., coordonnatrice de l'inspection générale, à titre de troisième membre substitut du comité de délivrance des permis;
- Nommé Joëlle Mbanga, H.D., coordonnatrice de l'inspection professionnelle, à titre de secrétaire du comité d'inspection professionnelle;
- Nommé Mylène Chauret, H.D., et Julie Mc Duff, H.D., membre du comité d'inspection professionnelle, pour un mandat de trois ans;
- Nommé les hygiénistes dentaires suivantes comme membre du comité d'admission pour la durée de mandat indiquée: Anila Hasko: mandat d'un an, Véronique S. Martin: mandat de deux ans, et Guylaine Vallée: mandat de trois ans;
- Nommé les hygiénistes dentaires suivantes comme membre du comité de révision des équivalences pour la durée de mandat indiquée: Jocelyne Jouan, H.D.: mandat de deux ans; Annie Deguire, H.D.: mandat de trois ans et Dalila Bouzidi, H.D.: mandat de trois ans;
- Nommé Jean-Luc Henry, représentant du public sur la liste de l'Office des professions, membre du comité de révision et président du comité pour un mandat de trois ans;
- Nommé membre du comité de révision Myriam Plante, H.D., pour un mandat de deux ans se terminant en juin 2023, et Caroline Lavoie, H.D., pour un mandat d'une année se terminant en juin 2022;
- Nommé Joëlle Mbanga, H.D., coordonnatrice de l'inspection professionnelle, membre du comité de prévention et de contrôle des infections par intérim, et désigné Anna Maria Cuzzolini, H.D., présidente du comité de prévention et de contrôle des infections;
- Nommé Annie Brochu, H.D., et Myriam Lavoie, H.D., membres du comité de prévention et de contrôle des infections, pour un mandat de trois ans;

- Mis fin au mandat de Susan Badanjak, H.D. à titre de membre du comité de la formation des hygiénistes dentaires et nommé Anna-Maria Cuzzolini, H.D., coordonnatrice de l'admission, à titre de membre dudit comité pour un mandat de trois ans;
- Mis fin au mandat de Dieuline Jean-Charles, H.D., à titre de membre et de présidente du comité d'admission et nommé Anna-Maria Cuzzolini, H.D., coordonnatrice de l'admission, à titre de membre et de présidente du comité d'admission pour un mandat de trois ans;
- Nommé Denis Bruneau, représentant du public, Sylvie de Grandmont, H.D., et Diane Lachapelle, H.D., à titre de membre du comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie de l'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec pour un mandat de trois ans;
- Nommé M^e Laurence Rey El fatih à titre de secrétaire du conseil de discipline de l'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec, et ce, à compter du 12 octobre 2021.

Au sujet des **affaires financières et de la gestion intégrée des risques**, les membres du CA ont notamment:

- Adopté les états financiers audités pour l'année 2020-2021;
- Résolu de recommander aux membres réunis lors de l'assemblée générale annuelle 2021 la reconduction du mandat de la firme Poirier et associés inc. à titre d'auditeur pour l'audit de l'exercice financier 2021-2022;
- Approuvé une modification de la *Politique de gestion de l'avoir des membres* proposée par le comité d'audit;
- Entériné la recommandation du comité d'audit concernant l'affectation du surplus anticipé pour l'exercice financier 2021-2022, soit:
 - Affecter 100 000 \$ du surplus anticipé au fonds de l'avoir des membres pour les projets spéciaux;
 - Consacrer le montant résiduel de ce surplus au fonds destiné au développement de la profession et au soutien à la pratique;
- Adopté les clés de répartition budgétaire pour l'exercice financier 2021-2022 pour les salaires et les charges sociales du personnel de l'Ordre de même que pour les autres charges indirectes (loyer, assurances, taxes et frais généraux);
- Adopté le budget 2022-2023 de l'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec;
- Reçu le bilan annuel du suivi de la *Politique de gestion intégrée des risques* pour l'exercice 2021-2022, présenté par le comité d'audit, et approuvé la matrice des risques pour l'exercice 2022-2023 proposée par la direction générale, avec l'appui du comité d'audit;
- Approuvé la *Politique de gestion des assurances* de l'Ordre recommandée par le comité d'audit;
- Résolu à l'unanimité de renouveler l'entente avec La Personnelle, assureur de groupes auto, habitation et entreprises, et de mandater le directeur général et secrétaire pour signer l'entente et en assurer le suivi;

- Résolu à l'unanimité d'autoriser le directeur général et secrétaire à signer et à transmettre à Lussier, courtier en assurances, la proposition de l'assureur Victor aux fins de doter l'Ordre d'une couverture d'assurances en matière de cyberrisques.

Au sujet des **affaires administratives**, les membres du CA ont notamment :

- Adopté un plan de classification documentaire;
- Adopté le plan et le calendrier de conservation documentaire;
- Nommé les personnes suivantes au comité de sélection pour le poste de syndique adjointe ou de syndic adjoint : Julie Boudreau, H.D., syndique; Jacques Gauthier, directeur général et secrétaire; et Jean-François Lortie, H.D., président;
- Nommé Karine Gagné, H.D., au poste de syndique adjointe;
- Entériné les recommandations du comité des ressources humaines quant à la progression des effectifs du Bureau du syndic;
- Appuyé la signature de l'entente avec la firme Recrutement juridique Haney inc. et entériné la recommandation de classer le poste de directrice ou directeur des affaires juridiques et secrétaire adjoint(e) comme un poste de cadre et de lui appliquer la *Politique sur les conditions de travail et la rémunération des cadres*;
- Nommé les personnes suivantes comme membres du comité de sélection pour le recrutement du titulaire du poste de directrice ou directeur des affaires juridiques et secrétaire adjoint(e) : Jacques Gauthier, directeur général; M^e Caroline Haney, Recrutement juridique Haney inc.; Jean-François Lortie, H.D., président et Renée Verville, administratrice nommée;
- Nommé M^e Laurence Rey El fatih au poste de directrice des affaires juridiques et secrétaire adjointe, et ce, à compter du 12 octobre 2021;
- Désigné les postes de directrice ou directeur de l'exercice de l'hygiène dentaire et de syndique ou syndic comme étant des postes de cadres;
- Adopté la *Politique de télétravail* proposée par le comité des ressources humaines, mais en reportant l'application jusqu'à ce que la Direction nationale de la santé publique recommande la réintégration des immeubles de bureaux;
- Confié le mandat de révision de la structure salariale de l'Ordre à la firme Solertia;
- Approuvé la nouvelle structure salariale du personnel de l'Ordre et les politiques de rémunération afférentes;
- Défini l'augmentation salariale du directeur général et secrétaire pour l'exercice financier 2021-2022 et, par la suite, 2022-2023;
- Approuvé les objectifs de rendement du directeur général et secrétaire pour l'exercice financier 2021-2022;

- Approuvé le positionnement du directeur général et secrétaire dans sa nouvelle échelle salariale;
- Approuvé le plan de contingence pour la relève des postes de directeur général et de syndique recommandé par le comité des ressources humaines;
- Retenu les services de la firme SVI eSolutions pour la mise en place d'une plateforme d'apprentissage en ligne pour soutenir le développement professionnel des hygiénistes dentaires, pour une entente d'une durée de cinq ans.

Au sujet de l'**exercice de la profession d'hygiéniste dentaire**, les membres du CA ont notamment :

- Approuvé la publication des Lignes directrices de l'OHDQ en cas d'urgences médicales, pour la trousse d'urgence et pour la trousse de premiers soins, pour les cabinets d'hygiénistes dentaires;
- Reconnu les activités de formation continue en gestion comme étant admissibles en vertu de la *Politique de formation continue obligatoire* selon les paramètres définis par la permanence, et ce, de manière rétroactive au 1^{er} avril 2021;
- Approuvé les nouvelles *Compétences canadiennes d'admission à la profession d'hygiéniste dentaire* de la Fédération des organismes de réglementation en hygiène dentaire du Canada;
- Approuvé la publication du feuillet explicatif sur une activité réservée aux hygiénistes dentaires, soit *Contribuer aux traitements et aux suivis en orthodontie, selon une ordonnance*.

Au sujet de la **planification stratégique 2021-2025**, les membres du CA ont notamment :

- Approuvé le plan d'action stratégique 2021-2022;
- Approuvé le plan d'action stratégique 2022-2023.

Au sujet des **communications**, le Conseil a :

- Décerné une bourse Méritas aux personnes suivantes :
 - Sophia Chung — Collège de Maisonneuve;
 - Vanessa Nemoz — Cégep de Chicoutimi;
 - Alyson Parent — Cégep François-Xavier Garneau;
 - Arianne Tétreault — Cégep régional de Lanaudière à Terrebonne;
- Approuvé un plan de communication sur la modernisation de la profession d'hygiéniste dentaire et sur la sensibilisation à la santé buccodentaire de la population;
- Approuvé la sélection de la firme Casacom pour réaliser les campagnes de communication sur la modernisation et sur la sensibilisation à la santé buccodentaire;
- Autorisé le directeur général et secrétaire à signer une entente de commandite avec la Banque Nationale du Canada;
- Adopté une nouvelle *Politique de communication de l'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec*;
- Approuvé un plan de communication visant les étudiants du programme Techniques d'hygiène dentaire.

Tableau 1. Rémunération des administratrices et administrateurs

Nom	Date d'entrée en fonction – plus récent mandat		Nombre de mandats, consécutifs ou non, terminés au 31 mars de l'exercice	Région électorale	Assiduité (séances ordinaires et extraordinaires du CA)	Rémunération globale	Date de fin de mandat ou démission	Autres responsabilités
Jean-François Lortie, H.D. Président	Juin 2020	Présidence: Élu au suffrage des membres du Conseil d'administration	0 (présidence)	s. o.	10/10	Voir section 2.1 pour la présidence	s. o.	Comité de gouvernance Comité d'audit
	Juin 2018	Administrateur: Élu	1 (administrateur)	Sud				Comité des ressources humaines
Josée Tessier, H.D. Vice-présidente	Juin 2020	Élue	4	Centre	10/10	5 955 \$	s. o.	Comité des ressources humaines
Stéphanie Ritchie, H.D. Trésorière	Juin 2018	Élue	2	Centre	9/10	4 230 \$	s. o.	Comité d'audit
Hélène Deschênes, H.D.	Juin 2018	Élue	1	Sud-Est	10/10	4 110 \$	s. o.	Comité d'examen des conditions particulières d'exercice
Kim Farrell, H.D.	Juin 2018	Élue	2	Sud	10/10	4 560 \$	s. o.	Comité de gouvernance
Franck Giverne, H.D.	Juin 2021	Élu	2	Centre	9/10	4 260 \$	s. o.	Comité de gouvernance
Kamilya Kaddouri, H.D.	Octobre 2018	Nommée par le CA (administratrice de 35 ans ou moins)	0	s. o.	10/10	3 030 \$	s. o.	
Anick Lacroix, H.D.	Juin 2018	Élue	1	Nord-Ouest	2/2	750 \$	Juin 2021	
Marie-Andrée Marcoux, H.D.	Juin 2018	Élue	1	Nord-Est	10/10	3 360 \$	s. o.	Comité d'examen des conditions particulières d'exercice
Anne Prévost, H.D.	Mars 2021	Élue au suffrage des membres du Conseil d'administration (poste vacant des suites de la démission d'une administratrice)	0	Nord-Est	10/10	3 480 \$	s. o.	Comité des prix et des bourses
Thi Sopha Son, H.D.	Juin 2021	Élue	0	Nord-Ouest	8/8	2 730 \$	s. o.	Comité des prix et des bourses
Jean-François Dallaire	Juin 2020	Nommé par l'Office des professions du Québec	0	s. o.	1/2	50 \$	Mai 2021	
René Joyal	Juin 2021	Nommé par l'Office des professions du Québec	0	s. o.	6/7	800 \$	s. o.	
Jean-Louis Leblond, B.A.	Juin 2019	Nommé par l'Office des professions du Québec	1	s. o.	9/10	1 650 \$	s. o.	Comité des prix et des bourses Comité d'audit
Cyriaque Sumu, Ph. D. (sociologie)	Juin 2020	Nommé par l'Office des professions du Québec	0	s. o.	8/10	950 \$	s. o.	Comité des prix et des bourses
Renée Verville, M.A.P.	Juin 2019	Nommée par l'Office des professions du Québec	1	s. o.	10/10	3 400 \$	s. o.	Comité de gouvernance Comité des ressources humaines Comité d'examen des conditions particulières d'exercice

2.3 Orientations stratégiques

PLAN STRATÉGIQUE 2021-2025

Ce bilan couvre les réalisations de l'Ordre en application de son plan d'action 2021-2022 qui constitue le premier plan d'action annuel découlant de l'adoption en mars 2021 par le Conseil d'administration d'un tout nouveau plan stratégique d'une durée de quatre ans (2021-2025).



BILAN PAR ENJEU ET ORIENTATIONS STRATÉGIQUES — FAITS SAILLANTS

Enjeu 1 — Modernisation de la profession

La Loi fait évoluer la profession d'hygiéniste dentaire et la mise en œuvre de la modernisation de la profession s'impose aujourd'hui comme une condition nécessaire pour transformer la pratique. L'Ordre assumera pleinement le leadership requis pour assurer l'évolution de la pratique.

Orientation 1.1

Instaurer le cadre réglementaire lié à la Loi 15

Pour cette orientation, la permanence de l'Ordre, la présidence et le Conseil d'administration (le Conseil) ont mené de multiples actions visant à faciliter l'instauration du cadre réglementaire lié à la modernisation des professions du domaine buccodentaire, et de façon plus particulière, celle liée à la profession d'hygiéniste dentaire :

- Le Conseil a approuvé un **ambitieux plan de communication** qui se déploiera au cours des années 2022 à 2025. Ce plan a deux objectifs principaux :
 - Informer le grand public, les hygiénistes dentaires et les partenaires de l'Ordre des retombées de la modernisation de la profession sur l'exercice de la profession, son champ d'exercice et ses activités réservées, et sur l'accès aux soins buccodentaires pour la population du Québec ;
 - Sensibiliser la population à une saine hygiène dentaire ;
- Les ordres du domaine buccodentaire ont grandement avancé la **rédaction d'un projet de guide explicatif interordres** dont un premier volet sera publié au cours de l'exercice financier 2022-2023. Ce premier volet consiste en un glossaire de termes liés étroitement à la mise en œuvre des lois modifiées par la modernisation des professions du domaine buccodentaire ;
- Le service de l'inspection professionnelle a préparé un **nouveau questionnaire d'inspection professionnelle adapté**

au contexte des cabinets d'hygiène dentaire. Le Conseil a approuvé ce questionnaire qui sera utilisé dès l'année 2022-2023 ;

- Préparé par le comité de prévention et de contrôle des infections, l'Ordre a publié un **nouvel outil** pour soutenir les membres exerçant dans un cabinet d'hygiéniste dentaire pour l'application des **normes de prévention et de contrôle des infections** dans L'Explorateur de décembre 2021 ;
- Les travaux interordres sur la production d'une **version mise à jour du guide de prévention et de contrôle des infections de 2009** ont repris en mars 2022 ;
- Le travail sur la **révision des normes de tenue des cabinets et de tenue des dossiers** s'est amorcé en janvier 2022 ;
- La syndique a terminé la rédaction des processus de **conciliation et d'arbitrage des comptes** ;
- La **révision du processus d'évaluation des candidats à l'équivalence** du diplôme et de la formation avance à grands pas. Le premier outil conçu pour ce processus révisé est déjà implanté (l'autoévaluation des compétences du candidat) et le deuxième outil, l'épreuve écrite évaluant la maîtrise des compétences d'hygiéniste dentaire selon le devis ministériel du programme collégial Techniques d'hygiène dentaire, est en phase de mise à l'essai pratique ;
- Les travaux pour la sélection d'une **plateforme d'apprentissage en ligne** ont culminé par la sélection d'un fournisseur de services par le Conseil. Ce nouveau service sera mis à la disposition des hygiénistes dentaires, à la suite d'un lancement effectué dans le cadre du congrès de l'Ordre ;
- La **Politique de formation continue obligatoire** a fait l'objet d'une analyse approfondie et le Conseil a adopté des orientations quant à sa révision ;
- L'Ordre a tenu une première **rencontre avec les coordonnateurs des programmes de Techniques d'hygiène dentaire** en janvier 2022 pour les soutenir dans l'intégration des nouveaux concepts liés à la modernisation de la profession ;
- Le président a participé à une rencontre de consultation du ministère de l'Enseignement supérieur en vue de la **révision du programme collégial de Techniques d'hygiène dentaire** et l'Ordre a participé à la validation de la documentation du ministère pour ce dossier.

Orientation 1.2

Contribuer à l'amélioration de la santé buccodentaire

Cette orientation souligne l'importance que doit accorder l'Ordre à son rôle sociétal en contribuant, par des actions ciblées, à l'amélioration de la santé buccodentaire de la population du Québec. En cette matière :

- Le Conseil a approuvé un **plan de communication réparti sur quatre ans pour sensibiliser la population à l'importance d'une saine hygiène dentaire**. Une thématique différente chaque année permettra d'aborder une vaste diversité de sujets ;
- À la demande de l'Ordre, ses représentants ont **rencontré les dentistes-conseils du ministère de la Santé et des Services sociaux** pour la mise en place d'un suivi semestriel des projets du ministère qui ont un lien avec la profession d'hygiéniste dentaire et, du même coup, les informer des avancées des travaux sur la modernisation de la profession.

Enjeu 2 — Rayonnement, notoriété et attractivité

La population étant mieux informée et de plus en plus soucieuse de l'importance de son hygiène dentaire, l'Ordre a tout intérêt à multiplier ses activités de sensibilisation du public, à faire valoir le rôle essentiel de l'hygiéniste dentaire et ainsi, mettre en valeur la profession. Cette visibilité est aussi susceptible d'intéresser la relève à joindre la profession.

Orientation 2.1

Devenir un acteur reconnu

Comme le mentionne le plan stratégique, afin d'assurer une position incontournable pour les questions d'ordre public sur la santé buccodentaire au Québec, l'Ordre s'activera dans la sphère publique pour devenir un acteur reconnu. Au cours de cette première année d'implantation du plan, l'Ordre a surtout planifié ses actions futures et mis en place le cadre requis pour des communications efficaces et rigoureuses :

- Comme mentionné précédemment, un **plan de communication** a été adopté par le Conseil et ce dernier a sélectionné une firme pour soutenir l'Ordre dans sa mise en œuvre;
- Le Conseil a également adopté une **Politique de communication** qui donne des balises claires pour l'ensemble des communications de l'Ordre, tant dans leur forme que dans les véhicules communicationnels qui seront déployés dès 2022-2023 pour soutenir l'Ordre dans ses interventions publiques.

Orientation 2.2

Soutenir la reconnaissance publique de la profession d'hygiéniste dentaire

Les actions de l'Ordre pour cette orientation sont centrées sur l'objectif d'attirer plus de candidats à la profession d'hygiéniste dentaire afin d'élargir le bassin de main-d'œuvre disponible. Ainsi, au cours de la dernière année :

- Le président et le directeur général et secrétaire ont défini la configuration d'une **table sectorielle sur la main-d'œuvre** qu'ils souhaitent mettre en place pour trouver des solutions novatrices à la pénurie de main-d'œuvre en hygiène dentaire. Cette table sera mise en place en 2022-2023;
- Le Conseil a approuvé un **plan de communication destiné aux étudiants** du programme collégial Techniques d'hygiène dentaire et à la relève. Sa mise en œuvre progressive commencera dès 2022-2023.

Enjeu 3 — Mobilisation des membres

L'Ordre compte plus de 6700 membres de tous âges, répartis sur l'ensemble du territoire québécois. Les membres, principalement des femmes, pratiquent en moyenne depuis plus de 10 ans. L'Ordre peut ainsi compter sur des membres nombreux, aux profils diversifiés, impliqués, passionnés et qui exercent leur profession avec rigueur.

Orientation 3.1

Augmenter le sentiment d'appartenance des membres

Au cours de l'année, l'Ordre a principalement effectué des cueillettes de données qui lui permettront de bonifier et optimiser son offre de services en ce qui concerne les moyens utilisés pour communiquer avec ses membres, et de mieux reconnaître leurs réalisations :

- La responsable des communications a préparé un **sondage sur la notoriété des services de l'Ordre sur le plan des communications** (revue professionnelle, bulletins électroniques, sites Web, etc.). Ce sondage permettra d'optimiser l'usage des moyens communicationnels de l'Ordre pour assurer une communication fluide et efficace auprès de ses membres. L'objectif est de lancer le sondage au cours du mois d'avril 2022;
- La responsable des communications a procédé à une **recension des pratiques des ordres professionnels du Québec en matière de programmes de prix et de mentions** pour leurs membres et les étudiants aux programmes d'études menant au permis de l'Ordre. Ce travail servira au comité des prix et des bourses pour proposer au Conseil un programme bonifié de reconnaissance des réalisations des hygiénistes dentaires et des étudiants en Techniques d'hygiène dentaire.

Enjeu 4 — Capacité organisationnelle

Le domaine de la santé buccodentaire est en constante évolution au Québec. La technologie évolue rapidement et la profession gagne en autonomie. L'Ordre doit demeurer à jour dans ses pratiques et s'assurer d'avoir la capacité de réaliser ses orientations stratégiques.

Orientation 4.1

Assurer l'adéquation entre l'offre de services de l'Ordre et les besoins du public et des membres

Afin de se doter des ressources requises pour la mise en œuvre de son plan stratégique et l'accomplissement de sa mission, l'Ordre a procédé à de multiples travaux pour améliorer son efficacité opérationnelle :

- D'importants efforts ont été déployés pour la **mise en place du nouvel organigramme interne** :
 - La révision de l'ensemble des descriptions de postes;
 - La conduite des processus d'embauche prévus pour l'an 1 du plan stratégique et l'intégration en emploi du nouveau personnel;
- La direction générale a mis en place un **nouveau processus de planification budgétaire** basé sur des prévisions budgétaires triennales;
- Le Conseil a adopté une **politique de télétravail**;
- Le Conseil a approuvé une **révision de la structure salariale** pour le personnel de l'Ordre;
- La direction générale et le comité d'audit ont vu à la mise en place d'un processus et d'outils de **reddition de compte en matière de gestion des risques**;
- Le Conseil a adopté une **politique de gestion des assurances** de l'Ordre;
- La direction générale a planifié ses actions concernant la **sécurité informatique** des moyens technologiques utilisés par l'Ordre. Ces moyens se déploieront en 2022-2023, notamment en collaboration avec le Conseil interprofessionnel du Québec et d'autres ordres professionnels.

2.4 Politiques et pratiques de gouvernance

Titre	Date d'adoption	Dernière révision
Politique de gouvernance	25 mai 2018	13 mai 2022
Politique sur les règles régissant la tenue des AGA des membres de l'OHDQ	14 sept. 2018	26 mars 2021
Principes éthiques et code de déontologie des membres du Conseil d'administration, des membres des comités et du personnel	15 mars 2019	26 mars 2021
Politique sur la nomination de l'auditeur externe	14 juin 2019	26 mars 2021
Politique sur la rémunération et le remboursement des dépenses des membres du Conseil d'administration et de la présidente ou du président	14 juin 2019	18 mars 2022
Politique sur les conditions de travail et la rémunération des responsables, des professionnelles et professionnels et du personnel de soutien administratif	6 sept. 2019	26 mars 2021
Politique sur les conditions de travail et la rémunération des cadres	8 nov. 2019	26 mars 2021
Politique de prévention du harcèlement psychologique ou sexuel et de traitement des plaintes	31 janv. 2020	26 mars 2021
Politique de gestion de l'avoir des membres	31 janv. 2020	18 mars 2022
Guide d'évaluation du rendement du directeur général et secrétaire	26 mai 2017	8 février 2019
Programme d'appréciation du rendement du personnel	8 nov. 2019	26 mars 2021
Politique de gestion documentaire	18 sept. 2020	26 mars 2021
Politique de gestion intégrée des risques	12 mars 2021	-
Profil de compétences recherchées auprès des membres du conseil d'administration et auprès de la présidente ou du président	12 mars 2021	-
Politique de fonctionnement des comités	14 mai 2021	18 mars 2022
Politique sur le télétravail	10 sept. 2021	-
Politique de communication	21 janv. 2022	-
Politique de gestion des assurances	18 mars 2022	-

Le comité des ressources humaines et la direction générale travaillent sur la rédaction d'une *Politique de prévention de la violence familiale, conjugale ou à caractère sexuel au travail*, en application de la Loi sur la santé et la sécurité du travail qui fut révisée en 2021-2022 et dont les premières dispositions sont entrées en vigueur le 6 avril 2022.

2.5 Élections au sein du Conseil d'administration

En 2021-2022, l'Ordre devait tenir une élection en vue de pourvoir les postes d'administratrices et d'administrateurs pour les régions électorales suivantes :

- **Centre (Montréal, Laval et Lanaudière) :**
 - o 3 postes à pourvoir ;
 - o 2037 hygiénistes dentaires admissibles à voter ;
- **Nord-Ouest (Outaouais, Abitibi-Témiscamingue, Laurentides) :**
 - o 1 poste à pourvoir ;
 - o 801 hygiénistes dentaires admissibles à voter.

Au terme de la période des mises en candidature, il s'avère que l'Ordre a reçu un nombre de candidatures équivalent au nombre de postes à pourvoir, et ce, pour les deux régions électorales. En conséquence, tous les candidats ont été élus par acclamation, aucun membre admissible à voter n'ayant eu à exercer son droit de vote.

• **Région Centre**

- o Franck Giverne, H.D.;
- o Stéphanie Ritchie, H.D.;
- o Josée Tessier, H.D.

• **Région Nord-Ouest**

- o Thi Sopha Son, H.D.

Le mandat de ces administratrices et de cet administrateur, d'une durée de quatre ans, a débuté à la première séance du Conseil d'administration suivant la date prévue pour l'élection. Cette séance fut tenue le 18 juin 2021.

2.6 Formation des administratrices et des administrateurs relative à leurs fonctions

Au 31 mars 2021, le bilan de la formation suivie par les membres du Conseil d'administration est le suivant.

	Formation terminée	Formation à compléter
Rôles et responsabilités d'un administrateur d'un ordre professionnel	14/14	0
Enjeux de gouvernance et d'éthique au sein des ordres professionnels	14/14	0
Enjeux d'égalité entre les hommes et les femmes en conseil d'administration	14/14	0
Enjeux de gestion de la diversité ethnoculturelle au sein des ordres professionnels	14/14	0

Au cours de l'année, les membres du CA ont également bénéficié d'une formation sur la gestion intégrée des risques.

ÉTHIQUE ET DÉONTOLOGIE

2.7 Application des normes d'éthique et de déontologie aux administratrices et administrateurs de l'Ordre

Code d'éthique et de déontologie des administratrices et administrateurs de l'Ordre

Le document [*Principes éthiques et code de déontologie des membres du Conseil d'administration, des membres des comités et du personnel de l'Ordre*](#), peut être consulté en se rendant sur le site Web de l'Ordre.

Comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie

Le comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie, formé en vertu du *Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie des administrateurs du Conseil d'administration d'un ordre professionnel*, a pour mandat d'examiner toute information reçue relativement à un manquement aux normes d'éthique et de déontologie par un membre du Conseil d'administration et de faire enquête.

Au cours de l'exercice, le comité n'a pas tenu de réunion pour ce mandat.

COMPOSITION DU COMITÉ

Nom	Date de nomination	Statut	Durée du mandat
Denis Bureau, CPA, CGA	1 ^{er} février 2019 Mandat renouvelé le 18 mars 2022	Personne dont le nom figure sur la liste à partir de laquelle sont nommés les administratrices et administrateurs par l'Office et qui n'est pas une administratrice ou un administrateur de l'Ordre	3 ans
Sylvie de Grandmont, H.D., B. Sc. (H.D.)	1 ^{er} février 2019 Mandat renouvelé le 18 mars 2022	Ancienne administratrice ou ancien administrateur de l'Ordre	3 ans
Diane Lachapelle, H.D., B. Sc. (H.D.), M. Sc. (diététique)	1 ^{er} février 2019 Mandat renouvelé le 18 mars 2022	Membre de l'Ordre ayant une expérience, une expertise, une sensibilisation ou un intérêt marqué en matière de déontologie et d'éthique et qui n'est pas administratrice ou administrateur de l'Ordre ni une employée ou un employé de l'Ordre ou une personne liée à ceux-ci	3 ans

SECRÉTARIAT DU COMITÉ

- M^e Geneviève Roy, LL. B.

Règlement intérieur du comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie

Conformément au 7^e alinéa de l'article 32 du *Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie des administrateurs du Conseil d'administration d'un ordre professionnel*, le comité s'est doté d'un règlement intérieur, qui a été adopté en date du 20 janvier 2020.

Ce règlement intérieur est rendu public, notamment sur le site Web de l'Ordre.

Activité relative à l'application du code d'éthique et de déontologie des administratrices et administrateurs

Aucune activité relative à l'application du code d'éthique et de déontologie des membres du Conseil d'administration de l'Ordre n'était pendante au 31 mars de l'exercice précédent et aucune activité n'est à signaler au cours de l'exercice.

Activités de formation suivies par les membres du comité

Aucune pour l'exercice 2021-2022.

2.8 Normes d'éthique et de déontologie des membres des comités

Aucune enquête n'était pendante au 31 mars de l'exercice précédent et aucune enquête n'a été ouverte au cours de l'exercice au regard de manquements aux normes d'éthique et de déontologie des membres des comités formés par le Conseil d'administration.

Autres mandats confiés par le Conseil d'administration au comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie

En 2020-2021, le CA a confié des responsabilités supplémentaires au comité en raison de son expertise particulière, des besoins exprimés par le secrétariat général et de l'appariement des nouvelles responsabilités à son mandat principal. Le CA a ainsi résolu de confier au comité les mandats suivants :

1. Agir à titre de comité formé pour enquêter sur les plaintes formulées à l'encontre des membres du conseil de discipline en vertu du Code de déontologie applicable aux membres des conseils de discipline des ordres professionnels ;
2. Agir comme comité-conseil au secrétariat général lors de l'élection de membres du Conseil d'administration, incluant la présidence, pour :
 - Répondre aux questions que le secrétaire lui adresse en regard du processus électoral, notamment en ce qui concerne :
 - o Les critères d'éligibilité au poste d'administrateur ou d'administratrice, ou encore, au poste de président ou de présidente ;
 - o La recevabilité d'un bulletin de candidature ou d'une déclaration de candidature ;
 - o Le respect des règles de conduite applicables aux candidats à une élection de l'Ordre ;
 - Répondre à toute autre question que le secrétaire lui adresse en lien avec l'application du *Règlement sur l'organisation de l'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec et les élections à son Conseil d'administration*.

Le directeur général et secrétaire de l'Ordre et le secrétaire adjoint ont rencontré à une reprise les membres du comité en prévision des élections tenues au printemps 2021, et ce, pour discuter du nouveau mandat relatif aux élections et pour leur expliquer le nouveau processus de vote électronique. Le directeur général n'a pas eu recours aux conseils du comité dans le cadre de cette élection.

ACTIVITÉS DES COMITÉS FORMÉS PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

2.9 Comités de gestion formés par le Conseil d'administration

2.9.1 Comité de gouvernance

Le comité de gouvernance de l'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec a pour mandat d'assister et de conseiller le CA de l'Ordre. À cette fin, il formule des recommandations en vue de l'adoption et de l'application d'un ensemble de processus de gouvernance qui respectent les obligations légales de l'Ordre de même que les meilleures pratiques et les tendances actuelles en matière de saine gouvernance dans les organismes comparables, et ce dans le respect des principes de responsabilité, d'intégrité, d'équité et de transparence.

Pour obtenir le mandat détaillé, consulter la [Politique de gouvernance](#).

Activités du comité de gouvernance

Le comité de gouvernance a tenu sept (7) séances. Parmi ses travaux, on compte les principales réalisations suivantes.

- La préparation du profil des compétences de la présidente ou du président et la recommandation au CA d'adopter ce profil et la modification du *Profil de compétences des administratrices et des administrateurs* pour l'intégrer à celui-ci;
- La préparation et la recommandation au CA du questionnaire d'évaluation annuelle de la présidente ou du président;
- Le suivi de l'évaluation annuelle 2020-2021 de la performance du CA, de l'autoévaluation des membres du CA et de l'évaluation du président et la préparation des recommandations découlant de ces évaluations;
- Le suivi du plan d'action du comité en application des *Lignes directrices sur la gouvernance* de l'Office des professions;
- La vigie sur la mise en application du document *Principes éthiques et code de déontologie des membres du Conseil d'administration, des membres des comités et du personnel de l'OHQ*, ainsi que de la *Politique de gouvernance*;
- L'élaboration d'un programme d'accueil et de formation pour les nouveaux membres du CA et la recommandation de son adoption au CA;
- La préparation de la *Politique de fonctionnement des comités* et la recommandation de son adoption au CA;
- Les commentaires, en appui à la direction générale, sur la nouvelle *Politique de communication* en vue de son dépôt pour adoption;
- La recommandation au CA d'adopter la révision de la rémunération accordée aux membres des comités de l'Ordre;

- Le suivi du plan de formation des administratrices et des administrateurs de l'Ordre pour l'exercice 2021-2022 et la préparation d'une recommandation au CA sur ce même sujet pour l'exercice 2022-2023;
- Le suivi de la mise à l'essai de l'ordre du jour de consentement et son intégration aux pratiques de gouvernance de l'Ordre;
- Une discussion sur la possibilité d'ajouter aux ordres du jour un nouveau point : aperçu du contenu de la prochaine séance;
- L'élaboration des éléments devant être abordés lors d'une formation en éthique dispensée aux membres du CA;
- Une réflexion sur la formation en éthique et ses impacts sur les pratiques de l'Ordre;
- La première étape de la révision de la *Politique de gouvernance* pour les aspects portant sur l'évaluation de la performance du Conseil d'administration, selon le guide publié par Brio Conseils sur ce sujet;
- La révision de la *Politique de gouvernance* concernant la rémunération de la présidence.

COMPOSITION DU COMITÉ

- **M^{me} Kim Farrell**, H.D., administratrice élue;
- **M. Jacques Gauthier**, erg., M.A.P., ASC, directeur général et secrétaire de l'Ordre, secrétaire du comité;
- **M. Frank Giverne**, administrateur élu
- **M. Jean-François Lortie**, H.D., président de l'Ordre;
- **M^{me} Renée Verville**, M.A., M.A.P. administratrice nommée, présidente du comité.

2.9.2 Comité d'audit

Le comité d'audit est chargé d'aider le CA à s'acquitter de ses obligations et responsabilités de surveillance relatives à la qualité et à l'intégrité de l'information financière. Le comité d'audit relève du CA auprès duquel il a un pouvoir de recommandation.

Le comité d'audit s'intéresse principalement à l'intégrité de l'information financière, aux activités d'audit externe, aux contrôles internes, à la gestion des risques et à la sécurité de l'information.

Pour obtenir le mandat détaillé, consulter la [Politique de gouvernance](#).

Activités du comité d'audit

Le comité d'audit a tenu cinq (5) séances de travail. Parmi ses travaux, on compte les principales réalisations suivantes :

- Le suivi régulier des états financiers et des placements de l'Ordre;
- Le suivi du calendrier de l'audit des états financiers 2020-2021;
- L'étude et la recommandation au CA des états financiers 2020-2021 audités;

- La recommandation au CA de l'auditeur indépendant pour l'audit des états financiers 2021-2022, en prévision de l'assemblée générale annuelle 2021;
- L'étude et la recommandation au CA des projets de budgets triennaux pour les trois prochains exercices financiers, du projet provisoire de budget pour l'exercice 2022-2023 et du montant de la cotisation annuelle pour ce même exercice financier;
- La recommandation au CA du montant de la cotisation annuelle 2022-2023 à la suite de la consultation menée auprès des membres sur ce sujet;
- L'étude et la recommandation au CA du projet de budget définitif pour l'exercice financier 2022-2023;
- La mise en place du suivi du cadre de gestion intégrée des risques;
- La recommandation au CA d'une *Politique de gestion des assurances* de l'Ordre et la recommandation de souscrire une assurance cyberrisques;
- Le suivi de divers dossiers de sécurité informatique;
- Les travaux soutenant la révision de certains tarifs de l'Ordre, en vue d'émettre ses recommandations au CA au cours du prochain exercice financier;
- Les travaux préparatoires pour la production d'une *Politique d'engagement des dépenses* encadrant l'autorité d'engager des dépenses pour les cadres supérieurs et les cadres intermédiaires de l'Ordre;
- Les travaux préparatoires pour le processus d'appel de propositions pour la sélection d'un nouvel auditeur indépendant, en application de la *Politique de sélection de l'auditeur indépendant*;
- Le suivi de l'impact financier de la pandémie de COVID-19 sur les finances de l'Ordre;
- La définition des objectifs annuels du comité pour l'année 2021-2022;
- La mise en place d'un premier exercice d'autoévaluation des activités du comité et l'évaluation de l'atteinte de ses objectifs annuels;
- Le suivi des placements de l'Ordre;
- Les recommandations à transmettre au CA au regard de la gestion des surplus anticipés pour l'exercice 2021-2022;
- Les recommandations à transmettre au CA au regard d'une modification à apporter à la *Politique de gestion de l'avis des membres*.

COMPOSITION DU COMITÉ

- **M. Jacques Gauthier**, erg., M.A.P., ASC, directeur général et secrétaire de l'Ordre, secrétaire du comité;
- **M. Jean-Louis Leblond**, administrateur nommé
- **M. Jean-François Lortie**, H.D., président de l'Ordre
- **M^{me} Stéphanie Ritchie**, H.D., administratrice élue, trésorière, présidente du comité.

Invité permanent

- **M. Walter Barbosa**, responsable des ressources financières et matérielles

2.9.3 Comité des ressources humaines

Le comité des ressources humaines a pour mandat d'assister le CA de l'Ordre en ce qui a trait à la mise en place de pratiques, de politiques et de normes afin d'assurer une gestion des ressources humaines efficace et mobilisatrice.

Pour obtenir le mandat détaillé, consulter la [Politique de gouvernance](#).

Activités du comité des ressources humaines

Le comité des ressources humaines a tenu onze séances ordinaires et une séance extraordinaire. Parmi ses travaux, on compte les principales réalisations suivantes:

- La conduite du processus d'évaluation annuelle du directeur général et secrétaire et son suivi;
- L'approbation des objectifs annuels du directeur général et secrétaire;
- Le suivi de la situation des ressources humaines de l'Ordre;
- Le suivi du programme d'assurances collectives du personnel de l'Ordre;
- La recommandation d'une politique de gestion des salaires et la révision de la structure salariale du personnel et des cadres, incluant une contribution à la rédaction des descriptions de poste du personnel de l'Ordre;
- La préparation d'une politique sur le télétravail pour le personnel de l'Ordre;
- Le suivi de l'implantation du nouvel organigramme de l'Ordre;
- L'évaluation des besoins en matière de ressources humaines pour le Bureau du syndic;
- Le suivi du plan de réintégration au siège social produit par le directeur général et secrétaire;
- La définition de ce que représentent un poste de cadre supérieur et un poste de cadre intermédiaire;
- La préparation d'un plan de contingence pour la relève du directeur général et secrétaire et de la syndique;
- La révision de la Loi sur la santé et la sécurité du travail et ses effets sur l'Ordre;
- L'évaluation de l'atteinte de ses objectifs annuels et l'autoévaluation annuelle de son efficacité et de sa performance.

COMPOSITION DU COMITÉ

- **M. Jacques Gauthier**, erg., M.A.P., ASC., directeur général et secrétaire de l'Ordre, secrétaire du comité;
- **M. Jean-François Lortie**, H.D., administrateur, président de l'Ordre;
- **M^{me} Josée Tessier**, H.D., administratrice, vice-présidente, présidente du comité;
- **M^{me} Renée Verville**, M.A.P., administratrice nommée.



DIRECTION GÉNÉRALE

2.10 Directeur général et secrétaire de l'Ordre

MOT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE

2021-2022: une année de profondes transformations organisationnelles... et de pandémie!

L'année 2021-2022 marque le déploiement du tout premier plan d'action annuel découlant du plan stratégique de l'Ordre pour les années 2021-2025. À ce titre, elle fut consacrée à la planification et à l'amorce d'importantes transformations qui amèneront l'Ordre à être plus efficient et à détenir une plus grande capacité organisationnelle lui permettant de faire face aux défis de la modernisation de la profession, à la croissance constante du nombre d'hygiénistes dentaires et à une meilleure communication avec le public, ses membres, les étudiants et ses partenaires.

Un accent particulier sur la gestion des ressources humaines de l'Ordre

Découlant d'une décision du CA adoptée en 2020-2021, l'Ordre a revu son organigramme interne pour optimiser son organisation du travail, notamment par la création de directions et de postes de directeurs pour chacune (voir la liste du personnel

de l'Ordre à la fin de la présente section). L'Ordre a procédé à une première série d'embauches de son plan de croissance de l'équipe interne qui est réparti sur trois ans. En parallèle, l'Ordre a doublé le nombre d'heures du personnel du Bureau du syndic (syndique et syndique adjointe).

L'année 2021-2022 s'est déroulée entièrement en télétravail. L'ensemble du personnel a su relever ce défi avec brio pour assurer une continuité des services impeccables. En prévision de la possibilité d'un retour au bureau, selon l'évolution du contexte sanitaire, le CA a adopté une politique de télétravail qui s'implantera dès que la santé publique lèvera sa recommandation de maintenir le télétravail à temps plein.

L'Ordre a également préparé son plan d'action pour la mise en œuvre de la révision de la *Loi sur la santé et la sécurité du travail*. Dès le début de la prochaine année, l'Ordre mettra en application les dispositions qui s'appliquent à son contexte organisationnel, comme la création d'un comité de santé et de sécurité au travail et la préparation d'un plan de prévention intérimaire. Dans cette lignée, l'Ordre a donné le mandat à un conseiller juridique externe de lui préparer une politique sur la prévention de la violence qui sera adoptée au cours du prochain exercice financier.

Au cours de la dernière année, l'Ordre a travaillé avec une firme externe pour revoir sa structure salariale, notamment en raison de l'importante reconfiguration des postes et des responsabilités devant être implantée en 2022-2023 et de la nécessité de réviser la compétitivité de la rémunération offerte par l'Ordre en fonction de données de comparaison. Ces travaux se sont conclus au cours de l'exercice financier. La nouvelle structure salariale, et la politique de gestion des salaires qui l'accompagne, seront déployées dès avril 2022.

En conclusion, je ne peux pas passer sous silence le décès d'une de nos collègues, fortement appréciée de tous, M^{me} Agathe Bergeron, H.D., responsable de l'inspection et de la pratique professionnelle. Ce douloureux événement a dû être vécu à distance par l'équipe, étant donné les contraintes sanitaires. Malgré tout, la solidarité sans pareille des membres du personnel a permis des instants de recueillement et de partage pour nous aider à traverser plus sereinement ce moment difficile.

De grandes avancées sur la modernisation de la profession d'hygiéniste dentaire

Sans reprendre la description détaillée des activités de l'Ordre liées à la mise en application des modifications apportées au Code des professions pour la profession d'hygiéniste dentaire en 2020 qui sont décrites dans les autres sections du rapport annuel, il est fort important de souligner la grande mobilisation du personnel de l'Ordre pour bien informer les hygiénistes dentaires et les milieux d'enseignement en vue de faciliter la mise en application des nouvelles dispositions législatives. Le travail ne fait que commencer, mais déjà les membres de l'Ordre peuvent bénéficier de foires aux questions, d'activités de formation continue et d'outils pratiques pour les soutenir dans leur exercice quotidien. Le public n'est pas en reste, car le CA a approuvé d'ambitieux plans de communication qui seront déployés dès le début de l'exercice 2022-2023. Finalement, des projets de règlements sont en préparation et la révision des normes de tenue des cabinets et de tenue des dossiers, adaptées au nouveau contexte de l'exercice de la profession, avance à grands pas!

Des travaux majeurs de modernisation de nos pratiques de gestion électronique des documents

Au cours de l'exercice précédent, l'Ordre a entamé un vaste chantier de modernisation de sa gestion électronique des documents, et ce, avec l'accompagnement d'une firme ayant une expertise de pointe dans le domaine. Plusieurs actions de ce projet ont été menées au cours de cet exercice, notamment le transfert des documents vers une nouvelle arborescence, l'adoption et l'implantation d'un plan de conservation, ainsi que la planification d'une prochaine phase du projet impliquant la numérisation des dossiers des membres de l'Ordre.

Une autre année marquée par la gestion de la pandémie de COVID-19

À nouveau cette année, le travail de l'Ordre fut marqué profondément par la pandémie de COVID-19 et ses impacts sur la profession d'hygiéniste dentaire et l'accomplissement de notre mandat de protection du public. L'ensemble du personnel de l'Ordre, la présidence, le Conseil d'administration et ses comités, les comités liés à l'encadrement de la profession, les programmes d'enseignement collégial et les hygiénistes dentaires ont encore dû faire preuve d'une capacité d'adaptation hors du commun tout au long de l'année.

Soulignons particulièrement :

- L'implication continue d'hygiénistes dentaires et d'anciens membres de l'Ordre venus prêter main-forte au réseau de la santé et des services sociaux que ce soit à titre d'aide de services, de soutien à la prévention et au contrôle des infections, de professionnels attitrés au dépistage de la COVID-19, à la vaccination et aux enquêtes de la santé publique;
- La participation de l'Ordre à la mise à jour des directives applicables au domaine buccodentaire en contexte de pandémie. L'évolution constante des directives sanitaires et des données scientifiques a nécessité une collaboration soutenue avec les autres partenaires associés à la rédaction de ces directives (notamment le ministère de la Santé et des Services sociaux, l'Ordre des dentistes du Québec et les facultés de médecine dentaire);
- Le soutien à la pratique des hygiénistes dentaires offert par l'Ordre à ses membres, notamment par la mise à jour continue de la section de son site Web consacrée à la COVID-19, la diffusion d'infolettres sur ce dossier, le suivi des arrêtés ministériels, la gestion des questions des membres transmises par le courriel covid19@ohdq.com;
- La poursuite de la gestion des demandes d'autorisations spéciales permettant à d'anciens membres de l'Ordre souhaitant contribuer au dépistage de la COVID-19 ou à la vaccination à titre d'injecteur ou pour mélanger les substances requises pour l'administration des vaccins. Au 31 mars 2022, l'Ordre avait décerné 66 autorisations spéciales;
- Le maintien des visites d'inspection professionnelle virtuelles;
- Un programme de formation continue presque entièrement virtuel.



Fédération des organismes de réglementation en hygiène dentaire du Canada

L'Ordre est membre de la Fédération des organismes de réglementation en hygiène dentaire du Canada (la Fédération) et, à ce titre, détient un siège d'administrateur à son conseil d'administration. La mission de la Fédération consiste à assumer la direction nationale de la réglementation en hygiène dentaire visant à protéger le public.

Depuis le 1^{er} juillet 2021, le directeur général et secrétaire est le vice-président de la Fédération. À ce titre, il a collaboré avec la présidente et la directrice générale pour assurer la conduite des affaires du conseil d'administration et la coordination des travaux de fusion de la Fédération et du Bureau de certification nationale en hygiène dentaire qui fut officialisée le 1^{er} janvier 2022.

Le directeur général et secrétaire a participé aux huit réunions de la Fédération au cours du dernier exercice financier, dont plusieurs furent consacrées à la gestion de la pandémie de COVID-19 et au partage d'information entre les provinces quant aux directives applicables à la profession d'hygiéniste dentaire.

Soulignons que le directeur général de l'Ordre agit également comme directeur de projet pour le développement du nouveau référentiel national de compétences pour l'admission à la profession d'hygiéniste dentaire. À ce titre, il siège au comité directeur du projet avec les représentantes de l'Alberta et du Manitoba. Le développement du référentiel fut complété en novembre 2021 et sa publication a été faite le mois suivant. Par la suite, le comité directeur a poursuivi ses travaux visant les phases d'adoption et d'implantation du référentiel dans les activités des partenaires associés au projet (les milieux de l'enseignement, l'examen national de certification en hygiène dentaire et l'agrément dentaire).

www.fdhrc.ca/wp/fr/



Commission de l'agrément dentaire du Canada

L'Ordre continue d'appuyer la mission et les activités de la Commission de l'agrément dentaire du Canada. En plus de contribuer à son financement, il participe à la rencontre annuelle du comité d'hygiène dentaire de la Commission, à titre d'observateur.

AUTRES RÉALISATIONS

Les prochains paragraphes offrent un aperçu des autres activités réalisées en cours d'année qui méritent une attention particulière.

Conseil interprofessionnel du Québec

Plusieurs membres du personnel de l'Ordre participent aux forums et groupes de travail du Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ).

Forums du CIQ :

- Le forum des directions générales;
- Le forum de l'admission;
- Le forum des syndicats;
- Le forum de l'inspection professionnelle;
- Le forum des conseillers juridiques;
- Le forum des secrétaires de conseil de discipline;

Groupes de travail du CIQ :

- Le groupe de travail sur les types de permis;
- Le groupe de travail sur le permis restrictif permanent;
- Le groupe de travail sur les frais juridiques encourus par les bureaux de syndicats;
- Le groupe de travail sur le développement d'outil en lien avec les obligations imposées aux ordres par le projet de loi 96 : Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français;
- Le groupe de travail sur les obligations des ordres concernant la loi visant à assurer la protection des stagiaires en milieu de travail;
- Le groupe de travail sur le guide de bonnes pratiques du syndic.

Office des professions du Québec

Le directeur général et secrétaire a participé au groupe de travail de l'Office des professions du Québec sur l'inspection professionnelle. Ce groupe a pour but de développer et de proposer des lignes directrices thématiques traitant de gouvernance et de mise en œuvre du processus de reddition de comptes et de réglementation de l'inspection professionnelle, réunies dans un *Guide des bonnes pratiques en inspection professionnelle*. Les travaux du groupe de travail se sont conclus au cours de l'exercice financier.

SERTIH

Service d'évaluation des risques
de transmission d'infections hématogènes

Service d'évaluation des risques de transmission d'infections hématogènes

Le Service d'évaluation des risques de transmission d'infections hématogènes (SERTIH) de l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ) s'adresse aux personnes professionnelles ou étudiantes de la santé du Québec qui sont porteuses d'une infection transmissible par le sang et qui posent des actes à risque de transmission. Le service leur permet d'obtenir une évaluation du risque de transmission de leur infection à des patientes ou patients dans le cadre de leur pratique ou de leur stage. La directrice des affaires juridiques et secrétaire adjointe agit à titre de représentante de l'Ordre au comité directeur du SERTIH.

En conclusion, je souhaite remercier sincèrement l'équipe de la permanence, le président Jean-François Lortie, les membres du CA et des différents comités de l'Ordre pour leur travail acharné, leur constante capacité d'adaptation et leur dévouement incommensurable!

Je vous exprime ma plus grande gratitude pour votre soutien, la qualité de votre travail et votre esprit d'équipe. Sans l'apport de chacun d'entre vous, les réalisations exceptionnelles décrites dans ce rapport annuel n'auraient pu se concrétiser.

Je vous en remercie très sincèrement.



Le directeur général et secrétaire,
Jacques Gauthier, erg., M.A.P., ASC

Entrée en fonction et rémunération du directeur général et secrétaire

Le directeur général et secrétaire est entré en fonction le 12 juin 2017.

Sa rémunération globale pour l'exercice financier 2021-2022 est de 167 447 \$. Cette rémunération comprend :

- Le salaire;
- La contribution RÉER de l'employeur;
- La contribution de l'employeur à l'assurance collective;
- La portion de l'employeur versée à la Régie des rentes du Québec et au Régime d'assurance parental du Québec;
- Le paiement de la cotisation annuelle à l'Ordre des ergothérapeutes du Québec (qui inclut la cotisation à l'Office des professions et le coût de l'assurance responsabilité professionnelle).

2.11 Ressources humaines

Pour l'Ordre, le nombre d'heures travaillées par semaine pour un statut d'employé à temps complet est de 35 heures.

Au 31 mars, l'Ordre compte un équivalent de 18,5 employés à temps complet. Deux employés ont un poste à durée limitée (1,1 poste à temps complet) et un poste à temps complet est vacant.

2.12 Assemblée générale annuelle

Au cours de l'assemblée générale annuelle des membres, tenue le 23 octobre 2021 en mode virtuel, les faits saillants du rapport annuel 2020-2021 de l'Ordre furent présentés. Les 112 membres réunis ont :

- o Donné leurs derniers commentaires sur le montant de la cotisation annuelle pour l'année 2022-2023 recommandé par le Conseil d'administration;
- o Approuvé la rémunération du président et des administratrices et des administrateurs élus pour l'exercice financier 2022-2023;
- o Nommé l'auditeur indépendant chargé de l'audit des livres et des comptes de l'Ordre au 31 mars 2022.

2.13 Assemblées générales extraordinaires

L'Ordre n'a tenu aucune assemblée générale extraordinaire en 2021-2022.

PERSONNEL DE L'ORDRE DES HYGIÉNISTES DENTAIRES DU QUÉBEC

DIRECTION GÉNÉRALE

Jacques Gauthier, erg., M.A.P., ASC
Directeur général et secrétaire

Agnès Neyret
Adjointe administrative à la direction générale

• SERVICE DES COMMUNICATIONS

Sophie Lecavalier
Responsable des communications

Myriam Baptiste
Adjointe administrative à la présidence
et aux communications

Liliane Mukendi Muswamba
Réceptionniste et commis-secretaire

• RESSOURCES FINANCIÈRES ET MATÉRIELLES

Walter Barbosa
Responsable des ressources financières et matérielles

Olga Milyaeva
Adjointe administrative aux ressources financières
et matérielles

BUREAU DE LA PRÉSIDENTE

Myriam Baptiste
Adjointe administrative à la présidence et
aux communications

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES ET SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

M^e Laurence Rey El fatih, LL. B.
Directrice des affaires juridiques et secrétaire adjointe
(à partir du 12 octobre 2021)

M^e Marc-Antoine Bondu, LL. B, MBA
Secrétaire adjoint et conseiller juridique
(jusqu'au 23 juillet 2021)

Nancy Vallée
Adjointe administrative au secrétariat général et
au Bureau du syndic

• ADMISSION

Dieuline Jean-Charles, H.D., B. Éd.
Responsable de l'admission et de la formation continue
(jusqu'au 7 février 2022)

Anna-Maria Cuzzolini, H.D.
Coordonnatrice de l'admission (depuis le 7 février 2022)

Maryse Quesnel, H.D., B. Sc. (HD), CPEP
Conseillère aux équivalences

Jocelyne Long, H.D.
Chargée d'affaires professionnelles aux équivalences
(temporaire)

Nadine Caron
Adjointe administrative à l'admission et à la formation
continue (jusqu'au 1er novembre 2021)
Adjointe administrative à l'admission et au tableau des
membres (depuis le 1er novembre 2021)

DIRECTION DE L'EXERCICE DE L'HYGIÈNE DENTAIRE

Anna-Maria Cuzzolini, H.D.
Chargée d'affaires professionnelles
(temporaire, jusqu'au 30 juin 2021)

Josée Walker, H.D.
Chargée d'affaires professionnelles
(temporaire, depuis le 22 janvier 2022)

• INSPECTION ET PRATIQUE PROFESSIONNELLE

Agathe Bergeron, H.D.

Responsable de l'inspection et de la pratique professionnelle (jusqu'au 21 novembre 2021)

Masengu Joëlle Mbanga, H.D.

Coordonnatrice de l'inspection générale par intérim (jusqu'au 9 septembre 2021)

Coordonnatrice de l'inspection professionnelle (depuis le 9 septembre 2021)

Carolle Bujold, H.D.

Inspectrice

Manon L'Abbée, H.D.

Inspectrice

Jinette Laparé

Adjointe administrative à l'inspection professionnelle

• DÉVELOPPEMENT DE LA PROFESSION

Susan Badanjak, H.D., M. Sc. (H.D.)

Responsable du développement de la profession

• DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL

Dieuline Jean-Charles, H.D., B. Éd.

Responsable de l'admission et de la formation continue (jusqu'au 7 février 2022)

Coordonnatrice du développement professionnel (depuis le 7 février 2022)

Orlina Ngoué

Adjointe administrative au développement professionnel (depuis le 1er novembre 2021)

BUREAU DU SYNDIC

Julie Boudreau, H.D.

Syndique

Josée Arpin, H.D.

Syndique adjointe (jusqu'au 18 juin 2021)

Karine Gagné, H.D.

Syndique adjointe (depuis le 13 décembre 2021)

Nancy Vallée

Adjointe administrative au secrétariat général et au Bureau du syndic



IN MEMORIAM

Agathe Bergeron, H.D.

RESPONSABLE DE L'INSPECTION ET DE LA PRATIQUE PROFESSIONNELLE

Au cours de l'année 2021-2022 est décédée madame Agathe Bergeron, hygiéniste dentaire et responsable de l'inspection et de la pratique professionnelle à l'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec.

Pilier de l'Ordre depuis plus de 20 ans, madame Bergeron s'est impliquée tant au Conseil d'administration que dans différents comités et à la permanence de l'Ordre. Engagée envers sa profession, elle était une référence en matière d'exercice de la profession d'hygiéniste dentaire.

Estimée de tous et pleine de douceur, les collègues d'Agathe s'en souviennent comme une personne toujours disponible et à l'écoute des autres. De nature discrète et positive, ses grandes qualités humaines et son altruisme en faisaient une collaboratrice appréciée autant par ses collègues de travail que par ses pairs et les multiples partenaires de l'Ordre qui auront eu la chance de croiser son parcours professionnel.

Activités du comité de la formation des hygiénistes dentaires



En vertu du *Règlement sur le comité de la formation des hygiénistes dentaires* (le Règlement), un comité de la formation est institué au sein de l'Ordre. Ce comité consultatif a pour mandat d'examiner les questions relatives à la qualité de la formation des hygiénistes dentaires, dans le respect des compétences respectives et complémentaires de l'Ordre, des établissements d'enseignement collégial et du ministère de l'Enseignement supérieur du Québec.

3.1 Réunions du comité de la formation

Au cours de l'exercice 2021-2022, le comité a tenu 2 réunions, soit le 4 mai 2021 et le 31 janvier 2022.

3.2 Examen des programmes d'études

Aucun examen de la qualité de la formation offerte par un établissement d'enseignement n'était en suspens au 31 mars de l'exercice précédent et aucun n'a été effectué au cours de l'exercice.

Toutefois, le comité a émis un avis recommandant au Conseil d'administration de l'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec de transmettre au ministère de l'Enseignement supérieur la demande d'une révision diligente et complète du programme collégial de Techniques d'hygiène dentaire. Cet avis fut transmis au Conseil d'administration qui l'a entériné lors de sa séance du 14 mai 2021. Il fut par la suite transmis à la ministre de l'Enseignement supérieur, à la Fédération des cégeps et à l'Office des professions du Québec.

3.3. Autres activités du comité

Au cours de leurs deux réunions, les membres du comité ont abordé les dossiers suivants :

- Le besoin de procéder à une révision du programme collégial de Techniques d'hygiène dentaire ;
- La collaboration de l'Ordre et des cégeps offrant ce programme pour faciliter l'intégration des nouvelles dispositions du Code des professions modernisant la profession d'hygiéniste dentaire, entrées en vigueur en septembre 2020 ;
- Le suivi du programme de formation d'appoint pour dentistes formés à l'étranger et les enjeux liés à une offre pérenne du programme qui mène à l'obtention d'une attestation d'études collégiales (AEC) ;
- La présentation du nouveau référentiel de compétences national pour l'admission à la profession d'hygiéniste dentaire ;

- Le résultat de l'étude de l'Ordre sur le contenu de l'enseignement en matière d'éthique et de déontologie et la transmission d'un avis au Conseil d'administration sur ce sujet ;
- Le suivi des travaux de l'Ordre relatifs à la préparation d'une entente en vue d'un arrangement de reconnaissance mutuelle des qualifications entre le Québec et la Suisse pour la profession d'hygiéniste dentaire ;
- Les enjeux de pénurie de main-d'œuvre en hygiène dentaire.

COMPOSITION DU COMITÉ

Représentant l'Ordre :

- **M^{me} Susan Badanjak, H.D., M. Sc. (H.D.),**
responsable du développement de la profession
(jusqu'au 18 mars 2022)
- **M^{me} Anna-Maria Cuzzolini, H.D.,**
coordonnatrice de l'admission
(depuis le 18 mars 2022)
- **M^{me} Maryse Quesnel, H.D.,**
conseillère aux équivalences,
présidente du comité.

Représentant la Fédération des cégeps :

- **M. Guy Gibeau**
Collège de Maisonneuve ;
- **M. David Pilon**
Cégep de Saint-Hyacinthe (jusqu'au 30 avril 2021) ;
- **M. Jean-Yves Tremblay**
Cégep Garneau (à partir du 30 avril 2021).

Représentant le ministère de l'Enseignement supérieur :

- **M^{me} Anne-Louise Brassard**
(depuis le 12 juin 2021) ;
- **M^{me} Marielle Gingras**
(jusqu'au 12 juin 2021) ;

SECRÉTARIAT DU COMITÉ

- **M. Jacques Gauthier, erg., M.A.P., ASC,**
directeur général et secrétaire de l'OHDQ,
secrétaire du comité.

Activités relatives à la reconnaissance des équivalences



4.1 Reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme ou de la formation

Une candidate ou un candidat peut bénéficier d'une équivalence de diplôme ou de la formation, aux fins de la délivrance d'un permis de l'Ordre, si elle ou il remplit les conditions prévues au *Règlement sur les équivalences de diplôme et de la formation pour la délivrance d'un permis de l'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec*.

Le Conseil d'administration de l'Ordre a délégué ce pouvoir discrétionnaire au comité d'admission qui est habilité à répondre à ces demandes d'équivalence.

COMPOSITION DU COMITÉ

- **M^{me} Anna Maria Cuzzolini, H.D.,**
coordonnatrice de l'admission et présidente du comité (depuis le 18 mars 2022);
- **M^{me} Anila Hasko, H.D., M. Éd.;**
- **M^{me} Dieuline Jean-Charles, H.D., B. Éd.,**
responsable de l'admission et de la formation continue — présidente du comité (jusqu'au 18 mars 2022);
- **M^{me} Véronique S. Martin, H.D., B. Éd.;**
- **M^{me} Guylaine Vallée, H.D., B. Éd.**

SECRÉTARIAT DU COMITÉ

- **M^{me} Nadine Caron**
adjointe administrative à l'admission et à la formation continue

Diplôme ou formation obtenus

Nombre de personnes concernées	au Québec	hors du Québec*	hors du Canada
Demandes pendantes au 31 mars de l'exercice précédent (n'ayant fait l'objet d'aucune décision antérieurement)	0	0	8
Demandes reçues au cours de l'exercice	0	2	51
Demandes ayant fait l'objet, au cours de l'exercice, d'une reconnaissance entière sans condition	0	0	0
Demandes ayant fait l'objet, au cours de l'exercice, d'une reconnaissance partielle	0	1	23
Demandes refusées au cours de l'exercice	0	0	0
Demandes pendantes au 31 mars de l'exercice (qui n'ont pas fait l'objet d'une décision au 31 mars de l'exercice)	0	1	36

* Mais au Canada

Diplôme ou formation obtenus

Nombre de personnes concernées par chacune des exigences complémentaires imposées	Diplôme ou formation obtenus		
	au Québec	hors du Québec*	hors du Canada
Un ou des cours	0	1	23
Une formation d'appoint (pouvant comprendre ou non un stage)	0	0	0
Un ou des stages	0	1	23
Un ou des examens	0	0	0
Autres exigences complémentaires (à préciser au rapport annuel)	0	0	0

* Mais au Canada

4.2 Reconnaissance de l'équivalence des autres conditions et modalités de la délivrance d'un permis ou d'un certificat de spécialiste

L'Ordre n'a pas de règlement déterminant les autres conditions et modalités de délivrance des permis.

4.3 Formation des personnes chargées de déterminer ou d'appliquer des conditions de délivrance des permis ou des certificats de spécialiste

En application du cinquième paragraphe de l'article 62.0.1 du *Code des professions*, toute personne chargée par l'Ordre d'élaborer ou d'appliquer des conditions de délivrance de permis et de certificat de spécialiste doit suivre une formation sur l'évaluation des qualifications professionnelles, sur l'égalité entre les femmes et les hommes, ainsi qu'une formation en gestion de la diversité ethnoculturelle.

Le tableau ci-après illustre le nombre de personnes concernées ayant suivi lesdites formations à la fin de l'exercice et celles qui doivent être formées.

Activité de formation suivie au cours de l'exercice ou antérieurement	Nombre de personnes	
	l'ayant suivie	ne l'ayant pas suivie
Évaluation des qualifications professionnelles	6/20	14/20
Égalité entre les femmes et les hommes	4/20	16/20
Gestion de la diversité ethnoculturelle	15/20	5/20

4.4 Actions menées par l'Ordre en vue de faciliter la reconnaissance de l'équivalence de diplôme, de la formation ainsi que, s'il y a lieu, des autres conditions et modalités de délivrance des permis et des certificats de spécialiste

Mise à jour du processus d'évaluation des compétences

La refonte du processus d'évaluation des compétences débutée en 2019-2020 s'est poursuivie au cours de l'exercice 2021-2022. Ce projet vise à évaluer plus justement les acquis et les besoins de formation des candidates et candidats aux équivalences, des personnes désirant faire un retour à la pratique en hygiène dentaire après avoir cessé l'exercice pendant plus de cinq ans et des hygiénistes dentaires n'ayant pas exercé de fonctions cliniques auprès de la clientèle depuis plus de cinq ans.

Le premier outil d'évaluation, soit le questionnaire d'auto-évaluation des compétences, a été élaboré et mis en place au cours de l'année 2020-2021. Au cours de l'exercice 2021-2022, le second outil d'évaluation, soit une épreuve écrite de validation des compétences, a été développé. Celle-ci consiste en une évaluation théorique comprenant des mises en situation, des questions à choix multiples et des questions à réponses courtes. Cette évaluation offrira un outil complémentaire aux membres du comité d'admission afin de procéder à l'analyse du dossier et ainsi rendre une décision reflétant plus précisément le niveau de compétence du candidat.

Afin de valider la clarté des questions, les types de questions, ainsi que la durée requise pour compléter l'épreuve écrite, l'Ordre a tenu un premier exercice de validation de l'épreuve à l'automne 2021 auprès d'hygiénistes dentaires récemment diplômées. Une seconde séance de validation aura lieu au printemps 2022.

Accompagnement des candidats étrangers

En raison de la pandémie de COVID-19, les sessions d'information pour les dentistes formés à l'étranger ont été offertes en mode virtuel. Trois rencontres ont permis à 80 participants d'y assister. Cette rencontre vise à distinguer clairement la profession de dentiste de celle d'hygiéniste dentaire, considérant que cette dernière est habituellement inexistante dans les pays d'origine de ces candidates et candidats.

La séance permet aussi de clarifier le processus d'équivalence, d'apporter des précisions relatives aux documents admis pour l'étude du dossier, aux avenues possibles pour devenir hygiéniste dentaire au Québec, aux exigences sur le plan de la langue de travail au Québec, etc.

Préparation d'un profil de compétences national pour la profession d'hygiéniste dentaire

Le rapport du directeur général et secrétaire décrit le projet mené par la Fédération des organismes de réglementation en hygiène dentaire du Canada quant à l'élaboration et à l'adoption d'un nouveau profil national de compétences pour la profession d'hygiéniste dentaire (voir section 2.10). Le nouveau référentiel de compétences a été porté à l'attention du ministère de l'Enseignement supérieur, ainsi que du comité de la formation de l'Ordre.

Travaux préliminaires au regard d'un arrangement de reconnaissance mutuelle (ARM) Québec-Suisse

Ce dossier initié en 2020-2021 s'est poursuivi au cours de l'exercice financier 2021-2022. Des rencontres supplémentaires ont eu lieu avec des représentants du ministère des Relations internationales et de la Francophonie du Québec et du Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI) de Suisse, afin de négocier un ARM entre l'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec et l'autorité qui encadre la profession d'hygiéniste dentaire en Suisse pour favoriser la mobilité de la main-d'œuvre.

Les travaux d'analyse des programmes de formation, des compétences et des exigences préalables à l'obtention du droit d'exercer la profession, au Québec et en Suisse amorcés en 2020-2021 se sont poursuivis en 2021-2022. Ces démarches et négociations se sont soldées par une ébauche d'entente dont la signature est prévue pour le printemps 2022.

Soutien à l'offre de l'attestation d'études collégiales pour dentistes formés à l'étranger

Une attestation d'études collégiales a été créée il y a plusieurs années afin de permettre aux dentistes formés à l'étranger de développer les compétences requises par l'Ordre en vue de reconnaître pleinement une équivalence de diplôme et de la formation.

Les démarches effectuées par l'Ordre au cours de l'exercice 2020-2021 ont notamment permis à ce que cette formation d'appoint s'offre au cours de l'exercice 2021-2022. En effet, 23 dentistes formés à l'étranger sont inscrits au programme d'une durée d'une année qui a débuté en août 2021.

Parallèlement, les initiatives gouvernementales mises en place au cours de l'exercice, dont le programme d'aide financière pour la formation d'appoint en reconnaissance des compétences (PAFFARC), ainsi que le programme d'aide à la reconnaissance des compétences (PARC), pour favoriser l'attraction des professionnels formés à l'étranger et la reconnaissance de leurs compétences contribuent fort probablement au bon taux d'inscription.

Plusieurs échanges et actions ont été menés par l'Ordre et certains partenaires afin que cette formation d'appoint puisse être reconduite pour l'exercice 2022-2023 et il est de bon augure qu'une autre cohorte voie le jour au cours du prochain exercice.

Toutefois, malgré tout ce qui précède, les démarches en vue de trouver une solution à la pérennisation de l'offre du programme se poursuivent, étant donné les besoins à long terme.

Contribution de l'Ordre aux travaux du Commissaire à l'admission aux professions

Au cours de l'exercice, l'Ordre a formulé ses commentaires auprès du Commissaire à l'admission aux professions en réponse à son rapport de vérification particulière concernant les formations de niveau collégial et les normes d'équivalences de diplôme, ainsi qu'à son rapport d'évaluation individuelle concernant les informations contenues sur le site web de l'Ordre. À cet effet, l'Ordre a donné suite aux recommandations formulées et a apporté diverses modifications en ce sens à son site internet.

Au 31 mars 2022, l'Ordre recevait également le rapport global de vérification particulière concernant l'information relative à l'admission à une profession sur les sites web des ordres.

Activités relatives à la révision des décisions en matière de reconnaissance des équivalences



Le comité de révision des équivalences a pour mandat de donner un avis sur la décision prise par le comité d'admission concernant les demandes d'équivalence de diplôme ou de la formation, lorsqu'une candidate ou un candidat insatisfait en demande la révision.

Demandes de révision traitées par le comité de révision des équivalences	Nombre
Demandes de révision pendantes au 31 mars de l'exercice précédent (n'ayant pas fait l'objet d'aucune décision antérieurement)	0
Demandes de révision reçues au cours de l'exercice (au total)	4
Demandes de révision présentées hors délai	1
Demandes de révision pour lesquelles une décision a été rendue (y compris les demandes pendantes) [au total]	3
maintenant la décision initiale	2
modifiant la décision initiale	1
Demandes de révision pour lesquelles une décision, favorable ou non à la personne demanderesse, a été rendue dans le délai prévu au règlement	3
Demandes de révision pendantes au 31 mars de l'exercice (qui n'ont pas fait l'objet d'une décision au 31 mars de l'exercice)	0

Autres activités du comité

- Le comité compte deux postes vacants, dont un réservé à une personne ayant obtenu son permis à la suite de la reconnaissance de l'équivalence du diplôme et de la formation;
- Deux membres du comité ont participé à la formation « Formation en évaluation des compétences », offerte par le Conseil interprofessionnel du Québec et destinée au personnel des ordres et aux membres des comités impliqués dans les dossiers d'équivalence. L'autre membre l'avait suivie au cours de l'exercice financier précédent.

COMPOSITION DU COMITÉ

- **M^{me} Dalila Bouzidi, H.D.** (depuis le 12 novembre 2021);
- **M^{me} Annie Deguire, H.D.**;
- **M^{me} Jocelyne Jouan, H.D.**

SECRÉTARIAT DU COMITÉ

- **M. Jacques Gauthier, erg., M.A.P., ASC,**
directeur général et secrétaire, secrétaire du comité.

Activités relatives à l'assurance responsabilité professionnelle



6.1 Assurance responsabilité professionnelle – tous les membres

Le *Règlement sur l'assurance de la responsabilité professionnelle des membres de l'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec* (RLRQ, c. C-26, r. 136.1) prévoit qu'il est obligatoire pour tous les membres de l'Ordre, sans exception, de souscrire au contrat du régime collectif d'assurance de la responsabilité professionnelle conclu par l'Ordre. Ce règlement ne prévoit aucun cas de dispense possible.

Moyen de garantie	Nombre de membres	Montant prévu de la garantie	
		Par sinistre	Pour l'ensemble des sinistres
Assurance de la responsabilité professionnelle souscrite par l'Ordre (régime collectif)	6 786	1 million \$	1 million \$
Assurance de la responsabilité professionnelle souscrite par le membre (régime individuel)	0	s. o.	s. o.
Autre couverture	0	s. o.	s. o.
Cautionnement ou autre garantie	0	s. o.	s. o.
Dispenses (exemptions)	0		

6.2 Assurance responsabilité professionnelle – membres exerçant au sein d'une société

L'Ordre n'a pas de règlement autorisant ses membres à exercer leurs activités professionnelles au sein d'une société en nom collectif à responsabilité limitée ou d'une société par actions constituée à cette fin.

6.3 Réclamations formulées contre les membres auprès de leur assureur

Tout membre doit informer son ordre professionnel de toute réclamation à l'égard de sa responsabilité professionnelle formulée à son encontre auprès de son assureur et de toute déclaration de sinistre qu'elle ou il formule auprès de son assureur à ce sujet.

	Nombre
Réclamations formulées contre les membres ou déclarations de sinistre formulées par les membres auprès de leur assureur à l'égard de leur responsabilité au cours de l'exercice	2
Membres concernés par ces réclamations	2

6.4 Membres ayant fait l'objet d'une transmission d'informations au comité d'inspection professionnelle ou au bureau du syndic

Tout membre doit informer son ordre professionnel de toute réclamation à l'égard de sa responsabilité professionnelle formulée à son encontre auprès de son assureur et de toute déclaration de sinistre qu'elle ou il formule auprès de son assureur à ce sujet.

	Nombre
Membres ayant fait l'objet d'une transmission d'informations au comité d'inspection professionnelle	0
Membres ayant fait l'objet d'une transmission d'informations au bureau du syndic	0

6.5 Renseignements spécifiques au fonds d'assurance de l'Ordre

L'Ordre ne détient pas de fonds d'assurance de la responsabilité professionnelle.

Activités relatives à l'indemnisation



L'Ordre n'autorise pas ses membres à détenir, dans l'exercice de leur profession, des sommes ou des biens, dont des avances d'honoraires, pour le compte de leurs clients et clientes ou d'autres personnes.

**Activités relatives
aux normes
professionnelles et
au soutien à l'exercice
de la profession**



8.1 Législation et réglementation de l'Ordre

8.1.1 Règlement sur les activités professionnelles qui peuvent être exercées par des personnes autres que des hygiénistes dentaires

Avant l'adoption et la sanction de la Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions notamment dans le domaine buccodentaire et celui des sciences appliquées, le 24 septembre 2020, aucune activité professionnelle n'était directement réservée aux hygiénistes dentaires. Cette situation a changé avec l'adoption de la Loi 15 qui a modifié le Code des professions pour que des activités réservées leur soient attribuées.

Conséquemment, un projet de règlement a été rédigé, afin d'autoriser les étudiantes et les étudiants de même que les stagiaires, à exercer ces activités réservées dans le cadre de leur formation professionnelle.

Ce projet de règlement, transmis en 2020-2021 à l'Office des professions pour évaluation sommaire, a poursuivi son cheminement. Au 31 mars 2022, l'Office des professions avait adopté le projet de règlement. La publication à la Gazette officielle était attendue au cours des premiers mois de l'exercice 2022-2023.

8.1.2 Règlement sur les conditions et les modalités permettant à l'hygiéniste dentaire d'effectuer un débridement parodontal non chirurgical sans ordonnance

Le 24 septembre 2020, en plus d'attribuer des activités réservées aux hygiénistes dentaires, la Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions notamment dans le domaine buccodentaire et celui des sciences appliquées a octroyé à l'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec un nouveau pouvoir réglementaire, afin de prévoir les conditions et modalités suivant lesquelles l'hygiéniste dentaire pourra effectuer un débridement parodontal non chirurgical, sans ordonnance.

Un projet de règlement, accompagné d'un document explicatif, fut approuvé par le Conseil d'administration lors de sa séance de mai 2021. Dans les jours suivants, la documentation pertinente fut transmise à l'Ordre des dentistes du Québec (ODQ) et à l'Office des professions en vue de la consultation requise par le Code des professions. L'Office des professions a signifié à l'Ordre qu'il souhaitait d'abord prendre connaissance des commentaires de l'ODQ avant d'émettre les siens. De juin 2021 à mars 2022, l'Ordre et l'ODQ ont tenu des discussions et des échanges écrits concernant ce projet.

Au 31 mars 2022, l'Ordre était en attente de recevoir les commentaires écrits de l'ODQ sur le projet de règlement pour conclure cette première étape de consultation.

8.1.3 Règlement sur la délivrance d'un permis de l'Ordre professionnel des hygiénistes dentaires du Québec pour donner effet à l'arrangement conclu par l'Ordre en vertu de l'Entente entre le Québec et la Suisse en matière de reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles

En 2021-2022, l'Ordre a participé aux travaux dirigés par le ministère des Relations internationales et de la Francophonie visant la signature d'ententes de mobilité de la main-d'œuvre entre le Québec et la Suisse pour les membres de cinq ordres professionnels, dont les hygiénistes dentaires.

Le Conseil d'administration a donné son appui au texte définissant les orientations incluses au projet d'entente pour les hygiénistes dentaires lors de sa séance extraordinaire du 27 octobre 2021. Les dispositions finales de l'entente serviront de base à la rédaction du règlement qui donnera effet à l'arrangement de reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles propre aux hygiénistes dentaires. La signature de l'entente doit avoir lieu en Suisse, en juin 2022. Par la suite, l'Ordre procédera à la rédaction du projet de règlement qui, selon les objectifs ciblés par le gouvernement, devrait être approuvé et entrer en vigueur en 2022-2023.

8.2 Normes, guides, standards de pratique ou lignes directrices relatifs à l'exercice de la profession

8.2.1 Application du Code des professions — nouveau champ d'exercice des hygiénistes dentaires et activités réservées à la profession

Dès l'adoption de la Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions notamment dans le domaine buccodentaire et celui des sciences appliquées, des représentants de l'Ordre ont participé à différents travaux interordres dans le but de faciliter l'application des changements législatifs dans la pratique quotidienne des membres des quatre ordres concernés. Entre autres, l'Ordre a participé :

- À des rencontres de représentants des quatre ordres du domaine buccodentaire dont les travaux visent :
 - o La rédaction d'un guide explicatif interordres sur les champs d'exercice et les activités réservées aux différents professionnels;
 - o La définition des sous-activités pouvant être confiées à du personnel auxiliaire dans le domaine de la conception et de la fabrication de prothèses dentaires et d'appareils dentaires;

- À des rencontres de représentants de l'Ordre et de l'Ordre des dentistes du Québec pour mener des travaux sur des enjeux exclusifs aux deux professions. Le résultat de ces travaux est diffusé simultanément par les deux ordres sur leur site Web respectif, notamment par une foire aux questions dédiée à cette thématique.

La permanence de l'Ordre a également travaillé sur de multiples dossiers et projets liés au champ d'exercice et aux nouvelles activités réservées aux hygiénistes dentaires :

- La définition de chaque activité réservée (travaux en cours);
- La mise à jour continue d'une page Web dédiée à cette thématique, incluant une foire aux questions sur des enjeux propres aux hygiénistes dentaires;
- La gestion des courriels des membres relatifs à la modernisation de la profession (PL29@ohdq.com);
- La publication périodique d'un bulletin spécial destiné aux hygiénistes dentaires sur la mise à jour d'informations relative à la modernisation de la profession;
- L'offre d'activités de formation continue sur les aspects légaux et déontologiques liés à l'autonomie de l'hygiéniste dentaire et la publicité;
- La définition du contenu de la trousse d'urgence pour les hygiénistes dentaires qui exercent en cabinets d'hygiénistes dentaires (publiée en 2021-2022);
- La préparation et la diffusion d'un outil pratique sur l'application des normes de prévention et de contrôle des infections pour les hygiénistes dentaires qui ouvrent leur propre cabinet d'hygiène dentaire;
- La définition de nouvelles normes en matière de tenue des cabinets et de tenue des dossiers, adaptées au nouveau contexte d'exercice de la profession. Ces travaux mèneront éventuellement à la révision du *Règlement sur les cabinets et les effets des membres de l'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec*.

L'Ordre a également tenu des rencontres périodiques avec des représentants de la Fédération des hygiénistes dentaires du Québec pour s'assurer d'une compréhension commune de la loi, notamment en ce qui concerne le guide de tarification adopté par la Fédération pour ses membres qui exercent en cabinets d'hygiénistes dentaires (cliniques, pratique mobile, etc.).

8.2.2 Révision des normes de prévention et de contrôle des infections

Comité de prévention et de contrôle des infections

Afin de soutenir l'Ordre et ses membres dans la mise à jour continue des normes relatives à la prévention et au contrôle des infections (PCI) applicables à l'exercice de la profession d'hygiéniste dentaire, le Conseil d'administration de l'Ordre a constitué un comité permanent sur ce sujet.

MEMBRES DU COMITÉ

- **M^{me} Susan Badanjak, H.D., M. Sc. (HD)**, responsable du développement de la profession
- **M^{me} Annie Brochu, H.D.** (depuis le 12 novembre 2021)
- **M^{me} Anna Maria Cuzzolini, H.D.**, coordonnatrice de l'admission, présidente du comité par intérim (depuis le 10 septembre 2021)
- **M^{me} Amélie Laplante, H.D.** (jusqu'au 27 mai 2021)
- **M^{me} Caroline Lavoie, H.D.**
- **M^{me} Myriam Lavoie, H.D.** (depuis le 12 novembre 2021)
- **M^{me} Masengu Joëlle Mbanga**, coordonnatrice de l'inspection professionnelle (membre par intérim depuis le 10 septembre 2021)
- **M^{me} Sonia Morissette, H.D.**

Le mandat du comité sur la prévention et le contrôle des infections consiste à :

- Contribuer à la mise à jour continue des normes de PCI de l'Ordre;
- Assurer une veille des pratiques exemplaires et des données scientifiques applicables en la matière;
- Contribuer à l'offre de formation continue donnée par l'Ordre dans ce domaine;
- Contribuer à la mise en place d'outils et de publications destinés aux membres et au public;
- Émettre des avis à la demande du Conseil d'administration;
- Contribuer à l'analyse de documents ou projets gouvernementaux liés à la PCI [ministères, Institut national de santé publique du Québec (INSPQ), Institut national d'excellence en santé et en services sociaux (INESSS), etc.].

Le comité s'est réuni à huit reprises en 2021-2022 pour poursuivre ses travaux interrompus en raison de la pandémie de COVID-19. Entre autres, le comité a participé à la rédaction du document *Boîte à outils pour le démarrage d'un cabinet d'hygiéniste dentaire* pour les hygiénistes dentaires ayant leurs propres cabinets, en clinique ou en pratique mobile. Un autre document, celui-ci portant sur la traçabilité, est en cours de rédaction. Le comité a aussi soumis des suggestions de conférences pour le congrès 2022.

Collaboration interordres pour la publication de lignes directrices en matière de contrôle des infections et de retraitement des dispositifs médicaux

En mars 2022, des représentants de l'Ordre ont été invités à joindre le comité mis sur pied par l'Ordre des dentistes du Québec en vue de la révision du *Document d'information sur le contrôle des infections — Médecine dentaire*, publié conjointement par l'OHDQ et l'ODQ en 2009. Une révision en profondeur du document est en cours. La diffusion des nouvelles directrices est prévue en 2022-2023.

8.2.3 Révision de la politique de formation continue obligatoire

Le rapport d'activités relatives à la formation continue fait état des travaux de l'Ordre sur la révision de sa politique de formation continue obligatoire (voir la section 10. Activités relatives à la formation continue).

8.3 Avis ou prises de position adressés aux membres de l'Ordre à l'égard de l'exercice de la profession

L'Ordre n'a pas diffusé d'avis ou de prises de position à l'attention de ses membres au cours de l'exercice 2021-2022.

8.4 Référentiel ou profil de compétences ou cadre de référence

À titre de membre de la Fédération des organismes de réglementation en hygiène dentaire du Canada (FORHDC), l'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec contribue au projet de mise à jour des Compétences canadiennes d'admission à la profession d'hygiéniste dentaire (CoCAPHD).

La FORHDC a pour objectif que ces compétences soient utilisées à l'échelle du Canada par diverses parties prenantes à plusieurs fins, notamment pour :

- Comparer les titres de compétences des hygiénistes dentaires, y compris à l'échelle internationale;
- Réglementer la profession d'hygiéniste dentaire au moment de l'admission ou de la réadmission à la profession, et pour les normes de la pratique;
- Déterminer les besoins en matière de formation pour le perfectionnement personnel, pour les évaluations du rendement et pour l'organisation.

Le directeur général et secrétaire de l'Ordre est membre du comité directeur de ce projet et agit à titre de directeur du projet pour la FORHDC.

Au cours de l'exercice 2021-2022, les principales activités réalisées pour ce projet sont :

- La préparation de la version définitive des compétences nationales, en anglais et en français;
- La présentation du projet aux conseils d'administration des ordres professionnels en hygiène dentaire des 10 provinces;
- La publication des compétences en décembre 2021;
- Des rencontres avec des parties prenantes sur le plan national pour favoriser l'adhésion au nouveau référentiel de compétences;
- La définition du mandat et de la composition de deux comités-conseils pour soutenir l'implantation des compétences nationales, un comité constitué de représentants de parties prenantes et un comité constitué d'enseignants en hygiène dentaire;
- La préparation d'un projet d'évaluation du référentiel de compétences selon les recommandations des principaux rapports nationaux et provinciaux portant sur les enjeux vécus par les membres des Premières Nations, les Métis et les Inuits en matière de santé;
- Le suivi du plan d'implantation.

8.5 Autres activités de soutien à la pratique professionnelle des membres

L'Ordre offre un service de soutien téléphonique et par courriel à ses membres et au public. Les membres du personnel de la permanence contribuent à ce soutien, selon leur secteur d'activités respectif. Au cours de l'année, l'Ordre a assuré le suivi de deux boîtes de courriels créées pour des thématiques distinctes pour faciliter la gestion de l'abondante quantité de messages reçus :

covid19@ohdq.com :

- Le directeur général et une chargée d'affaires professionnelles ont assumé la gestion des questions relatives à la pandémie de COVID-19. Ils ont assuré le suivi de 315 courriels sur ce sujet au cours de l'exercice financier;

PL29@ohdq.com :

- La syndique et le secrétaire adjoint et conseiller juridique (jusqu'en juillet 2021) ont assumé la gestion des questions relatives à l'application de la Loi modernisant le Code des professions et d'autres dispositions, notamment dans le domaine buccodentaire et celui des sciences appliquées. Au cours de l'exercice financier, ils ont répondu à 322 demandes d'information reçues par courriel et appels téléphoniques.

Activités relatives à l'inspection professionnelle



En vertu du Code des professions, un comité d'inspection professionnelle doit être institué au sein de chaque ordre professionnel.

Le comité surveille l'exercice de la profession par les membres de l'Ordre. Il procède notamment à l'inspection de leurs dossiers, livres, registres, médicaments, poisons, produits, substances, appareils et équipements relatifs à cet exercice ainsi qu'à la vérification des biens qui leur sont confiés par leurs clients ou une autre personne.

9.1 Personne nommée responsable de l'inspection professionnelle et inspecteurs et inspectrices

L'Ordre n'a pas prévu de nommer une personne responsable de l'inspection professionnelle, au sens du deuxième alinéa de l'article 90 du Code des professions.

	Nombre
Inspecteurs ou inspectrices à temps complet	2
Inspecteurs ou inspectrices à temps partiel	0

9.2 Résumé du programme de surveillance générale de l'exercice

Le programme de surveillance générale 2021-2022 a été adopté par le CA en mars 2021 et publié à l'intention des membres de l'Ordre dans *L'Explo+* de mars 2021 comme suit :

I. MANDAT DU COMITÉ

D'INSPECTION PROFESSIONNELLE

- Surveiller l'exercice de la profession par les membres de l'Ordre selon un programme de surveillance générale adopté par le Conseil d'administration;
- Mettre en application de façon uniforme ce programme de surveillance générale qui vise à contribuer au développement professionnel des membres de l'OHDQ.

II. VALEURS ET OBJECTIFS DU COMITÉ

- La protection du public par le maintien d'un haut niveau d'éthique et de professionnalisme des membres de l'Ordre;
- Une approche humaine et valorisante par une méthodologie d'appréciation équitable, basée sur l'amélioration continue des pratiques propres aux membres.

III. OBJECTIFS GÉNÉRAUX DU PROGRAMME

- Assurer la protection du public par l'évaluation de la pratique des membres en application du programme de surveillance générale et l'inspection particulière sur la compétence, le cas échéant;
- Assurer le maintien de la compétence et de la qualité des activités professionnelles exercées par les membres;
- Favoriser chez les membres une bonne compréhension du rôle, des devoirs et des obligations d'un professionnel ainsi qu'une bonne maîtrise des lois et des règlements qui régissent sa profession;
- Offrir au membre des moyens de comprendre l'importance de son rôle et de sa compétence pour une meilleure protection du public.

IV. OBJECTIFS SPÉCIFIQUES DU PROGRAMME

- Appliquer le programme de surveillance générale afin que chaque membre fasse l'objet d'une inspection, tous les cinq ans;
- Mettre en place des outils permettant au membre l'autoappréciation de sa pratique et son développement professionnel;
- Effectuer la vérification professionnelle de tout membre dont le retour à la profession s'effectue après une absence de cinq ans ou plus, et ce, au cours de l'année qui suit son retour à la pratique;
- Suggérer aux membres des outils ou des programmes de formation continue et professionnelle visant à corriger les lacunes évaluées;
- Identifier les membres en difficulté et formuler des recommandations au Conseil d'administration, le cas échéant.

V. CRITÈRES DE SÉLECTION DES MEMBRES À VISITER

- Détenir un permis de l'Ordre depuis plus de deux ans;
- Avoir reçu sa dernière visite de vérification professionnelle il y a cinq ans;
- Effectuer un retour à la profession après une absence de cinq ans ou plus, ou encore, reprendre l'exercice de fonctions cliniques après cinq ans ou plus;
- Avoir ouvert une entreprise privée en hygiène dentaire depuis les 12 derniers mois;
- Avoir obtenu son diplôme en techniques d'hygiène dentaire en 2020-2021.

VI. MÉTHODE DE SÉLECTION DES MEMBRES

- Par région, selon le code postal;
- Selon les facteurs de risques définis par le comité d'inspection professionnelle.

9.3 Inspections issues du programme de surveillance générale de l'exercice ou inspections dites régulières

Au cours de l'exercice 2021-2022, cinq cent soixante-quatre (564) visites d'inspection professionnelle ont été effectuées. Tous les membres visités ont reçu un questionnaire préparatoire et chacun de ces questionnaires a été retourné au comité d'inspection professionnelle. Un rapport de vérification a été acheminé à 508 des membres visités. Les autres recevront leur rapport au cours du 1^{er} trimestre de l'exercice 2022-2023.

En raison l'état d'urgence sanitaire décrété le 13 mars 2020 par le gouvernement, les visites d'inspection professionnelle ont été effectuées en mode virtuel par visioconférence pendant tout l'exercice.

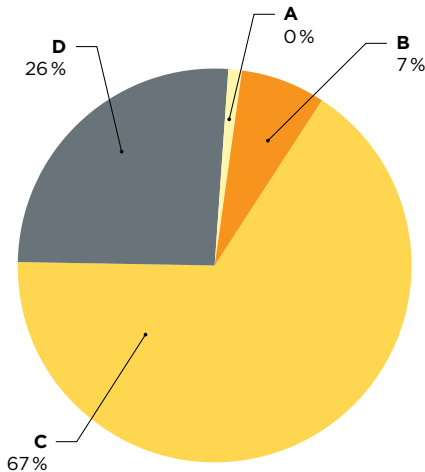
	Nombre de membres concernés
Inspections individuelles pendantes au 31 mars de l'exercice précédent	90
Formulaires ou questionnaires expédiés aux membres au cours de l'exercice	483
Formulaires ou questionnaires retournés au comité d'inspection professionnelle au cours de l'exercice	529
Visites individuelles réalisées au cours de l'exercice	564
Rapports d'inspection dressés au cours de l'exercice à la suite des formulaires ou des questionnaires retournés au cours de l'exercice ou au cours de l'exercice précédent	0
Rapports d'inspection dressés au cours de l'exercice à la suite des visites individuelles réalisées au cours de l'exercice ou au cours de l'exercice précédent	0
Rapports d'inspection dressés au cours de l'exercice à la suite de la combinaison des deux types de méthodes d'inspection professionnelle précédents	508
Inspections annulées à la suite de l'expédition de formulaires ou de questionnaires d'inspection professionnelle (exercice précédent ou exercice en cours)	9
Inspections individuelles pendantes au 31 mars de l'exercice	56

9.4 Bilan des inspections professionnelles

Pour l'exercice 2021-2022, les résultats des 508 visites d'inspection professionnelles pour lesquelles un rapport a été dressé au cours de l'exercice étaient les suivants :

Résultat obtenu	Détail	Nombre de membres	% des membres
A	Assume pleinement son statut de professionnel La protection du public, l'éthique professionnelle et le maintien des compétences sont observés et appliqués de façon exceptionnelle, en tout temps.	0	0 %
B	Assume consciencieusement son statut de professionnel La protection du public, l'éthique professionnelle et le maintien des compétences sont observés et appliqués de façon remarquable, en situation de travail.	36	7 %
C	Assume généralement l'importance de leur rôle pour une meilleure protection du public L'éthique professionnelle et le maintien des compétences sont observés et appliqués en situation de travail.	340	67 %
D	La protection du public, l'éthique professionnelle et le maintien des compétences sont observés, mais présentent certaines faiblesses.	132	26 %
Total		508	100 %

Pourcentage de membres visités selon les catégories du résultat obtenu à la suite de l'inspection professionnelle



Il y a une hausse marquée dans le nombre de membres dont le résultat d'inspection professionnelle se situe dans la catégorie D. Dans cette catégorie, la protection du public, l'éthique professionnelle et le maintien des compétences sont observés, mais présentent certaines faiblesses. Ce nombre est passé de 15% en 2020-2021 à 26% en 2021-2022. Les faiblesses observées se situaient principalement dans l'application optimale de toutes les mesures de prévention et de contrôle des infections requises selon les normes reconnues, en temps de pandémie notamment. Les membres ayant obtenu ce niveau de résultat requièrent un suivi plus étroit et souvent de plus longue durée.

Synthèse des recommandations transmises aux membres

Les principales recommandations transmises aux membres dans les rapports d'inspection concernaient des améliorations souhaitées sur le plan de :

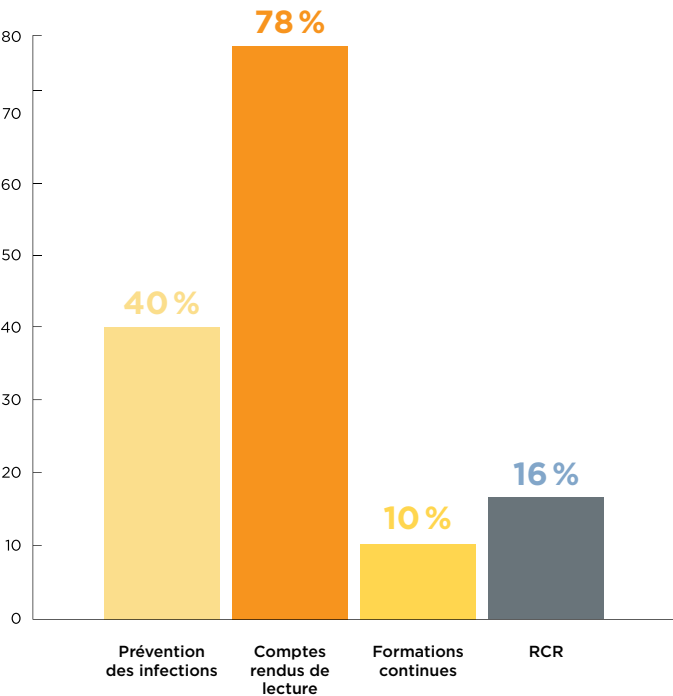
- La prévention et le contrôle des infections, incluant l'exposition professionnelle et le service d'évaluation des risques de transmission des infections hématogènes (SERTIH);
- La formation continue obligatoire et le développement professionnel;
- La réglementation et les obligations déontologiques;
- La planification des soins selon les informations du questionnaire médical;
- Les situations d'urgence incluant l'anaphylaxie;
- La pratique basée sur l'évidence scientifique et les données actuelles de la science;
- L'utilisation de produits et instruments autorisés au Canada;
- Les droits des patients;
- La prévention de l'abus envers les personnes âgées;
- La prudence en ce qui concerne l'utilisation des réseaux sociaux;
- La tenue de dossier et la confidentialité.

Résumé des plans d'action

Pour certains membres, le comité a jugé qu'en plus des recommandations, un plan d'action contenant un ou plusieurs éléments en lien avec la protection du public était requis.

Modifications dans les mesures de prévention des infections	201
Comptes rendus de lecture	395
Formations RCR	81
Formation continue liée au secteur d'activité	49
Stage de perfectionnement	0
Limitation d'exercice	0

Pourcentage de membres visités pour lesquels un plan d'action fut requis, selon le sujet ciblé par le plan



Afin de soutenir les hygiénistes dentaires dans leur pratique, le service d'inspection a assuré le suivi par communication informatique ou par téléphone. La «Boîte à outils de l'inspection professionnelle» de la section «Surveillance de la pratique» du site de l'Ordre a également été disponible en tout temps et mise à jour régulièrement. Celle-ci contient de nombreuses références en ce qui a trait notamment à la prévention des infections et autres objectifs de compétence du programme de surveillance générale.

9.5 Inspections de suivi

Aucune inspection de suivi n'était pendant au 31 mars de l'exercice précédent et aucune n'a été effectuée au cours de l'exercice.

9.6 Inspections des livres et registres et des comptes en fidéicommiss

L'Ordre n'a pas de règlement sur la comptabilité en fidéicommiss de ses membres.

9.7 Inspections portant sur la compétence professionnelle

Une inspection portant sur la compétence dite particulière a été effectuée au cours de l'exercice.

9.8 Membres différents ayant fait l'objet d'un rapport d'inspection professionnelle

	Nombre
Nombre de membres différents ayant fait l'objet d'un rapport d'inspection professionnelle au cours de l'exercice	509
• 508 inspections régulières • 1 inspection particulière	

Régions administratives des membres rencontrés en surveillance générale

En fonction du lieu où le membre exerce principalement sa profession	Nombre de membres différents ayant fait l'objet d'un rapport d'inspection		
	Questionnaire ou formulaire	Visite	Les deux méthodes
À la suite du programme de surveillance générale de l'exercice, d'une inspection de suivi ou d'une inspection portant sur la compétence			
01 Bas-Saint-Laurent	0	0	9
02 Saguenay-Lac-Saint-Jean	0	0	15
03 Capitale-Nationale	0	0	35
04 Mauricie	0	0	21
05 Estrie	0	0	8
06 Montréal	0	0	166
07 Outaouais	0	0	25
08 Abitibi-Témiscamingue	0	0	12
09 Côte-Nord	0	0	2
10 Nord-du-Québec	0	0	1
11 Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	0	0	2
12 Chaudière-Appalaches	0	0	15
13 Laval	0	0	31
14 Lanaudière	0	0	41
15 Laurentides	0	0	56
16 Montérégie	0	0	67
17 Centre-du-Québec	0	0	3
TOTAL	0	0	509

9.9 Recommandations du comité d'inspection professionnelle

Aucune observation écrite ou verbale d'un membre pouvant faire potentiellement l'objet d'une recommandation de compléter avec succès un stage, un cours de perfectionnement ou toute autre obligation n'a été reçue, au cours de l'exercice, par le comité d'inspection professionnelle.

Aucune recommandation du comité d'inspection professionnelle n'a été adressée au Conseil d'administration au cours de l'exercice.

9.10 Suivi des recommandations adressées au Conseil d'administration

Aucun stage, cours de perfectionnement ou autre obligation à la suite d'une recommandation du comité d'inspection professionnelle n'était à évaluer au cours de l'exercice.

9.11 Entraves à un membre du comité d'inspection professionnelle, à la personne responsable de l'inspection professionnelle, à un inspecteur ou à un expert dans l'exercice de ses fonctions et informations transmises au bureau du syndic

Aucun membre n'a fait entrave à un membre du comité d'inspection professionnelle, à la personne responsable de l'inspection professionnelle, à une inspectrice, à un inspecteur, à une experte ou à un expert dans l'exercice de ses fonctions au cours de l'exercice.

Aucun membre n'a fait l'objet au cours de l'exercice d'une transmission d'informations au bureau du syndic.

9.12 Autres activités relatives à l'inspection professionnelle

Les membres du comité, les inspectrices et la secrétaire du comité ont, notamment :

- Assisté à des formations en lien avec l'exercice de la profession et de leurs fonctions ;
- Validé la conformité du dossier de formation continue de chacun des membres visités et assuré le suivi requis ;
- Actualisé certains outils du programme de surveillance générale ;
- Contribué à la mise à jour le tableau de formations admissibles 2021-2022 en vertu de la *Politique de formation continue obligatoire* ;
- Rédigé un article dans *L'Explorateur* rappelant certains concepts et principes de la gestion des déchets biomédicaux, notamment dans un contexte de pratique d'hygiène dentaire mobile ;

- Effectué une vigie des réseaux sociaux en lien avec la profession ;
- Collaboré avec le Bureau du syndic pour certains dossiers ;
- Collaboré avec le département de formation continue, pour la validation et l'ajout des activités de formations continues aux dossiers des membres.

Le service de l'inspection professionnelle a travaillé également sur une annexe au questionnaire d'inspection professionnelle, exclusive aux membres qui exercent dans des cabinets d'hygiénistes dentaires. Ce questionnaire a été développé à la suite de la consultation de documents d'inspection professionnelle provenant d'autres ordres dont les membres œuvrent dans le secteur privé. Il a également fait l'objet de diverses consultations internes incluant la direction générale, la direction des affaires juridiques, le bureau du syndic, les inspectrices et le comité d'inspection professionnelle.

Les inspectrices et la secrétaire du comité ont de plus suivi des formations en prévention et contrôle des infections, notamment sur le retraitement des dispositifs médicaux et les mesures en temps de pandémie. La secrétaire du comité a également participé aux rencontres du Forum de l'inspection du CIQ.

La coordonnatrice de l'inspection professionnelle est également membre du comité de prévention et de contrôle des infections. À ce titre, elle contribue à la définition des normes de pratique applicables aux hygiénistes dentaires en la matière.

Elle participe également aux activités de deux comités internes, soit le comité de gestion et le comité des enjeux professionnels. Comme ce dernier comité traite de tous les dossiers relatifs à l'exercice de la profession, la coordonnatrice contribue à l'ensemble des travaux liés à la définition du champ d'exercice et des activités réservées aux hygiénistes dentaires.

COMPOSITION DU COMITÉ

- **M^{me} Jacinthe Bourcier-Duquette, H.D.**
(jusqu'en juin 2021)
- **M^{me} Julie Chrétien, H.D.**
- **M^{me} Véronique Dionne, H.D.,**
Présidente du comité
- **M^{me} Mylène Chauret, H.D.**
(depuis novembre 2021)
- **M^{me} Julie Mc Duff, H.D.**
(depuis mars 2022)
- **M^{me} Marie-Josée Dufour, H.D.**

SECRÉTARIAT DU COMITÉ

- **M^{me} Joëlle Masengu Mbanga, H.D.,**
coordonnatrice de l'inspection professionnelle,
secrétaire du comité.

Activités relatives à la formation continue



10.1 État de situation de l'Ordre au regard de la formation continue

L'Ordre a une politique de formation continue obligatoire pour l'ensemble de ses membres.

L'Ordre offre une partie de la formation continue à laquelle ses membres peuvent s'inscrire et partage cette fonction avec des organismes externes (collège, université, autres).

10.2 Activités relatives à l'application d'un règlement sur la formation continue obligatoire des membres de l'ordre

L'Ordre n'a pas de règlement de formation continue obligatoire.

10.3 Formation continue en éthique et en déontologie offerte aux membres de l'ordre

Au cours de l'exercice 2021-2022, l'Ordre a offert à ses membres 3 activités de formation continue relatives à la déontologie des hygiénistes dentaires :

- Dans le cadre de son colloque bisannuel, l'Ordre a offert un atelier-conférence sur l'indépendance professionnelle;
- De plus, il a offert deux activités de formation continue liées aux aspects légaux et déontologiques de l'exercice autonome de la profession d'hygiéniste dentaire au Québec.

Titre de l'activité	Durée	Obligatoire ou facultative	Nombre de participants
L'indépendance professionnelle de l'hygiéniste dentaire, un gage de confiance	1,25 h	Facultatif	172
Exercice autonome de l'hygiéniste dentaire au Québec	1,5 h	Facultatif	300
La publicité professionnelle : balises déontologiques	1,5 h	Facultatif	103

Aucune activité de formation continue n'a été offerte en matière d'éthique pour cette période. L'Ordre planifie une telle offre de formation pour son prochain calendrier de formation continue.

10.4 Autres activités relatives à la formation continue des membres

Activités offertes en 2021-2022

Au cours de l'année, l'Ordre a offert une activité de formation continue en salle, quatre (4) formations virtuelles en mode synchrone, huit (8) webinaires asynchrones et un colloque.

Formation continue en salle

Titre de l'activité facultative de formation continue	Nombre de séances	Nombre d'heures	Nombre de membres qui l'ont suivie
RCR — Cardio secours adultes-enfants/Défibrillation externe automatisée-DEA ¹	16	4	305
Total des participants			305

¹ Seule activité de formation continue obligatoire en vertu de la *Politique de formation continue obligatoire* de l'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec.

Formation continue virtuelle synchrone

Titre de l'activité facultative de formation continue	Nombre de séances	Nombre d'heures	Nombre de membres qui l'ont suivie
La gestion du changement en communication : un incontournable pour le professionnel	1	3	22
Initiation à la compétence interculturelle en hygiène dentaire : quelques repères pour s'y retrouver.	2	7	27
Formation exclusive aux enseignants sur la nouvelle classification des parodontites, péri-implantites et mucosites péri-implantaires	1	2	26
Radioprotection spécifique à la tomographie volumique par faisceau conique (TVFC) : les meilleures pratiques	2	4	61
Total des participants			136

Webinaires asynchrones

Titre du webinaire	Nombre d'heures	Nombre de participants ²
Exercice autonome de l'hygiéniste dentaire au Québec	1,5	300
La publicité professionnelle : balises déontologiques	1,5	103
Conduites d'eau dentaire et systèmes d'évacuation	1	101
La désinfection et l'asepsie des surfaces	1	158
La relation entre les piercings buccaux et le risque accru de complications orales et systémiques	1,5	359
Prévenir et restaurer la carie dentaire sans traumatisme : la théorie du traitement restaurateur atraumatique (TRA) modifié avec un produit à base d'argent	3,5	516
Nouvelle classification des parodontites, péri-implantites et mucosites péri-implantaires	1,5	510
Le nouveau champ d'exercice de l'hygiéniste dentaire au Québec	1	293
Total des participants		2340

² Nombre de participants établi selon le nombre de membres qui ont suivi et réussi l'examen de validation et de compréhension du webinaire.

Colloque de l'OHDQ 2021

	Nombre d'heures	Nombre de participants
Colloque de l'OHDQ 2021	4	172
Total des participants		172

Bilan du nombre d'hygiénistes dentaires ayant participé aux activités de formation continue de l'Ordre pour l'année 2021-2022

Type d'activité	Nombre de participants
Formation continue en salle	305
Formation continue virtuelle en mode synchrone	136
Webinaire asynchrone	2 340
Colloque 2021	172
Total de participants	2 953

La reconnaissance d'autres activités de formation suivies par les membres

Une liste de fournisseurs de formations reconnues est affichée sur le site web de l'Ordre. Les personnes qui désirent offrir une formation et qui ne font pas partie de cette liste adressent une demande de reconnaissance de leur formation à la coordonnatrice du développement professionnel.

La coordonnatrice du développement professionnel évalue chaque offre de formation reçue. Pour ce faire, elle demande aux intéressés de remplir un formulaire, de lui fournir la biographie de la personne formatrice et de lui transmettre les références bibliographiques soutenant le contenu de la formation. Après analyse, elle leur transmet une lettre de reconnaissance de l'Ordre permettant aux hygiénistes dentaires d'inclure cette activité à leur bilan personnel en application de la *Politique de formation continue obligatoire* de l'OHDQ.

Pour l'année 2021-2022 :

- 43 lettres de conformité ont été transmises ;
- 4 lettres de non-conformité ont été transmises.

Autres activités de formation suivies au cours de l'exercice par les membres du personnel au regard de leurs fonctions

La coordonnatrice du développement professionnel a participé à diverses formations :

- *La radioprotection spécifique à la tomographie volumique par faisceau conique (TVFC) : les meilleurs pratiques* (OHDQ) ;
- *Il ne s'agit pas d'avoir raison, mais d'être juste* (Journées dentaires internationales du Québec) ;
- *Quand la douleur ne vient pas des dents ou de l'ATM, d'où vient-elle* (Journées dentaires internationales du Québec) ;
- *Comment optimiser les résultats des traitements parodontaux et mieux communiquer avec vos patients* (Journées dentaires internationales du Québec) ;

- *Quand la stratégie rencontre la finance : 50 trucs et astuces de gestion* (Journées dentaires internationales du Québec) ;
- *Réviser et corriger un texte avec Antidote 10 — Classe virtuelle* (OHDQ).
- Maîtrise en éducation (concentration didactique, profil recherche) à l'Université du Québec à Montréal
 - o *Méthodes de collecte et d'analyse de données qualitatives en didactique* ;
 - o *Séminaire de lecture de projet de recherche* ;
 - o *Andragogie et apprentissage à l'âge adulte*.

10.5 Activités relatives à l'application d'une politique, d'une norme ou d'une directive de formation continue

Au cours de l'année 2021-2022, la conformité de l'application de la Politique de formation continue obligatoire a été vérifiée par le service d'inspection professionnelle lors du processus de surveillance générale de l'exercice. Ainsi, 565 membres ont fait l'objet d'une vérification systématique de leurs réalisations en matière de formation continue et, le cas échéant, ont reçu les recommandations appropriées au regard des écarts aux exigences de la politique (voir le rapport du comité d'inspection professionnelle).

Également, en cours d'année, la coordonnatrice du développement professionnel a effectué une analyse approfondie de la Politique de formation continue obligatoire de l'Ordre et a proposé au Conseil d'administration des orientations en vue de procéder au travail concret de révision lors de l'exercice financier suivant. Cette analyse a été effectuée selon la méthodologie suivante :

1. La mise à jour de données recueillies en 2018-2019 relatives au règlement ou à la politique de formation continue obligatoire d'ordres professionnels au Québec et d'ordres professionnels en hygiène dentaire dans d'autres provinces canadiennes ;
2. La préparation d'une analyse comparative réalisée à partir des données recueillies ;
3. Une consultation des instances internes liées à la gestion de la formation continue (inspection professionnelle, Bureau du syndic, secrétariat général) ;
4. L'octroi d'un mandat de recherche à une chercheuse en éducation afin d'obtenir des données scientifiques sur la formation continue et la pratique réflexive ;
5. La conduite de discussions avec les membres d'un comité interne sur les enjeux professionnels pour dégager les constats résultant de l'ensemble des données recueillies et les recommandations à émettre au Conseil d'administration.

À cette fin, l'ensemble du processus, les données recueillies et les recommandations ont été répertoriés dans un bilan qui a été présenté au Conseil d'administration à sa séance de mars 2022.

Activités relatives aux enquêtes disciplinaires du bureau du syndic



11.1 Composition du Bureau du syndic

Julie Boudreau, H.D.	Syndique	Temps plein
Josée Arpin, H.D. (jusqu'au 18 juin 2021)	Syndique adjointe	Temps partiel
Karine Gagné, H.D. (depuis le 14 décembre 2021)	Syndique adjointe	Temps partiel

11.2 Traitement de l'information avant le processus d'enquête

Demandes d'information adressées au Bureau du syndic au cours de l'exercice (par téléphone ou par courriel)

	Nombre
Demandes d'information adressées au Bureau du syndic au cours de l'exercice	189
Signalements reçus par le Bureau du syndic au cours de l'exercice	8

11.3 Enquêtes disciplinaires du Bureau du syndic

Enquêtes disciplinaires du Bureau du Syndic	Nombre
Enquêtes pendantes (sans décision) au 31 mars de l'exercice précédent	7
Enquêtes ouvertes au cours de l'exercice selon la source principale (total)	43
Demandes d'enquête formulées par une personne du public (incluant membres d'autres ordres professionnels)	19
Demandes d'enquête formulées par une personne morale ou un organisme (employeur, Bureau du coroner, Régie de l'assurance maladie)	2
Demandes d'enquête formulées par un membre de l'Ordre	3
Demandes d'enquête formulées par le comité d'inspection professionnelle ou par un de ses membres (a. 112, al. 6)	0
Demandes d'enquête formulées par un membre de tout autre comité de l'Ordre ou par un membre du personnel de l'Ordre	6
Enquêtes initiées par le Bureau du syndic à la suite d'une information (a. 122)	13
Total des membres visés par les enquêtes ouvertes au cours de l'exercice	43
Enquêtes fermées au cours de l'exercice [enquêtes pour lesquelles une décision a été rendue] (au total)	43
Enquêtes fermées moins de 90 jours à la suite de leur ouverture	38
Enquêtes fermées entre 91 et 179 jours (6 mois) à la suite de leur ouverture	4
Enquêtes fermées entre 180 jours (6 mois) et 365 jours à la suite de leur ouverture	1
Enquêtes fermées plus de 365 jours à la suite de leur ouverture	0
Enquêtes pendantes au 31 mars de l'exercice	7

11.4 Décisions rendues par le Bureau du syndic

Décisions rendues par le Bureau du syndic	Nombre
Enquêtes où il y a eu décision de porter plainte au conseil de discipline	0
Enquêtes où il y a eu décision de ne pas porter plainte au conseil de discipline (total)	43
Demandes d'enquêtes non fondées, frivoles ou quérulentes	2
Enquêtes ayant conclu à une absence de manquement	12
Enquêtes fermées pour les transmettre à un syndic <i>ad hoc</i>	0
Enquêtes fermées à la suite du processus de conciliation	0
Enquête où le professionnel s'est vu accorder une immunité	0
Enquêtes ayant conduit à d'autres mesures disciplinaires non judiciairisées envers le professionnel (avertissement, mise en garde)	12
Enquêtes fermées en raison d'un manque de preuve	0
Enquêtes autrement fermées	17

11.5 Membres ayant fait l'objet d'une transmission d'informations au comité d'inspection professionnelle

Membres ayant fait l'objet d'une transmission d'informations au comité d'inspection professionnelle par le Bureau du syndic au cours de l'exercice	1
--	---

11.6 Requêtes en radiation provisoire immédiate ou en limitation provisoire immédiate

Aucune requête en radiation provisoire immédiate ou en limitation provisoire immédiate n'a été adressée au conseil de discipline au cours de l'exercice.

11.7 Requêtes en suspension ou limitation provisoire du droit d'exercer des activités professionnelles ou d'utiliser le titre réservé aux membres

Aucune requête en suspension ou limitation provisoire du droit d'exercer des activités professionnelles ou d'utiliser le titre réservé aux membres de l'Ordre n'a été adressée au conseil de discipline au cours de l'exercice.

11.8 Enquêtes rouvertes au Bureau du syndic

Aucune enquête rouverte n'était pendante au 31 mars de l'exercice précédent et aucune enquête n'a été rouverte au cours de l'exercice.

11.9 Enquêtes des syndics *ad hoc*

Aucune enquête n'était pendante au 31 mars aux mains de syndics *ad hoc* et aucune enquête n'a été ouverte par ceux-ci au cours de l'exercice.

11.10 Décisions rendues par les syndics *ad hoc*

Aucune décision n'a été rendue par des syndics *ad hoc* au cours de l'exercice.

11.11 État des plaintes portées au conseil de discipline par le Bureau du syndic ou par les syndics *ad hoc*

	Nombre
Plaintes du Bureau du syndic ou des syndics <i>ad hoc</i> pendantes au conseil de discipline au 31 mars de l'exercice précédent	3
Plaintes portées par le Bureau du syndic ou par les syndics <i>ad hoc</i> au conseil de discipline au cours de l'exercice	0
Nombre total de chefs d'infraction concernés par ces plaintes	0
Chefs initialement déposés	0
Chefs retirés	0
Plaintes du Bureau du syndic ou des syndics <i>ad hoc</i> fermées au cours de l'exercice [dont tous les recours judiciaires ont été épuisés] (au total)	3
Plaintes retirées	0
Plaintes rejetées	0
Plaintes pour lesquelles l'intimée ou l'intimé a été acquitté sur chacun des chefs d'infraction	0
Plaintes pour lesquelles l'intimée ou l'intimé a reconnu sa culpabilité ou a été déclaré coupable sur au moins un chef d'infraction	0
Plaintes du Bureau du syndic ou des syndics <i>ad hoc</i> pendantes au conseil de discipline au 31 mars de l'exercice	0

11.12 Nature des plaintes portées au conseil de discipline par le Bureau du syndic ou par les syndicats *ad hoc**

Nature des plaintes	Nombre
Actes dérogatoires à l'honneur et à la dignité de la profession relatifs au refus de fournir des services à une personne pour des raisons de race, de couleur, de sexe, d'âge, de religion, d'ascendance nationale ou d'origine sociale de cette personne, à l'utilisation illégale d'un titre de spécialiste, à l'utilisation illégale du titre de docteur ou à l'exercice d'une profession, d'un métier, d'une industrie, d'un commerce, d'une charge ou d'une fonction incompatible avec l'honneur, la dignité ou l'exercice de sa profession	0
Actes dérogatoires à l'honneur et à la dignité de la profession à caractère sexuel	0
Infractions à caractère sexuel envers un tiers	0
Actes dérogatoires à l'honneur et à la dignité de la profession relatifs à la collusion, à la corruption, à la malversation, à l'abus de confiance ou au trafic d'influence	0
Infractions à caractère économique (appropriation, comptes en fidéicomis, etc.)	0
Infractions liées à la qualité des services rendus par le professionnel	0
Infractions liées au comportement du professionnel	0
Infractions liées à la publicité	0
Infractions liées à la tenue des dossiers du professionnel	0
Infractions techniques et administratives	0
Entraves au comité d'inspection professionnelle	0
Entraves au bureau du syndic	0
Infractions liées au non-respect d'une décision	0
Infractions punissables de cinq ans d'emprisonnement ou plus	0
Condamnations du professionnel par un tribunal canadien	0

* Ce tableau ne prend pas en considération les chefs qui ont été retirés.

11.13 Formation du Bureau du syndic relative à leurs fonctions

Activité de formation suivie au cours de l'exercice ou antérieurement	Nombre de personnes	
	L'ayant suivie	Ne l'ayant pas suivie
Activité de formation portant sur les actes dérogatoires à caractère sexuel	2	0

De plus, la syndique a participé ou participe aux activités de formation suivantes :

- Certificat en droit, Université Laval (en cours) ;
- *Colloque des syndicats*, offert par le Conseil interprofessionnel du Québec, en vidéoconférence le 29 octobre 2021 ;
- *Élémentaire, mon cher — Les techniques d'enquête en matière disciplinaire*, offert par Cain Lamarre le 29 novembre 2021 ;
- *Briser le coquillage et libérer la fée*, Journée de Santé dentaire publique, 16 décembre 2021 ;
- *Médias sociaux : Quand les règles professionnelles balisent les communications*, offert en vidéoconférence par le Conseil interprofessionnel du Québec, le 15 mars 2022.

La syndique adjointe en poste depuis le 14 décembre 2021 a pour sa part suivi les formations suivantes :

- *Briser le coquillage et libérer la fée*, Journée de Santé dentaire publique, en vidéoconférence le 16 décembre 2021;
- *Formation sur l'inconduite sexuelle s'adressant aux syndicats — Reconnaître l'inconduite sexuelle, ses formes et les conséquences pour l'intimé et son entourage*, suivi en ligne le 18 janvier 2022;
- *Formation sur l'inconduite sexuelle s'adressant aux syndicats — Comprendre les enjeux et les conséquences pour la victime, les proches et les témoins*, suivi en ligne le 12 janvier 2022;
- *Formation sur l'inconduite sexuelle s'adressant aux syndicats — Déterminer les méthodes d'enquêtes appropriées*, suivi en ligne le 12 janvier 2022;
- *Formation sur l'inconduite sexuelle s'adressant aux syndicats — Le nouveau cadre juridique et la détermination des sanctions*, suivi en ligne le 2 février 2022;
- *Sensibilisation aux inconduites sexuelles : les reconnaître, les prévenir et savoir y réagir*, suivi en ligne le 23 février 2022;
- *Techniques d'entrevue, niveau 1: Éléments de base*, offert par le Conseil interprofessionnel du Québec en vidéoconférence, les 17 et 18 mars 2022;
- *Conférence: Présentation du nouveau document sur la stérilisation externe et le transport des dispositifs médicaux*, Journée de Santé dentaire publique, en vidéoconférence le 24 mars 2022.

11.14 Autres activités du Bureau du syndic

Au cours de la dernière année, la syndique a fait état de l'avancement des dossiers disciplinaires au Conseil d'administration lorsqu'il lui est requis.

Le Bureau du syndic a également assuré un rôle de prévention auprès du public et des membres de l'Ordre. À cet égard, il a rencontré plusieurs membres qui ont ouvert un cabinet d'hygiène dentaire afin de garantir que leurs projets débutent en respectant les règlements en vigueur.

De plus, le Bureau du syndic a répondu à des demandes en fournissant de l'information et des explications sur les sujets suivants :

- la validité de permis ou d'inscription au Tableau des membres de l'Ordre;
- le processus de dépôt d'une demande d'enquête de nature disciplinaire;
- les activités réservées qui peuvent être réalisées par l'hygiéniste dentaire ou les actes que d'autres membres du personnel du domaine buccodentaire peuvent exécuter et l'encadrement légal et réglementaire de l'exercice de la profession;
- la responsabilité professionnelle de l'hygiéniste dentaire;
- la confidentialité et le secret professionnel;
- les soins reçus;
- l'affichage d'offres d'emploi.

Aussi, la syndique a contribué à plusieurs dossiers en lien avec le déploiement de la modernisation des professions du domaine buccodentaire :

- Gestion, avec le secrétaire adjoint et conseiller juridique (en poste jusqu'au 23 juillet 2021), de la boîte courriel réservée aux questions en lien avec la Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions notamment dans le domaine buccodentaire et celui des sciences appliquées (Loi 15) pl29@ohdq.com et réponses aux membres ainsi qu'au public aux questions qui nous sont adressées;
- Participation à la mise à jour de la foire aux questions, accessible sur le site internet, pour le public et les membres, selon les questions qui sont le plus souvent adressées à la boîte courriel précédemment mentionnée;
- Participation au groupe de travail avec les directeurs généraux des quatre ordres professionnels du domaine buccodentaire dont l'objectif est la rédaction d'un guide explicatif sur la Loi 15;
- Participation au groupe de travail de l'Ordre des dentistes du Québec et de l'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec sur les enjeux d'application de la Loi 15 propres aux deux professions;
- Participation à la rédaction de la revue professionnelle de l'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec, *L'Explorateur*;
- Participation, également avec les autres membres de la permanence, à faire des présentations pour les finissants du programme de Techniques en hygiène dentaire sur le rôle et les fonctions de l'Ordre;
- Présentation lors du Colloque de l'Ordre en octobre 2021, intitulée « L'indépendance professionnelle de l'hygiéniste dentaire, un gage de confiance », en collaboration avec le directeur général, M. Jacques Gauthier, et l'avocat du Bureau du syndic, M^e Érik Morissette;
- Participation à la journée de rencontre avec les coordonnatrices de chaque cégep où le programme de Techniques d'hygiène dentaire est enseigné;
- Participation à la séance annuelle de formation du comité de révision sur les nouveautés de la modernisation du domaine buccodentaire (Loi 15).



De plus, la syndique a fait partie du *Groupe de travail sur le guide de bonnes pratiques du syndic*, mis sur pied par le Conseil interprofessionnel du Québec en suivi du *Rapport du Comité spécial sur les pouvoirs des syndicats et leurs mécanismes d'évaluation portant sur l'encadrement légal et administratif de la fonction de syndic au sein d'un ordre professionnel*, paru en mars 2020.

Finalement, la syndique participe aux réunions du comité de gestion de même que celles du comité des enjeux professionnels qui se penche sur des sujets liés à la pratique professionnelle des hygiénistes dentaires.

Demande d'accès à l'information

Au cours du présent exercice, le Bureau du syndic n'a reçu aucune demande d'accès à l'information en regard de documents relevant de sa compétence.

Toutefois, en vertu de l'**article 124** du Code des professions, le Bureau du syndic a répondu à 11 demandes d'échange de renseignement ou de documents entre syndicats de différents ordres professionnels.

Activités relatives à la conciliation et à l'arbitrage des comptes



Depuis septembre 2020, les hygiénistes dentaires peuvent facturer des services directement à leurs clients. Le Bureau du syndic, par le *Règlement sur la procédure de conciliation et d'arbitrage des comptes des membres de l'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec*, pourrait être appelé à recevoir des demandes du public concernant un différend sur les honoraires des hygiénistes dentaires, conformément au Code des professions.

Dans le cadre du plan d'action stratégique 2021-2022, la syndique a défini des procédures et une marche à suivre pour les demandes de conciliation de compte par le public. Celles-ci seront déposées à la première séance du Conseil d'administration de l'année 2022-2023.

12.1 Conciliation des comptes d'honoraires

Aucune demande de conciliation de comptes n'était pendante au 31 mars de l'exercice précédent et aucune n'a été reçue au cours de l'exercice.

12.2 Arbitrage des comptes d'honoraires

Aucune demande d'arbitrage de comptes n'était pendante au 31 mars de l'exercice précédent et aucune n'a été reçue au cours de l'exercice.

12.3 Arbitrage des comptes d'honoraires

L'Ordre doit former un conseil d'arbitrage qui n'avait pas été constitué à ce jour étant donné l'absence de perception d'honoraires par les hygiénistes dentaires auprès de leurs clients, et ce, jusqu'en septembre 2020. Le secrétariat général a commencé une cueillette de données auprès d'autres ordres en vue de procéder à un appel de candidatures auprès de ses membres et de rédiger un guide de procédures pour ce comité.

Activités du comité de révision des décisions du bureau du syndic



Conformément à l'article 123.3 du Code des professions, le comité de révision a pour fonction de donner à toute personne qui le lui demande et qui a demandé au syndic la tenue d'une enquête un avis relativement à la décision d'un syndic de ne pas porter une plainte.

13.1 Demandes d'avis adressées au comité de révision et avis rendus

L'Ordre n'a reçu aucune demande d'avis adressée au comité de révision des décisions du Bureau du syndic au cours de l'exercice.

13.2 Nature des avis rendus par le comité de révision

Aucune décision n'a été rendue par le comité de révision des décisions du Bureau du syndic au cours de l'exercice.

13.3 Formation des membres du comité de révision relative à leurs fonctions

Activité de formation suivie au cours de l'exercice ou antérieurement	Nombre de personnes	
	l'ayant suivie	ne l'ayant pas suivie
Activité de formation portant sur les actes dérogatoires à caractère sexuel	4	0

13.4 Autres activités du comité de révision

Le 11 février 2022, les membres du comité ont participé à une rencontre annuelle de formation et d'échanges liée aux fonctions du comité. Ils ont entre autres abordé les sujets suivants :

- Un bilan des activités du Bureau du syndic pour les années 2020 à 2022 ;
- Un résumé des décisions disciplinaires rendues depuis janvier 2020 ;
- Un sommaire de l'avancement des travaux de l'Ordre liés à la modernisation de la profession d'hygiéniste dentaire ;
- Une discussion sur les besoins de formation des membres du comité.

COMPOSITION DU COMITÉ

- **M. Jean-Luc Henry**,
représentant du public figurant sur la liste de l'Office des professions du Québec et président du comité
- **M^{me} Caroline Lavoie, H.D.**
- **M^{me} Constance Leduc**,
représentante du public figurant sur la liste de l'Office des professions du Québec (jusqu'au 19 juin 2021)
- **M^{me} Myriam Plante, H.D.**

SECRÉTARIAT DU COMITÉ

- **M^{me} Jacques Gauthier, erg, M.A.P., ASC**,
directeur général et secrétaire

Activités du conseil de discipline

14

Conformément à l'article 116 du Code des professions, le conseil de discipline est saisi de toute plainte formulée à l'encontre de l'hygiéniste dentaire qui aurait commis une infraction aux dispositions du Code des professions et aux règlements encadrant l'exercice de la profession, notamment le Code de déontologie.

14.1 Nom du secrétaire du conseil de discipline

Secrétaire du conseil

M^e Marc-Antoine Bondu, LL. B, MBA, secrétaire du conseil (jusqu'au 23 juillet 2021);

M^e Laurence Rey El fatih, LL. B, secrétaire du conseil (à partir du 12 octobre 2021);

M^e Geneviève Roy, LL. B, secrétaire substitut.

14.2 Plaintes au conseil de discipline

	Nombre
Plaintes pendantes au 31 mars de l'exercice précédent	3
Plaintes reçues au cours de l'exercice (au total)	0
Plaintes portées par un syndic ou un syndic adjoint	0
Plaintes portées par un syndic ad hoc	0
Plaintes portées par toute autre personne (plaintes privées)	0
Plaintes fermées au cours de l'exercice (dont tous les recours judiciaires ont été épuisés)	3
Plaintes pendantes au 31 mars de l'exercice	0

14.3 Nature des plaintes dites privées portées au conseil de discipline

Le secrétaire du conseil de discipline n'a reçu aucune plainte privée au cours de l'exercice.

14.4 Recommandations du conseil de discipline adressées au Conseil d'administration

Le conseil de discipline n'a formulé aucune recommandation au Conseil d'administration au cours de l'exercice.

14.5 Requêtes en inscription au Tableau ou en reprise du plein droit d'exercice

Aucune requête en inscription au Tableau ou en reprise du plein droit d'exercice n'était pendante au conseil de discipline au 31 mars de l'exercice précédent et aucune n'a été reçue au cours de l'exercice. Conséquemment, aucune décision n'a été rendue par le conseil de discipline à cet effet au cours de l'exercice.

14.6 Formation des membres du conseil de discipline, autres que le président, relative à leurs fonctions

En application du deuxième alinéa de l'article 117 du *Code des professions*, les membres du conseil de discipline, autres que la présidente ou le président, doivent suivre des formations en lien avec l'exercice de leurs fonctions, notamment sur les actes dérogatoires à caractère sexuel.

	Nombre de personnes	
Activité de formation suivie au cours de l'exercice ou antérieurement	L'ayant suivie	Ne l'ayant pas suivie
Activité de formation portant sur les actes dérogatoires à caractère sexuel	5	1

Hygiénistes dentaires membres du Conseil de discipline

M^{me} Sophia Baltzis, H.D.;
M^{me} Louise Bourassa, H.D.;
M^{me} Sylvie Dumontier, H.D.;
M^{me} Louise Grenier, H.D.;
M^{me} Julie Nadeau, H.D.;
M^{me} Marie-Josée Raschella, H.D.

Activités relatives aux infractions pénales prévues au Code des professions ou aux lois professionnelles

15

À l'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec, par délégation du Conseil d'administration, le Bureau du syndic est responsable des enquêtes relatives à l'exercice illégal de la profession et à l'usurpation du titre d'hygiéniste dentaire. S'il est d'avis qu'une infraction a eu lieu, sur résolution du Conseil d'administration, il intente une poursuite pénale contre la personne visée. La syndique peut, de sa propre autorité, transmettre un avis à une personne lui enjoignant de cesser l'exercice illégal de la profession ou l'usurpation du titre d'hygiéniste dentaire.

L'exercice illégal s'entend de toute personne qui n'est pas inscrite au Tableau des membres de l'Ordre et qui exerce une ou des activités réservées aux hygiénistes dentaires en vertu du Code des professions ou, antérieurement au 20 septembre 2020, a exercé des activités autorisées aux hygiénistes dentaires en vertu du *Règlement concernant certains actes qui peuvent être posés par les hygiénistes dentaires*.

15.1 Enquêtes relatives aux infractions pénales

Le tableau qui suit résume les activités du Bureau du syndic en matière de surveillance de l'exercice illégal et de l'usurpation de titre pour l'exercice:

	Nombre
Enquêtes pendantes (sans action ou décision) au 31 mars de l'exercice précédent	5
Enquêtes ouvertes au cours de l'exercice [motif principal] (au total)	14
Exercer illégalement la profession ou usurper le titre professionnel	14
Exercer illégalement la profession	11
Usurper le titre professionnel	1
Mixte	2
Amener un membre de l'Ordre à ne pas respecter les dispositions du Code des professions et des règlements adoptés conformément à ce Code	0
Exercer ou menacer d'exercer des représailles à l'encontre d'une personne pour le motif qu'elle a transmis à un syndic une information selon laquelle un professionnel a commis une infraction ou qu'elle a collaboré à une enquête menée par un syndic	0
Perquisitions menées au cours de l'exercice	0
Enquêtes fermées au cours de l'exercice (au total)	14
Enquêtes pénales pour lesquelles des poursuites pénales ont été intentées	3
Enquêtes fermées pour lesquelles des actions non judiciaires ont été menées avec succès (au total)	3
Avertissements, y compris des invitations à devenir membre de l'Ordre	0
Mises en demeure ou avis formels	3
Enquêtes fermées sans autre mesure (manque de preuve ou autres raisons)	8
Enquêtes pendantes au 31 mars de l'exercice	5

En plus des enquêtes fermées, 16 personnes ont reçu une mise en garde ou un avis, sans ouverture de dossier, notamment les invitant à s'inscrire au Tableau de l'Ordre pour régulariser leur situation.

15.2 Poursuites pénales

	Nombre
Poursuites pénales pendantes au 31 mars de l'exercice précédent	0
Poursuites pénales intentées au cours de l'exercice [motif principal] (au total)	3
Exercer illégalement la profession ou usurper le titre professionnel	3
Exercer illégalement la profession	3
Usurper le titre professionnel	0
Mixte	0
Amener un membre de l'Ordre à ne pas respecter les dispositions du Code des professions et des règlements adoptés conformément à ce Code	0
Exercer ou menacer d'exercer des représailles à l'encontre d'une personne pour le motif qu'elle a transmis à un syndic une information selon laquelle un professionnel a commis une infraction ou qu'elle a collaboré à une enquête menée par un syndic	0
Demandes d'injonction adressées à la cour au cours de l'exercice (au total)	0
Demandes d'injonction acceptées	0
Demandes d'injonction refusées	0
Arrêts des procédures (retrait de la plainte) enregistrés au cours de l'exercice	0
Poursuites pénales pour lesquelles une décision a été rendue au cours de l'exercice	3
Exercer illégalement la profession ou usurper le titre professionnel	3
Où le défendeur a été acquitté sur chacun des chefs d'infraction	0
Où le défendeur a reconnu sa culpabilité ou a été déclaré coupable sur au moins un chef d'infraction	3
Amener un membre de l'Ordre à ne pas respecter les dispositions du Code des professions et des règlements adoptés conformément à ce Code	0
Où le défendeur a été acquitté sur chacun des chefs d'infraction	0
Où le défendeur a reconnu sa culpabilité ou a été déclaré coupable sur au moins un chef d'infraction	0
Exercer ou menacer d'exercer des représailles à l'encontre d'une personne pour le motif qu'elle a transmis à un syndic une information selon laquelle un professionnel a commis une infraction ou qu'elle a collaboré à une enquête menée par un syndic	0
Où le défendeur a été acquitté sur chacun des chefs d'infraction	0
Où le défendeur a reconnu sa culpabilité ou a été déclaré coupable sur au moins un chef d'infraction	0
Poursuites pénales pendantes (sans décision rendue) au 31 mars de l'exercice	0
Jugements portés en appel au cours de l'exercice	0

Jugements rendus

- La Cour du Québec a rendu trois (3) jugements au cours de l'exercice 2021-2022, concernant trois (3) plaintes pénales déposées dans l'exercice en cours:

Número de dossier	Nombre de chefs	Amende
500-61-523552-215	6	15 000 \$, avec frais sur 1 chef seulement
500-61-523554-211	1	2 500 \$, avec frais
500-61-523553-213	1	2 500 \$, avec frais

Total des amendes imposées au cours de l'exercice: 20 000 \$

Total des créances irrécouvrables comptabilisées au cours de l'exercice: 0 \$

15.3 Autres activités

Actions préventives en matière d'exercice illégal et d'usurpation du titre

- Envoi de 15 avis à d'anciens membres de l'Ordre qui n'étaient pas inscrits au Tableau des membres qui usurpaient le titre et qui possiblement exerçaient les activités réservées aux hygiénistes dentaires;
- Transmission d'une information à un autre ordre professionnel, car nous avons reçu une dénonciation anonyme d'un employeur qui recrutait des étudiants pour effectuer les activités réservées aux hygiénistes dentaires.

Activités de formation par la responsable des enquêtes en matière d'exercice illégal et d'usurpation du titre d'hygiéniste dentaire

- Participation de la syndique au Réseau d'échanges sur la pratique illégale et l'usurpation de titre avec les responsables en la matière des autres ordres professionnels;
- *Guide pratique pour la tenue d'une enquête pénale en droit professionnel québécois*, offerte par Cain Lamarre, le 17 janvier 2022.

La syndique adjointe, entrée en poste en décembre 2021, a pour sa part suivi la formation suivante:

- *Guide pratique pour la tenue d'une enquête pénale en droit professionnel québécois*, offerte par Cain Lamarre, le 17 janvier 2022.

Activités relatives au rôle sociétal de l'ordre et aux communications



16.1 Rôle sociétal de l'Ordre

Au cours de la dernière année, l'Ordre s'est notamment acquitté de son rôle sociétal des manières suivantes :

- Il a contribué à la mise en place de divers comités de travail ayant pour objectif la mise en œuvre de Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions législatives notamment dans le domaine buccodentaire et celui des sciences appliquées :
 - o Comité de travail interordres pour la préparation d'un guide explicatif destiné aux membres des quatre ordres professionnels du domaine buccodentaire ;
 - o Comité de travail interordres visant à définir les sous-activités pouvant être confiées à du personnel auxiliaire dans le domaine de la conception et de la fabrication de prothèses dentaires et d'appareils dentaires ;
 - o Table de travail conjointe avec des représentants de l'Ordre des dentistes du Québec pour discuter des enjeux propres aux dentistes et aux hygiénistes dentaires dans le but notamment de communiquer conjointement à nos membres respectifs et au public l'information pertinente au regard de l'interprétation de l'exercice des professions (champ d'exercice) et de leurs activités réservées ;
 - o Table des présidents des ordres du domaine buccodentaire ;
- Il a transmis ses commentaires à l'Ordre des dentistes du Québec sur son projet de *Règlement sur les activités pouvant être exercées par un assistant dentaire* ;
- Il a contribué aux travaux du ministère de l'Enseignement supérieur concernant la préparation de son état de situation sur la profession d'hygiéniste dentaire, une étape préliminaire devant mener à une décision du ministère sur l'opportunité de réviser le programme collégial de Techniques d'hygiène dentaire ;
- Il a collaboré avec le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration, le ministère de l'Enseignement supérieur et le cégep de Saint-Hyacinthe pour l'offre du programme de formation d'appoint pour les dentistes formés à l'étranger, notamment par les communications avec les personnes susceptibles de s'inscrire à ce programme et de bénéficier des programmes de soutien financier mis en place par les deux ministères ;
- Il a contribué à la recherche de solutions pour contrer la pénurie de main-d'œuvre dans l'est de la province en offrant son soutien au cégep de Matane en ce qui a trait à son projet d'offrir le programme collégial de Techniques d'hygiène dentaire.

Par ailleurs, le rapport du directeur général et secrétaire fait état des nombreuses participations du personnel de l'Ordre à de multiples forums du Conseil interprofessionnel du Québec, au groupe de travail sur l'inspection professionnelle formé par l'Office des professions du Québec ainsi qu'à divers groupes de travail mis en place par le ministère de la Santé et des Services sociaux, incluant les multiples implications de l'Ordre liées à la gestion de la pandémie de COVID 19.

16.2 Communications avec les membres de l'Ordre

PUBLICATIONS

Revue professionnelle *L'Explorateur*

L'Explorateur est publié électroniquement quatre fois par année.



- N° 1, Volume 31
Santé mentale: l'affaire de tous!



- N° 2, Volume 31
Collaboration interprofessionnelle



- N° 3, Volume 31
Hygiène dentaire mobile, une pratique en croissance



- N° 4, Volume 31
Mères et nourrissons: la santé buccodentaire d'une génération à l'autre

Comité des publications

Le mandat du comité des publications vise à appuyer l'Ordre dans la qualité rédactionnelle de ses publications en agissant à titre de comité de lecture externe. À la demande de l'Ordre, le comité exprime également son point de vue sur la clarté et l'accessibilité du contenu rédactionnel des publications destinées aux hygiénistes dentaires et au public. Les membres du comité peuvent également contribuer à la rédaction de textes pour la revue professionnelle de l'Ordre, au besoin et selon les paramètres du mandat de rédaction qui leur a été confié par l'Ordre.

COMPOSITION DU COMITÉ

- **M^{me} Caroline Boudreault, H.D.**,
secteur de la santé publique
- **M^{me} Bibiane Gagnon, H.D.**,
secteur des cabinets privés
- **M^{me} Éloïse Lafrenière, H.D.**,
secteur de l'enseignement
- **M^{me} Sophie Lecavalier**,
responsable des communications, secrétaire du comité

L'Explo+



Infolettre administrative de l'Ordre, *L'Explo+* est envoyée tous les mois aux membres. Il y a eu 13 envois en 2021-2022.

Les messages récurrents abordent :

- L'inscription au Tableau;
- Les avis d'exercice illégal ou d'usurpation de titre;
- Les avis de limitation d'exercice;
- Les nominations au sein de l'Ordre (Conseil d'administration, personnel de la permanence);
- Les appels de candidatures pour un comité;
- Le calendrier de formation continue;
- Les avis de Santé Canada susceptibles d'intéresser les hygiénistes dentaires;
- Les annonces d'événements;
- Les actualités en santé, dont des publications récentes liées au domaine buccodentaire;
- Les listes des membres;
- Les avis de décès.



Bulletin spécial envoyé aux membres concernant les nouvelles reliées à la COVID-19 incluant les arrêtés ministériels, la vaccination, la campagne *Je contribue!*, les directives applicables au domaine buccodentaire, etc. Il y a eu 12 envois en 2021-2022.

Info PL29 / Info Modernisation



Infolettre consacrée aux nouveautés sur la modernisation de la profession. On y retrouve des vidéos du président, les nouveautés de la foire aux questions réservée à cette thématique et d'autres sujets reliés. Il y a eu deux envois en 2021-2022.

Autres infolettres

En ajout aux différents bulletins, l'Ordre envoie ponctuellement des infolettres à ses membres sur des sujets précis. Pour 2021-2022, voici la liste des sujets de ces infolettres et le nombre d'envois :

	Nombre
Inscription au Tableau	3
Élections	4
Assemblée générale annuelle	3
Mois de la santé buccodentaire	4
Rappel des activités de formation continue	16
Recherche d'hygiénistes dentaires pour travaux du ministère de l'Enseignement supérieur (MES)	2
Avis de décès	1
Salon des exposants du congrès de l'Ordre	2

SITE WEB DE L'ORDRE (www.ohdq.com) ET PAGE FACEBOOK

L'Ordre a continué d'assurer la mise à jour du contenu de ses plateformes, tant pour les contenus destinés aux membres que pour le public.

PRIX ET BOURSES

Comité des prix et bourses

Le comité des prix et bourses, précédemment le comité des bourses, est devenu un comité sous la gouverne du Conseil d'administration en 2021. Le comité des prix et bourses veille à l'application du programme des bourses. Avec ce programme, l'Ordre reconnaît, valorise et encourage les hygiénistes dentaires, tout comme les étudiantes et étudiants en Techniques d'hygiène dentaire du Québec, qui se surpassent dans l'exercice de leurs fonctions en contribuant à l'épanouissement et au développement de la profession.

Au cours de l'année 2021-2022, le comité des prix et bourses s'est réuni deux fois afin de revoir la grille d'évaluation de la bourse Méritas, d'analyser les candidatures et faire ses recommandations au Conseil d'administration.

Dans le cadre du plan stratégique 2021-2025, il est prévu d'augmenter le sentiment d'appartenance des membres par l'augmentation de la reconnaissance de leurs initiatives en mettant en place un concours de reconnaissance. Le comité des prix et bourses débutera donc en 2022-2023 les travaux pour la création de ce programme.

COMPOSITION DU COMITÉ

- **M. Jacques Gauthier, erg., M.A.P., ASC,**
directeur général et secrétaire, président du comité;
- **M. Jean-Louis Leblond, B.A.,**
administrateur nommé;
- **M^{me} Anne Prévost, H.D.,**
administratrice;
- **M^{me} Thi Sopha Son, H.D.,**
administratrice;
- **M. Cyriaque Sumu,**
administrateur nommé.

SECRÉTARIAT DU COMITÉ

- **M^{me} Sophie Lecavalier,**
responsable des communications, secrétaire du comité.

BOURSES MÉRITAS

Pour être admissible, l'étudiante ou l'étudiant doit être en voie de terminer sa dernière année d'études dans le programme collégial Techniques d'hygiène dentaire. Il ou elle doit de plus soumettre un texte d'un maximum de 600 mots expliquant ses motivations à faire carrière dans le domaine dentaire, sa vision de la profession et ses engagements parascolaires et sociaux. La candidate ou le candidat doit également fournir deux lettres de recommandation mettant en lumière son parcours académique et son implication sociale. L'une de ces lettres doit provenir d'une enseignante ou d'un enseignant en hygiène dentaire. Les candidatures sont évaluées selon l'excellence du dossier scolaire (20 %), le texte de présentation (70 %) et la présentation du dossier (10 %).

Lauréates 2021

- Sophia Chung du Collège de Maisonneuve;
- Vanessa Nemoz du Cégep de Chicoutimi;
- Alyson Parent du Cégep François-Xavier Garneau;
- Arianne Tétreault du Cégep régional de Lanaudière à Terrebonne.

POLITIQUE DE COMMUNICATION

Comme le prévoit le plan d'action stratégique pour l'année 2021-2022, l'Ordre a adopté une politique de communication. Par sa politique de communication, l'Ordre assure et renforce la transparence et la cohésion de ses communications. En établissant des règles de fonctionnement selon les valeurs propres à l'Ordre, soit de rigueur, de collaboration, d'intégrité, d'engagement et de respect, la *Politique de communication* se veut un cadre de référence pour harmoniser l'ensemble de ses communications. La *Politique de communication* constitue un outil qui contribue à la mise en œuvre du plan stratégique. La Politique inclut également le *Guide des normes graphiques* et *Les règles publicitaires de l'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec*.

16.3 Publicité

SUITE DE LA CAMPAGNE DE COMMUNICATION SOUS LE THÈME DES ENFANTS AYANT LEURS PREMIÈRES DENTS D'ADULTE

La campagne de communication sous le thème des enfants ayant leurs premières dents d'adulte débutée en 2020-2021 s'est poursuivie en 2021-2022 sur les différentes plateformes.

Microsite masantemonsourire.com

Le microsite est un outil de communication pour les campagnes grand public. Les publications sur Facebook sont également publiées dans le microsite en plus de contenus exclusifs.

Par leur pertinence, les contenus déjà publiés pour 2020-2021 ont été reconduits pour 2021-2022.

- Activités de la mascotte Amident à imprimer;
- Conseils;
- Formulaire pour recevoir le certificat de la fée des dents pour une dent tombée.



Filtre Facebook pour la Journée de l'hygiéniste dentaire 2021

Pour souligner la Journée de l'hygiéniste dentaire, le public était invité à saluer le travail de ces professionnels de première ligne dans la prévention et l'accessibilité des soins en santé buccodentaire en ajoutant fièrement le filtre spécialement créé pour cette occasion sur leur photo de profil Facebook.





**PAGE
FACEBOOK**



11
publications



40 935
de portée



245
partages



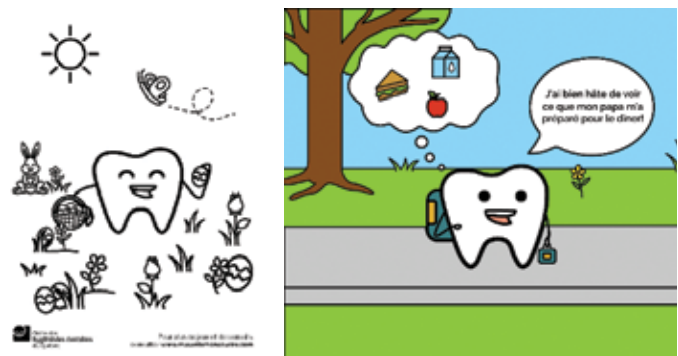
205
réactions

Page Facebook de l'OHDQ

L'Ordre a continué de publier des contenus engageants et pertinents pour les parents d'enfants ayant leurs premières dents d'adulte.

Vidéos

Dans le cadre de la campagne des jeunes enfants ayant leurs premières dents d'adulte, l'Ordre a posé quelques questions à de jeunes écoliers sur les bonnes habitudes d'hygiène dentaire via deux vidéos diffusées sur Facebook.



PUBLICATIONS PONCTUELLES

Communiqués de presse

- *Semaine nationale des hygiénistes dentaires du 4 au 10 avril 2021! (avril 2021);*
- *L'OHQ et l'ACDQ saluent l'annonce d'une formation d'appoint créée pour les dentistes formés à l'étranger (mai 2021).*

Infolettres de tiers

Par l'entremise de l'Ordre, des tiers peuvent envoyer des messages commerciaux aux membres désireux de les recevoir.

Pour l'année 2021-2022, il y a eu 14 infolettres.

Projets d'envergure confirmés pour les prochaines années

Au cours de l'exercice financier 2021-2022, le Service des communications a travaillé sur des plans de communication qui seront échelonnés dans les prochaines années du plan stratégique 2021-2025. Le Service des communications a préparé des projets de campagnes de communication suivants que le CA a tous approuvés :

- Campagne de sensibilisation de la population à une bonne santé buccodentaire;
- Campagne d'information sur la modernisation de la profession d'hygiéniste dentaire visant le public et les membres de l'Ordre;
- Plan de communication destiné aux étudiants en Techniques d'hygiène dentaire.

Ces plans seront déployés dès 2022-2023.

16.4 Lobbyisme

MANDAT 1

Description

Démarches en vue d'accroître l'offre de services en hygiène dentaire chez la population en perte d'autonomie, à mobilité réduite ou plus démunie financièrement afin d'augmenter l'accès aux soins d'hygiène dentaire pour ces populations. Démarches visant la modification ou l'ajout de programmes gouvernementaux pour permettre un accès élargi à ces soins [programmes existants visés : 1) Programme québécois de soins buccodentaires et de soins d'hygiène quotidiens de la bouche en CHSLD; 2) Activités et services offerts en santé dentaire publique (MSSS)].

Période de couverture

Date de début : 2014-08-18;

Date de fin : 2022-03-31.

Institutions visées

- Ministère de la Famille;
- Ministère de la Santé et des Services sociaux;
- Ministère des Finances;
- Secrétariat du Conseil du trésor.
- Assemblée nationale — circonscription de Fabre;
- Assemblée nationale — circonscription de Gouin;
- Assemblée nationale — circonscription de Jean-Lesage;
- Assemblée nationale — circonscription de Matane-Matapédia;
- Assemblée nationale — circonscription de Maurice-Richard;
- Assemblée nationale — circonscription de Prévost;
- Assemblée nationale — circonscription de Sainte-Marie-Saint-Jacques;
- Assemblée nationale — circonscription de Saint-Henri-Sainte-Anne;
- Assemblée nationale — circonscription de Taillon;
- Assemblée nationale — circonscription de Taschereau;
- Assemblée nationale — circonscription des Îles-de-la-Madeleine.

MANDAT 2

Description

Rehausser la formation collégiale en hygiène dentaire par la mise en œuvre d'une formation post-collégiale (AEC) ou universitaire (certificat) dans le but de permettre aux hygiénistes dentaires de se spécialiser dans certains secteurs d'activités professionnelles comme la gérontologie, la santé dentaire publique et autres.

Rencontre avec le sous-ministre responsable de ce type de dossier au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur afin de le sensibiliser à la pertinence d'une formation post-collégiale et universitaire pour les hygiénistes dentaires. La formation des hygiénistes dentaires est présentement un DEC de 3 ans. Toutefois, il faudrait ajouter des compétences. Or, comme le programme est rempli au maximum, il serait pertinent de permettre aux hygiénistes dentaires de se spécialiser dans certains secteurs comme la gérontologie, par le moyen d'une AEC ou d'un certificat universitaire.

Période de couverture

Date de début : 2013-07-09;

Date de fin : 2022-03-31.

Institutions visées

- Ministère de l'Enseignement supérieur;
- Assemblée nationale — circonscription de Joliette;
- Assemblée nationale — circonscription de Marguerite-Bourgeoys;
- Assemblée nationale — circonscription de Sherbrooke.

MANDAT 3

Description

Démarche visant l'ouverture de programmes de Techniques d'hygiène dentaire dans des cégeps qui n'offrent pas ce programme ou croissance du nombre d'étudiants dans les cégeps qui offrent déjà le programme, et ce, afin de contrer la rareté de main-d'œuvre en hygiène dentaire, particulièrement dans certaines régions éloignées des centres urbains.

Période de couverture

Date de début : 2020-12-04 ;

Date de fin : 2022-03-31.

Institutions visées

- Ministère de la Santé et des Services sociaux ;
- Ministère de l'Enseignement supérieur ;
- Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration ;
- Premier ministre (ministère du Conseil exécutif) ;
- Secrétariat du Conseil du Trésor.
- Assemblée nationale — circonscription de Bonaventure ;
- Assemblée nationale — circonscription de Gouin ;
- Assemblée nationale — circonscription de Joliette ;
- Assemblée nationale — circonscription de l'Acadie ;
- Assemblée nationale — circonscription de Marguerite-Bourgeoys ;
- Assemblée nationale — circonscription de Maurice-Richard ;
- Assemblée nationale — circonscription de Prévost ;
- Assemblée nationale — circonscription de Saint-Henri-Sainte-Anne ;
- Assemblée nationale — circonscription de Sainte-Marie-Saint-Jacques ;
- Assemblée nationale — circonscription de Sherbrooke ;
- Assemblée nationale — circonscription des Îles-de-la-Madeleine ;
- Assemblée nationale — circonscription des Mille-Îles.

MANDAT 4

Description

Démarche visant à modifier la Loi sur l'assurance maladie et son règlement d'application au regard du remboursement des frais des soins buccodentaires préventifs afin que l'hygiéniste dentaire y soit reconnu comme un dispensateur de services assurés. Pour le moment, la réglementation permet le remboursement de tels soins que s'ils sont offerts par les dentistes, mais pas s'ils sont offerts de manière indépendante par les hygiénistes dentaires. Cette démarche vise à ce que cette réglementation s'arrime avec les récentes modifications au Code des professions entrées en vigueur le 24 septembre 2020 (Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions notamment dans le domaine buccodentaire et celui des sciences appliquées) qui, entre autres, permettent

aux hygiénistes dentaires d'offrir des soins buccodentaires préventifs en toute autonomie.

Période de couverture

Date de début : 2020-12-04 ;

Date de fin : 2022-03-31.

Institutions visées

- Ministère de la Santé et des Services sociaux ;
- Ministère des Finances ;
- Premier ministre (ministère du Conseil exécutif) ;
- Secrétariat du Conseil du Trésor ;
- Régie de l'assurance maladie du Québec.
- Assemblée nationale — circonscription d'Abitibi-Ouest ;
- Assemblée nationale — circonscription de Beauce-Nord ;
- Assemblée nationale — circonscription de Dubuc ;
- Assemblée nationale — circonscription de Fabre ;
- Assemblée nationale — circonscription de Gouin ;
- Assemblée nationale — circonscription de Lotbinière-Frontenac ;
- Assemblée nationale — circonscription de Marquette ;
- Assemblée nationale — circonscription de Maurice-Richard ;
- Assemblée nationale — circonscription de Repentigny ;
- Assemblée nationale — circonscription de Roberval ;
- Assemblée nationale — circonscription de Rosemont ;
- Assemblée nationale — circonscription de Soulanges ;
- Assemblée nationale — circonscription de Taillon ;
- Assemblée nationale — circonscription des Îles-de-la-Madeleine

Lobbyistes

Les lobbyistes suivants peuvent être appelés à agir sur les mandats précédents.

Ordre des hygiénistes dentaires du Québec :

- M^e Marc-Antoine Bondu, secrétaire adjoint et conseiller juridique (jusqu'en juillet 2021) ;
- M. Jacques Gauthier, directeur général et secrétaire ;
- M. Jean-François Lortie, H.D., président.

AGC – Agence globale de communications :

M^{me} Sylvie Marier

M. Mychel Roberge St-Louis (depuis janvier 2020)

Renseignements généraux sur les membres



17.1 Mouvements inscrits au Tableau de l'Ordre

	Nombre
Membres inscrits au Tableau de l'Ordre au 31 mars de l'exercice précédent	6 699
(+) Nouveaux membres inscrits au Tableau de l'Ordre au cours de l'exercice	286
Permis temporaires délivrés conformément à la Charte de la langue française	3
Permis restrictifs délivrés conformément à la Charte de la langue française	0
Permis restrictifs délivrés conformément à la Charte de la langue française (pour territoire autochtone)	0
Permis temporaires délivrés en vertu du Code des professions	0
Permis temporaires délivrés en vertu de la loi constitutive de l'Ordre	s. o.
Permis restrictifs temporaires délivrés à la suite d'une demande de reconnaissance d'un diplôme, de la formation ou des autres conditions et modalités de délivrance d'un permis	0
Permis restrictifs temporaires délivrés à la suite d'une demande de permis effectuée dans le cadre d'une entente de reconnaissance mutuelle des compétences professionnelles (ARM France-Québec)	s. o.
Permis restrictifs temporaires délivrés à la suite d'une demande de permis dans le cadre d'une autorisation légale d'exercer la profession hors du Québec	0
Permis restrictifs temporaires délivrés en vertu de la loi constitutive de l'Ordre	s. o.
Permis spéciaux délivrés	s. o.
Permis délivrés à la suite de l'obtention d'un diplôme délivré par les établissements d'enseignement donnant ouverture à un permis	277
Permis délivrés à la suite de la reconnaissance d'une équivalence (au total)	3
de la formation ou d'un diplôme obtenu au Québec	0
de la formation ou d'un diplôme obtenu hors du Québec, mais au Canada	0
de la formation ou d'un diplôme obtenu hors du Canada	3
Permis délivrés en vertu d'une autorisation légale d'exercer la profession hors du Québec	7
Permis délivrés en vertu d'une entente de reconnaissance mutuelle des compétences professionnelles (ARM France-Québec)	s. o.
<i>Ajustement pour permis transformés qui ne sont pas des nouveaux membres (exemple : permis temporaire qui devient régulier) ou délivrances particulières se retrouvant dans deux catégories (exemple : permis restrictif temporaire qui est également temporaire en vertu de la Charte de la langue française)</i>	-4
(+) Membres réinscrits au Tableau de l'Ordre au cours de l'exercice et demeurant inscrits au 31 mars à la suite de leur absence de celui-ci au 31 mars de l'exercice précédent	468
Réinscriptions régulières	453
Réinscriptions après plus de 5 ans	14
Réinscription effectuée après la levée d'une période de radiation disciplinaire	1
(-) Membres radiés du Tableau de l'Ordre au cours de l'exercice et demeurant radiés au 31 mars (au total)	660
Radiés en début d'exercice pour non-paiement de sa cotisation professionnelle	660
Radiée en cours d'exercice pour non-paiement de sa cotisation professionnelle	0
Radiée temporairement par le Conseil de discipline, en fin d'exercice	0

(Suite du tableau à la page suivante)

(Suite du tableau de la page précédente)

Nombre

(-) Membres retirés du Tableau de l'Ordre au cours de l'exercice et demeurant retirés au 31 mars pour d'autres motifs (au total)	7
à la suite d'un décès	1
à la suite d'un retrait volontaire du Tableau en cours d'exercice	3
à la suite d'un remboursement autorisé (selon les conditions prévues à la résolution adoptée par le conseil d'administration)	3
(=) Membres inscrits au Tableau de l'Ordre au 31 mars de l'exercice (au total) titulaires	6 786
d'un permis temporaire délivré conformément à la Charte de la langue française	4
d'un permis restrictif délivré conformément à la Charte de la langue française	0
d'un permis restrictif délivré conformément à la Charte de la langue française (pour territoire autochtone)	3
d'un permis temporaire délivré en vertu du Code des professions	0
d'un permis temporaire délivré en vertu de la loi constitutive de l'Ordre	s. o.
d'un permis restrictif temporaire délivré à la suite d'une demande de reconnaissance d'un diplôme, de la formation ou des autres conditions et modalités de délivrance d'un permis	0
d'un permis restrictif temporaire délivré à la suite d'une demande de permis effectuée dans le cadre d'une entente de reconnaissance mutuelle des compétences professionnelles (ARM France-Québec)	s. o.
d'un permis restrictif temporaire délivré à la suite d'une demande de permis dans le cadre d'une autorisation légale d'exercer la profession hors du Québec	0
d'un permis restrictif temporaire délivré en vertu de la loi constitutive de l'Ordre	s. o.
d'un permis spécial	s. o.
d'un permis dit régulier	6 779
<i>Ajustement pour délivrances particulières se retrouvant dans deux catégories (Exemple : permis restrictif temporaire qui est également temporaire en vertu de la Charte de la langue française)</i>	0

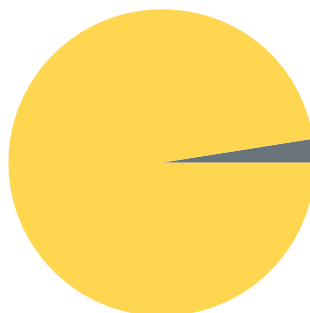
17.2 Exercice au sein de sociétés

L'Ordre n'a pas de règlement autorisant ses membres à exercer leurs activités professionnelles au sein d'une société.

17.3 Renseignements sur les membres inscrits au Tableau de l'Ordre au 31 mars

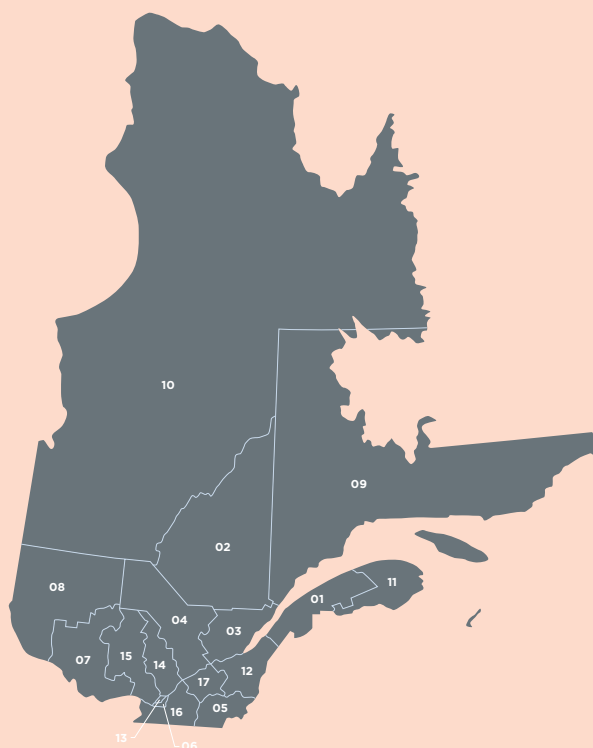
17.3.1 Membres inscrits au Tableau de l'Ordre au 31 mars selon le genre

6 627
femmes



159
hommes

17.3.2 Membres inscrits au Tableau de l'Ordre au 31 mars selon la région administrative



RÉGION	NOMBRE
01 Bas-Saint-Laurent	118
02 Saguenay-Lac-Saint-Jean	272
03 Capitale-Nationale	728
04 Mauricie	280
05 Estrie	227
06 Montréal	1422
07 Outaouais	339
08 Abitibi	103
09 Côte-Nord	70
10 Nord-du-Québec	24
11 Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	40
12 Chaudière-Appalaches	310
13 Laval	295
14 Lanaudière	420
15 Laurentides	471
16 Montérégie	1441
17 Centre-du-Québec	186
— Autre (hors du Québec)	40
	6 786

17.3.3 Membres inscrits au Tableau de l'Ordre au 31 mars selon la classe de membres établie aux fins de la cotisation annuelle*

Classe de membres établie aux fins de la cotisation	Nombre de membres	Montant de la cotisation
Membres actifs	6 365	376,53 \$
Membres réinscrits après un congé parental ou un congé de maladie prolongé		
Inscrits entre le 1 ^{er} août et le 30 novembre	87	331,53 \$
Inscrits entre le 1 ^{er} décembre et le 31 mars	55	286,53 \$
Nouveaux membres diplômés du programme Techniques d'hygiène dentaire ou titulaires d'une reconnaissance d'équivalence		
Inscrits entre le 1 ^{er} avril et le 31 juillet	238	188,27 \$
Inscrits entre le 1 ^{er} août et le 30 novembre	15	165,77 \$
Inscrits entre le 1 ^{er} décembre et le 31 mars	25	143,27 \$
Membres à vie	5	s. o.
Cotisation supplémentaire	s. o.	s. o.

* Le nombre total de cotisations perçues (6 790) dépasse le nombre de membres inscrits au 31 mars 2022 (6 786) en raison d'un décès et de trois retraits volontaires du Tableau des membres survenues en cours d'exercice.

Note : Les montants mentionnés ci-haut ne comprennent pas les coûts de la prime d'assurance responsabilité professionnelle, ni la contribution à l'Office des professions du Québec, ni les taxes applicables.

17.3.4 Membres inscrits au Tableau de l'Ordre au 31 mars avec une limitation ou une suspension du droit d'exercer des activités professionnelles

	Nombre
Membres inscrits au Tableau au 31 mars avec une limitation ou une suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	5

17.3.5 Tout autre renseignement pertinent sur les membres inscrits au Tableau de l'Ordre au 31 mars

Comité de délivrance des permis

Le comité de délivrance des permis a pour mandat de prendre les décisions qui visent la délivrance des permis réguliers en application des articles 42.1., 42.2., 42.3. du Code des professions, des permis temporaires en vertu de l'article 37 de la Charte de la langue française, des permis restrictifs en application de l'article 40 de la Charte de la langue française et des permis en application du *Règlement autorisant les ordres professionnels à déroger à l'application de l'article 35 de la Charte de la langue française*.

Étudiants du programme en Techniques d'hygiène dentaire

Dans les priorités du plan stratégique 2021-2025, l'Ordre vise, entre autres, à répondre à la diversité des besoins des membres et augmenter leur sentiment d'appartenance envers l'Ordre. Pour ce faire, l'Ordre estime important d'accompagner les étudiants et de les informer tout au long de leur parcours collégial, afin qu'ils aient les outils nécessaires et les connaissances générales, notamment quant à l'exercice de la profession, une fois admis à l'Ordre. Ainsi, au cours de l'exercice, l'Ordre a adopté un plan de communications ciblant les étudiants et prévoyant, entre autres, la création d'un Registre des étudiants pour qu'ils puissent recevoir les communications de l'Ordre, dont celles leur étant spécifiquement destinées (voir section 16).

COMPOSITION DU COMITÉ

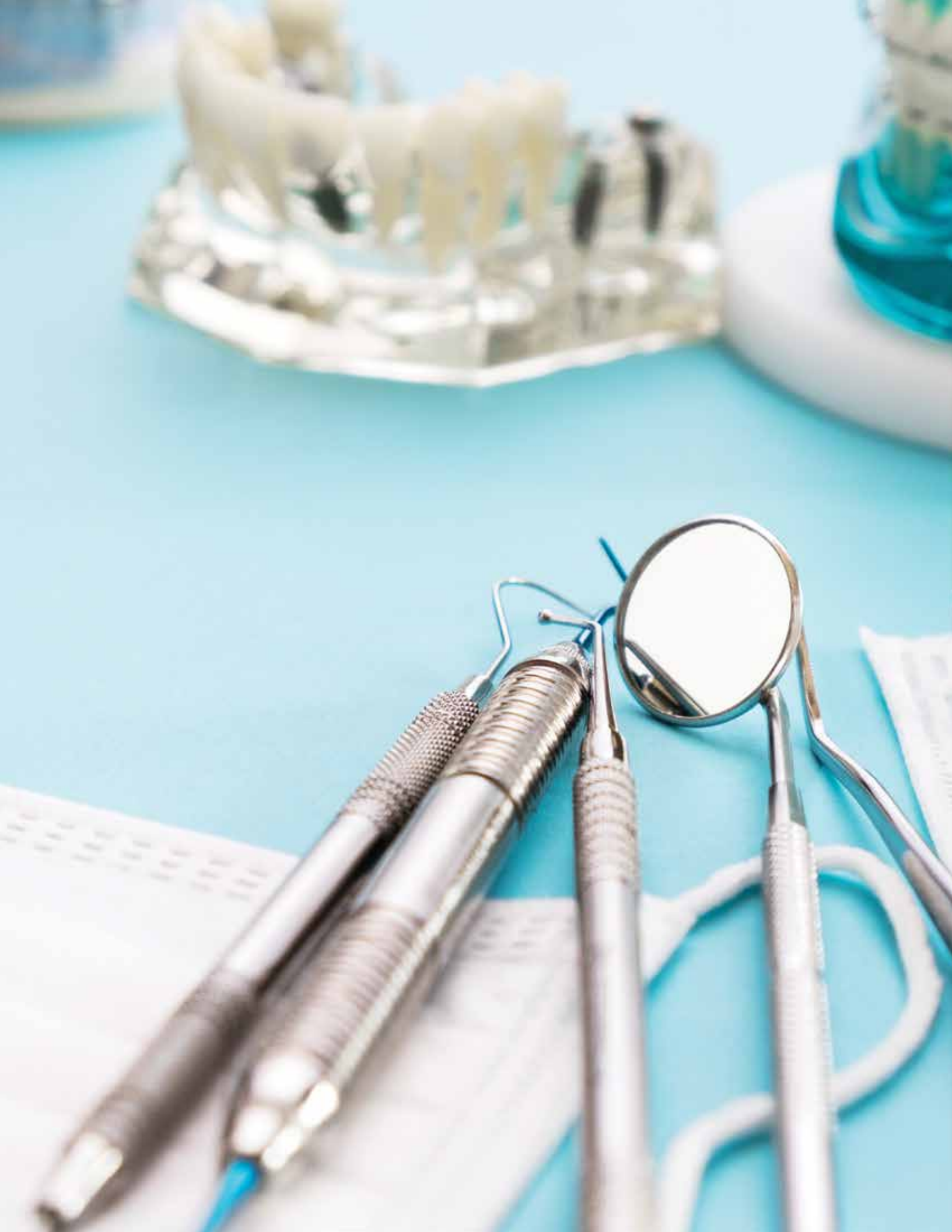
- **M^{me} Agathe Bergeron, H.D.**
responsable de l'inspection et de la pratique professionnelle (jusqu'au 21 novembre 2021)
- **M^e Marc-Antoine Bondu, LL. B., MBA**
secrétaire adjoint et conseiller juridique, président du comité (jusqu'au 23 juillet 2021)
- **M^e Laurence Rey El fatih, LL. B**
directrice des affaires juridiques et secrétaire adjointe, présidente du comité (à partir du 12 octobre 2021);
- **M. Jacques Gauthier, erg., M.A.P., ASC**
directeur général et secrétaire de l'Ordre

MEMBRES SUBSTITUTS

- **M^{me} Susan Badanjak, H.D., M. Sc. (H.D.)**
responsable du développement de la profession
- **M^{me} Maryse Quesnel, H.D.**
conseillère aux équivalences
- **M^{me} Masengu Joëlle Mbang, H.D.**
coordonnatrice de l'inspection professionnelle.

SECRÉTARIAT DU COMITÉ

- **M^{me} Nancy Vallée**
adjointe administrative au secrétariat général



États financiers

18

SOMMAIRE

Rapport des auditeurs indépendants	90
Résultats	92
Évolution des soldes de fonds	93
Situation financière	94
Flux de trésorerie	95
Notes complémentaires	96
Renseignements complémentaires	100

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Aux membres de
l'ORDRE DES HYGIÉNISTES DENTAIRES DU QUÉBEC

OPINION

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'**ORDRE DES HYGIÉNISTES DENTAIRES DU QUÉBEC** (l'«*Ordre*»), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2022, et les états des résultats, de l'évolution des soldes de fonds et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Ordre au 31 mars 2022, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

FONDEMENT DE L'OPINION

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Ordre conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

INFORMATIONS AUTRES QUE LES ÉTATS FINANCIERS ET LE RAPPORT DE L'AUDITEUR SUR CES ÉTATS

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport des auditeurs sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES RESPONSABLES DE LA GOUVERNANCE À L'ÉGARD DES ÉTATS FINANCIERS

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Ordre à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Ordre ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Ordre.

RESPONSABILITÉS DES AUDITEURS À L'ÉGARD DE L'AUDIT DES ÉTATS FINANCIERS

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport des auditeurs contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en oeuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une

erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Ordre;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Ordre à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Ordre à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.



Société de comptables professionnels agréés

Vaudreuil-Dorion

Le 31 mai 2022

¹ Par Michel Poirier, CPA auditeur, CA

RÉSULTATS

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2022

	BUDGET \$	2022 \$	2021 \$
PRODUITS			
Cotisations (annexe A)	2 504 900	2 492 094	2 457 259
Publications (annexe B)	61 250	63 800	50 480
Admission (annexe C)	74 300	89 255	77 400
Intérêts sur placements	78 000	60 525	64 938
Formation continue (annexe D)	25 000	82 443	16 939
Vente d'articles promotionnels	2 400	2 520	1 865
Commandites	26 000	25 000	26 000
Autres (annexe E)	39 700	86 802	22 370
	2 811 550	2 902 439	2 717 251
CHARGES			
Conseil d'administration et gouvernance (annexe F)	364 806	355 473	408 782
Comité de révision des équivalences (annexe G)	1 862	1 821	280
Inspection professionnelle (annexe H)	601 678	530 451	549 864
Formation des hygiénistes dentaires (annexe I)	78 987	49 867	88 689
Comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie (annexe J)	8 461	2 792	5 695
Développement professionnel (annexe K)	501 517	316 812	481 990
Admission (annexe L)	348 996	338 993	280 834
Publications & explorateur (annexe M)	231 545	262 751	206 002
Exercice de la profession (annexe N)	256 175	130 914	217 987
Plan stratégique, communications et services aux membres (annexe O)	183 624	38 645	56 406
Bureau du syndic - général (annexe P)	239 774	310 484	178 565
Comité de gouvernance (annexe Q)	277 977	293 154	268 675
Comité d'audit (annexe R)	17 617	19 177	18 784
Comité ressources humaines (annexe S)	4 074	5 743	4 732
Comité des conditions particulières (annexe T)	2 768	2 814	3 082
Conseil de discipline (annexe U)	40 667	56 121	47 064
Pratique illégale et usurpation de titre (annexe V)	31 747	26 404	23 774
Autres activités (annexe W)	26 440	35 457	22 329
Conseil interprofessionnel du Québec	37 000	35 013	35 181
	3 255 715	2 812 886	2 898 715
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	(444 165)	89 553	(181 464)

ÉVOLUTION DES SOLDES DE FONDS

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2022

	Fonds des projets spéciaux \$	Fonds de développement de la profession \$	Fonds de stabilisation des assurances \$	Affectés aux immobilisations \$	Non affectés \$	2022 Total \$	2021 Total \$
SOLDE AU DÉBUT	200 000	305 000	41 463	145 066	2 131 168	2 822 697	3 004 161
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	-	69 211	8 537	(77 280)	89 085	89 553	(181 464)
Acquisitions d'immobilisations	-	-	-	30 468	(30 468)	-	-
Affectation interne	89 085	-	-	-	(89 085)	-	-
SOLDE À LA FIN	289 085	374 211	50 000	98 254	2 100 700	2 912 250	2 822 697

SITUATION FINANCIÈRE

AU 31 MARS 2022

	2022 \$	2021 \$
ACTIF		
Actif à court terme		
Encaisse	3 847 275	3 149 050
Débiteurs (note 4)	122 726	76 394
Charges payées d'avance	36 073	32 359
Placements réalisables au cours du prochain exercice (note 6)	805 424	387 531
	4 811 498	3 645 334
Dépôt de garantie (note 5)	57 891	57 891
Placements (note 6)	1 651 045	2 121 612
Immobilisations (note 7)	58 375	69 193
Actifs incorporels (note 8)	39 879	75 873
	6 618 688	5 969 903
PASSIF		
Passif à court terme		
Créditeurs (note 9)	971 131	864 554
Produits perçus d'avance (note 10)	2 735 307	2 282 652
	3 706 438	3 147 206
SOLDES DE FONDS		
Fonds des projets spéciaux	289 085	200 000
Fonds de développement de la profession	374 211	305 000
Fonds de stabilisation des primes d'assurances	50 000	41 463
Affectés aux immobilisations	98 254	145 066
Non affectés	2 100 700	2 131 168
	2 912 250	2 822 697
	6 618 688	5 969 903

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,



Jean-François Lortie, H.D., B. Éd.
Président



Stéphanie Ritchie, H.D.
Trésorière

FLUX DE TRÉSORERIE

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2022

	2022 \$	2021 \$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	89 553	(181 464)
Élément n'affectant pas la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations	77 283	63 893
	166 836	(117 571)
Variation nette des éléments hors trésorerie liés au fonctionnement :		
Débiteurs	(46 332)	(25 591)
Charges payées d'avance	(3 714)	(2 503)
Créditeurs	106 577	326 876
Produits perçus d'avance	452 655	1 150 903
	509 186	1 449 685
	676 022	1 332 114
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Variation nette du dépôt de garantie	-	19 297
Variation nette des placements	52 674	60 580
Acquisitions d'immobilisations	(30 471)	(78 684)
	22 203	1 193
VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	698 225	1 333 307
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	3 149 050	1 815 743
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	3 847 275	3 149 050

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 2022

1. STATUT CONSTITUTIF ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'Ordre professionnel des hygiénistes dentaires du Québec est constitué en vertu du code des professions, sanctionné par l'Assemblée Nationale du Québec. La fonction principale de l'Ordre est d'assurer la protection du public. Il est considéré comme un organisme sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu. L'Ordre doit notamment assurer la délivrance de permis d'exercice aux candidats réunissant les conditions requises, le maintien du Tableau des membres de l'Ordre et le contrôle de l'exercice de la profession par ses membres.

2. PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES

Les chiffres présentés dans l'état des résultats et les renseignements complémentaires sous la colonne «Budget» sont fournis à titre d'information seulement et n'ont pas fait l'objet d'un audit.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

L'Ordre applique les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les principales estimations portent sur la dépréciation des actifs financiers, la durée de vie utile des immobilisations corporelles et actifs incorporels amortissables et la répartition des salaires directement attribuables aux différentes rubriques à l'état des résultats.

Constatation des produits

Les cotisations encaissées sont imputées aux revenus de l'exercice pour lequel celles-ci sont versées. Les sommes encaissées relatives aux exercices à venir sont considérées comme des produits perçus d'avance.

Les produits provenant de la formation continue sont comptabilisés en fonction de l'utilisation du service par le client, selon un taux moyen d'utilisation établi annuellement.

Les autres produits sont comptabilisés dans la période à laquelle ils se rapportent.

Ventilation des charges

Les charges directement liées à une activité sont attribuées à cette activité. Les coûts indirects sont attribués, en fonction d'une clé de répartition :

- Les frais de poste et messagerie, d'imprimerie et photocopies et de fournitures de bureau sont répartis en fonction de l'utilisation de chacun des services de l'Ordre ;
- Les frais de loyer, frais incidents et les frais divers sont quant à eux répartis selon la superficie utilisée par chacun des services de l'Ordre ;
- Les autres coûts indirects sont répartis au prorata des charges directement attribuables à chacune des fonctions.

Apports reçus sous forme de services

Les bénévoles consacrent un nombre important d'heures par année à aider l'organisme à assurer la prestation de ses services. En raison de la difficulté à déterminer la juste valeur des apports reçus sous forme de services, ceux-ci ne sont pas constatés dans les états financiers.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'Ordre consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, y compris les découverts bancaires lorsque les soldes bancaires fluctuent souvent entre le positif et le négatif, et les placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile respective selon la méthode de l'amortissement linéaire et les périodes indiquées ci-dessous :

	Périodes
Mobilier de bureau	5 ans
Matériel informatique	3 ans

Actifs incorporels

Les actifs incorporels sont comptabilisés au coût. Ils sont amortis en fonction de leur durée de vie utile respective selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de trois ans.

Dépréciation d'actifs à long terme

Les immobilisations corporelles et les actifs incorporels amortissables sont soumis à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

Instruments financiers

Évaluation initiale

L'Ordre évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence à la juste valeur. Les actifs financiers et passifs financiers qui ont été créés ou échangés dans des opérations entre apparentés, sauf pour les parties qui n'ont pas d'autre relation avec l'Ordre qu'en leur qualité de membres de la direction, sont initialement évalués au coût.

Évaluation ultérieure

L'Ordre évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent de l'encaisse, des débiteurs et des placements.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent des créditeurs.

Dépréciation

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, l'Ordre détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si l'Ordre détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Si les indications de perte de valeur s'atténuent ou disparaissent, la moins-value déjà comptabilisée doit faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

Coûts de transaction

Les coûts de transaction attribuables à des instruments financiers évalués ultérieurement à la juste valeur et à ceux créés ou échangés dans une opération entre apparentés sont comptabilisés dans les résultats de l'exercice au cours duquel ils sont engagés. Les coûts de transaction relatifs à des instruments financiers créés ou échangés dans des conditions de pleine concurrence qui sont évalués ultérieurement au coût après amortissement sont comptabilisés au coût initial de l'instrument. Lorsque l'instrument est évalué au coût après amortissement, les coûts de transaction sont ensuite comptabilisés aux résultats sur la durée de l'instrument selon la méthode de l'amortissement linéaire.

4. DÉBITEURS

	2022 \$	2021 \$
Clients et autres	110 154	62 432
Intérêts courus	12 572	13 962
	122 726	76 394

5. DÉPÔT DE GARANTIE

Une somme représentant 4 mois de loyer a été versée en guise de dépôt de garantie au bailleur, Immeubles Rythme Inc. Le dépôt de garantie est applicable au 24^e, 72^e et 84^e mois du terme. Le solde (1 mois) sera tenu par le bailleur en forme de garantie du paiement du loyer exigible pendant toute la durée du bail.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (SUITE)

AU 31 MARS 2022

6. PLACEMENTS

	JUSTE VALEUR \$	2022 \$	2021 \$
Obligations, portant intérêts à divers taux entre 0,90 % et 2,55 %, échéant à diverses dates jusqu'en mars 2027	2 409 761	2 414 266	2 484 924
Fonds de prévention	-	-	413
Solde à reporter	2 409 761	2 414 266	2 485 337
Fonds de stabilisation des primes d'assurances	42 203	42 203	23 806
	2 451 964	2 456 469	2 509 143
Placements réalisables au cours du prochain exercice	818 995	805 424	387 531
	1 632 969	1 651 045	2 121 612

7. IMMOBILISATIONS

	COÛT \$	2022 AMORTISSEMENT CUMULÉ \$	VALEUR NETTE \$	2021 VALEUR NETTE \$
Mobilier de bureau	114 631	98 362	16 269	25 306
Matériel informatique	354 100	311 994	42 106	43 887
	468 731	410 356	58 375	69 193

8. ACTIFS INCORPORELS

	COÛT \$	2022 AMORTISSEMENT CUMULÉ \$	VALEUR NETTE \$	2021 VALEUR NETTE \$
Site Web	107 980	68 101	39 879	75 873

9. CRÉDITEURS

	2022 \$	2021 \$
Fournisseurs et charges courues	177 952	76 510
Salaires et vacances à payer	185 453	160 087
Office des professions à payer	180 786	174 899
Assurances responsabilité à payer	45 497	44 087
Taxes de vente	381 443	313 971
Provision pour crédit de formation offert aux membres	-	95 000
	971 131	864 554

10. PRODUITS PERÇUS D'AVANCE

	2022 \$	2021 \$
Cotisations	2 701 108	2 270 852
Formation, congrès et autres revenus	34 199	11 800
	2 735 307	2 282 652

11. ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

Les engagements pris par l'Ordre en vertu de baux totalisent 1 339 660 \$ et les versements estimatifs à effectuer au cours des prochains exercices sont les suivants :

	Loyer de base \$	Serveur \$	Imprimantes \$	Total \$
2023	221 283	15 750	2 998	240 031
2024	225 852	12 150	-	238 002
2025	234 989	-	-	234 989
2026	234 989	-	-	234 989
2027	234 989	-	-	234 989
Autres	156 660	-	-	156 660
	1 308 762	27 900	2 998	1 339 660

Pour son loyer de base, l'Ordre pourra se prévaloir d'un renouvellement pour une période de 5 ans suite à l'échéance du bail actuellement en vigueur.

12. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risques financiers

Les risques importants découlant d'instruments financiers auxquels l'Ordre est exposé au 31 mars 2022 sont détaillés ci-après.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'Ordre éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'Ordre est exposé à ce risque principalement à l'égard de ses créditeurs.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un actif financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'Ordre à subir une perte financière. Le risque de crédit pour l'Ordre est principalement lié aux débiteurs.

L'Ordre consent du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités. Il effectue, de façon continue, des évaluations de crédit à l'égard de ses clients et maintient des provisions pour pertes potentielles sur créances, lesquelles, une fois matérialisées, respectent les prévisions de la direction. L'Ordre n'exige généralement pas de caution.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs des instruments financiers fluctuent en raison de variations des prix du marché. Certains instruments financiers de l'Ordre l'exposent à ce risque qui se compose du risque de change, du risque de taux d'intérêt et du risque de prix autre.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt. L'Ordre est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe et à taux d'intérêt variable. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent l'Ordre à un risque de juste valeur puisque celle-ci varie de façon inverse aux variations des taux d'intérêt du marché. Les instruments à taux variables assujettissent l'Ordre à des fluctuations des flux de trésorerie futurs connexes.

Risque de prix autre

Le risque de prix autre est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché, autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change, que ces variations soient causées par des facteurs propres à l'instrument en cause ou à son émetteur, ou par des facteurs affectant tous les instruments financiers similaires négociés sur le marché. L'Ordre est principalement exposé au risque de prix autre en raison des placements en obligations cotées en bourse dont la valeur fluctue en fonction du marché.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2022

	BUDGET	2022	2021
	\$	\$	\$
Annexe A			
COTISATIONS			
Membres réguliers actifs	2 331 100	2 271 230	2 297 212
Nouveaux diplômés étudiants	45 700	50 877	48 145
Permis sur permis	3 700	3 012	3 012
Réinscriptions actifs	124 400	166 975	108 890
	2 504 900	2 492 094	2 457 259

Annexe B			
PUBLICATIONS			
Infolettres	5 250	8 750	4 500
Offres d'emplois - site internet	16 000	20 800	18 880
Publicités & insertion explorateur	40 000	34 250	27 100
	61 250	63 800	50 480

Annexe C			
ADMISSION			
Études de dossiers (5 ans)	4 500	4 500	6 600
Frais d'ouverture de dossiers	42 900	47 190	49 830
Frais de réinscriptions	18 300	19 980	12 870
Étude d'équivalence	6 250	13 000	7 250
Divers	2 350	4 585	850
	74 300	89 255	77 400

Annexe D			
FORMATION CONTINUE			
Inscriptions	25 000	81 743	16 939
Commandites	-	700	-
	25 000	82 443	16 939

	BUDGET \$	2022 \$	2021 \$
Annexe E			
AUTRES			
Amendes	10 000	48 588	8 899
Revenus divers	2 200	3 814	4 045
Ristournes - Assurances responsabilité	10 000	15 190	(8 604)
Ristournes - Services aux membres	15 000	16 710	15 530
Subventions	2 500	2 500	2 500
	39 700	86 802	22 370

Annexe F			
CONSEIL D'ADMINISTRATION ET GOUVERNANCE			
Jetons de présence	32 800	30 834	44 627
Frais de repas	2 300	2 045	-
Assurances responsabilité	2 400	2 178	2 178
Téléphones et conférences téléphoniques	900	785	1 109
Formation de personnel	8 000	10 175	6 342
Frais de poste et messagerie - Élections	14 800	6 907	-
Salaires et charges sociales de la présidence	156 000	155 382	200 583
Déplacements présidence	5 000	1 170	1 150
Loyer	19 500	18 352	18 558
Taxes municipales et assurances	320	271	231
Frais de déplacement	12 600	4 949	-
Divers	500	3 288	561
Quote-part des charges administratives (annexe X)	109 686	119 137	133 443
	364 806	355 473	408 782

Annexe G			
COMITÉ DE RÉVISION DES ÉQUIVALENCES			
Jetons de présence	800	1 211	189
Formation	500	-	-
Quote-part des charges administratives (annexe X)	562	610	91
	1 862	1 821	280

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES (SUITE)

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2022

	BUDGET \$	2022 \$	2021 \$
Annexe H			
INSPECTION PROFESSIONNELLE			
Salaires et charges sociales	351 000	295 068	307 968
Frais de déplacement	18 500	604	467
Jetons de présence	4 200	3 944	2 530
Fournitures de bureau	2 800	709	940
Loyer	46 300	43 586	48 715
Frais de poste et messagerie	4 800	1 131	611
Cotisations et affiliations	1 900	1 867	1 696
Frais de formation	2 000	1 121	3 953
Téléphones et conférences téléphoniques	2 500	2 774	2 038
Frais d'imprimerie et photocopies	2 250	1 173	840
Taxes municipales et assurances	750	693	606
Divers	1 000	-	-
Quote-part des charges administratives (annexe X)	163 678	177 781	179 500
	601 678	530 451	549 864

Annexe I			
FORMATION DES HYGIÉNISTES DENTAIRES			
Agrément dentaire	63 600	33 154	59 737
Quote-part des charges administratives (annexe X)	15 387	16 713	28 952
	78 987	49 867	88 689

Annexe J			
COMITÉ D'ENQUÊTE À L'ÉTHIQUE ET À LA DÉONTOLOGIE			
Jetons de présence	5 500	856	3 728
Frais de déplacement	500	-	-
Formation du personnel	1 500	1 000	-
Conférences téléphoniques	100	-	108
Quote-part des charges administratives (annexe X)	861	936	1 859
	8 461	2 792	5 695

	BUDGET \$	2022 \$	2021 \$
Annexe K			
DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL			
Salaires et charges sociales	226 000	195 928	151 872
Formation continue	130 000	43 471	31 874
Téléphones et conférences téléphoniques	2 250	1 939	2 043
Frais de poste et messagerie	2 500	1 392	912
Frais d'imprimerie et photocopies	2 000	1 032	1 057
Fournitures de bureau	2 500	481	1 013
Loyer	36 500	34 410	39 436
Taxes municipales et assurances	590	558	490
Cotisations et affiliations	420	413	826
Formation de personnel	1 000	219	125
Provision pour dépenses liées au crédit de formation offert aux membres (recouvrée)	-	(69 211)	95 000
Quote-part des charges administratives (annexe X)	97 757	106 180	157 342
	501 517	316 812	481 990

Annexe L			
ADMISSION			
Salaires et charges sociales	186 000	160 729	135 877
Jetons de présence	2 400	2 206	2 252
Frais de déplacement	1 800	223	-
Fournitures de bureau	1 500	288	330
Loyer	39 000	36 704	39 436
Cotisations et affiliations	415	826	413
Formation de personnel	500	300	1 597
Frais de poste et messagerie	1 500	517	247
Frais d'imprimerie et photocopies	1 200	619	342
Téléphones et conférences téléphoniques	1 350	1 167	674
Évaluation des compétences	2 500	5 000	2 500
Taxes municipales et assurances	630	567	490
Honoraires professionnels	5 000	16 233	5 000
Divers	600	-	-
Quote-part des charges administratives (annexe X)	104 601	113 614	91 676
	348 996	338 993	280 834

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES (SUITE)

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2022

	BUDGET \$	2022 \$	2021 \$
Annexe M			
PUBLICATIONS & EXPLORATEUR			
Salaires et charges sociales	90 000	89 889	88 340
Jetons de présence	300	-	-
Fournitures de bureau	900	173	269
Loyer	19 500	18 352	18 558
Téléphones et conférences téléphoniques	800	699	530
Frais de production - Explorateur	37 000	64 624	30 344
Frais de poste et messagerie	900	310	202
Frais d'imprimerie et photocopies	750	372	280
Taxes municipales et assurances	320	271	231
Quote-part des charges administratives (annexe X)	81 075	88 061	67 248
	231 545	262 751	206 002

Annexe N			
EXERCICE DE LA PROFESSION			
Salaires et charges sociales	164 000	40 472	96 816
Frais de déplacement	1 400	-	305
Jetons de présence	1 600	2 494	1 361
Frais de poste et messagerie	1 400	483	292
Frais d'imprimerie et photocopies	1 150	578	404
Fournitures de bureau	1 400	269	389
Loyer	26 800	25 234	30 157
Cotisations et affiliations	1 100	1 258	1 068
Honoraires professionnels	12 000	14 739	12 086
Formation de personnel	1 500	-	1 995
Téléphones et conférences téléphoniques	1 300	1 089	855
Frais de repas	200	-	-
Taxes municipales et assurances	430	422	375
Divers	1 500	-	724
Quote-part des charges administratives (annexe X)	40 395	43 876	71 160
	256 175	130 914	217 987

	BUDGET \$	2022 \$	2021 \$
Annexe O			
PLAN STRATÉGIQUE, COMMUNICATIONS ET SERVICES AUX MEMBRES			
Placement média	150 000	8 890	23 091
Frais de poste et messagerie	4 000	3 642	3 472
Frais d'imprimerie et photocopies	3 000	-	666
Épingles et barrettes	5 200	5 342	3 944
Salons	3 000	681	1 539
Bourses	6 500	7 138	4 000
Jetons de présence	-	-	1 281
Quote-part des charges administratives (annexe X)	11 924	12 952	18 413
	183 624	38 645	56 406

Annexe P			
BUREAU DU SYNDIC - GÉNÉRAL			
Salaires et charges sociales	72 000	105 086	73 587
Fournitures de bureau	900	173	180
Frais de déplacement	2 000	-	-
Loyer	36 500	34 410	18 558
Cotisations et affiliations	830	826	826
Formation de personnel	2 000	5 500	2 121
Frais de poste et messagerie	900	310	135
Frais d'imprimerie et photocopies	750	371	187
Téléphones et conférences téléphoniques	800	704	374
Taxes municipales et assurances	590	336	231
Honoraires professionnels	25 000	58 397	23 360
Jetons de présence - Comité de révision	200	-	-
Frais de déplacement - Comité de révision	500	-	-
Formation	500	-	-
Divers	500	312	715
Quote-part des charges administratives (annexe X)	95 804	104 059	58 291
	239 774	310 484	178 565

Annexe Q			
COMITÉ DE GOUVERNANCE			
Salaires et charges sociales du directeur général et secrétaire	161 000	171 705	156 805
Jetons de présence	6 300	4 575	5 374
Frais de déplacements	200	-	-
Frais de repas	200	-	-
Loyer	19 500	18 352	18 558
Taxes municipales et assurances	320	271	231
Quote-part des charges administratives (annexe X)	90 457	98 251	87 707
	277 977	293 154	268 675

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES (SUITE)

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2022

	BUDGET	2022	2021
	\$	\$	\$
Annexe R			
COMITÉ D'AUDIT			
Jetons de présence	1500	1983	1985
Frais de déplacement	300	67	67
Honoraires professionnels	9900	10 700	10 600
Quote-part des charges administratives (annexe X)	5917	6 427	6 132
	17 617	19 177	18 784

Annexe S			
COMITÉ RESSOURCES HUMAINES			
Jetons de présence	2000	3 818	3 187
Frais de déplacement	300	-	-
Quote-part des charges administratives (annexe X)	1 774	1 925	1 545
	4 074	5 743	4 732

Annexe T			
COMITÉ DES CONDITIONS PARTICULIÈRES			
Jetons de présence	1900	1 871	2 075
Quote-part des charges administratives (annexe Y)	868	943	1 007
	2 768	2 814	3 082

Annexe U			
CONSEIL DE DISCIPLINE			
Honoraires et frais juridiques	20 000	35 884	29 352
Divers	2 500	721	692
Jetons de présence	350	707	1 656
Déplacement	500	-	-
Quote-part des charges administratives (annexe X)	17 317	18 809	15 364
	40 667	56 121	47 064

	BUDGET	2022	2021
	\$	\$	\$
Annexe V			
PRATIQUE ILLÉGALE ET USURPATION DE TITRE			
Honoraires et frais juridiques - avocats	10 000	6 714	10 151
Honoraires et frais juridiques - enquêteurs	4 000	3 749	2 147
Honoraires et frais juridiques - huissiers	2 000	887	1 369
Salaires du syndic - Pratique illégale	7 600	6 205	2 346
Quote-part des charges administratives (annexe X)	8 147	8 849	7 761
	31 747	26 404	23 774
Annexe W			
AUTRES ACTIVITÉS			
Rapport annuel	8 000	6 543	7 790
Assemblée générale	7 500	17 030	7 250
Quote-part des charges administratives (annexe X)	10 940	11 884	7 289
	26 440	35 457	22 329
Annexe X			
AUTRES CHARGES			
Salaires et charges sociales	486 000	462 876	473 485
Abonnements aux revues et journaux	350	92	323
Cotisations et affiliations	6 000	4 653	4 756
Contrats d'entretien	4 500	1 578	2 159
Formation de personnel	5 000	3 340	925
Mobilier	2 500	60	993
Représentation générale	5 800	2 891	3 189
Frais divers	5 000	1 736	1 202
Informatique - Fournit. & amélior.	72 500	82 430	88 417
Frais bancaires & de gestion	90 000	126 458	78 498
Location et achats d'équipements	9 000	5 119	7 560
Honoraires professionnels	87 500	113 810	200 330
Amortissement des immobilisations	68 000	77 280	63 894
Honoraires des comptables	5 000	1 270	3 335
Honoraires des avocats	10 000	47 414	5 714
	857 150	931 007	934 780

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES (SUITE)

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2022

	BUDGET \$	2022 \$	2021 \$
RÉPARTITION DES CHARGES D'ADMINISTRATION			
Conseil d'administration (annexe F)	(109 686)	(119 137)	(133 443)
Comité de révision des équivalences (annexe G)	(562)	(610)	(91)
Inspection professionnelle (annexe H)	(163 678)	(177 781)	(179 500)
Formation des hygiénistes dentaires (annexe I)	(15 387)	(16 713)	(28 952)
Comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie (annexe J)	(861)	(936)	(1 859)
Développement professionnel (annexe K)	(97 757)	(106 180)	(157 342)
Admission (annexe L)	(104 601)	(113 614)	(91 676)
Publications & explorateur (annexe M)	(81 075)	(88 061)	(67 248)
Exercice de la profession (annexe N)	(40 395)	(43 876)	(71 160)
Plan stratégique, communications et services aux membres (annexe O)	(11 924)	(12 952)	(18 413)
Bureau du syndic - général (annexe P)	(95 804)	(104 059)	(58 291)
Comité de gouvernance (annexe Q)	(90 457)	(98 251)	(87 707)
Comité d'audit (annexe R)	(5 917)	(6 427)	(6 132)
Comité ressources humaines (annexe S)	(1 774)	(1 925)	(1 545)
Comité des conditions particulières (annexe T)	(868)	(943)	(1 007)
Conseil de discipline (annexe U)	(17 317)	(18 809)	(15 364)
Pratique illégale et usurpation de titre (annexe V)	(8 147)	(8 849)	(7 761)
Autres activités (annexe W)	(10 940)	(11 884)	(7 289)
	(857 150)	(931 007)	(934 780)



606, rue Cathcart, bureau 700
Montréal (Québec) H3B 1K9

514 284-7639
www.ohdq.com